

SONASID

L'ACIER DE TOUS LES POSSIBLES



RAPPORT
FINANCIER

20
20

Sommaire

1

UN LEADER RÉSILIENT

- 01 . MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
- 02 . PROFIL
- 03 . ACTIONNARIAT ET PARTICIPATIONS
- 04 . GOUVERNANCE
- 05 . FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2020
- 06 . CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2020

2

UN LEADER ENGAGÉ

- 01 . STRATÉGIE RSE
 - MATRICE DE MATÉRIALITÉ
 - MÉTHODOLOGIE, PÉRIMÈTRE ET RÉFÉRENTIEL DUREPORTING
- 02 . CAPITAL HUMAIN
- 03 . ÉCONOMIE DURABLE
- 04 . GOUVERNANCE RESPONSABLE
- 05 . PLANÈTE
- 06 . CERTIFICATIONS
- 07 . MATRICE DE CORRESPONDANCE GRI

3

INFORMATION FINANCIÈRE

- 01 . RAPPORT DE GESTION
- 02 . COMPTES SOCIAUX
 - COMPTES SOCIAUX
 - RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX
- 03 . COMPTES CONSOLIDÉS
 - COMPTES CONSOLIDÉS
 - NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS
 - RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
- 04 . RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- 05 . ÉTAT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- 06 . PROJET DE RÉSOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
- 07 . LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Chers Actionnaires,

La crise sanitaire mondiale pose, depuis plus d'un an, des défis d'une magnitude inédite dans nos vies quotidiennes et dans notre industrie, et renforce nos convictions quant aux priorités de notre activité.

Sonasid a le plus haut degré d'exigence en ce qui concerne la santé, la sécurité et le bien-être de ses collaborateurs.

Nous avons ainsi déployé, dès le déclenchement de la pandémie, des protocoles sanitaires stricts et des plans de continuité d'activité adaptés afin de protéger nos équipes et partenaires tout en assurant l'approvisionnement du marché dans les meilleures conditions.

Nos valeurs de solidarité, de responsabilité et d'intégrité ont guidé l'ensemble de nos actions et, dans cette période particulière, nous avons eu à cœur d'exprimer de manière encore plus forte notre soutien à nos communautés.

En 2020, Sonasid a su faire face à un environnement économique des plus complexes : la contraction soudaine et marquée du marché de la construction et la grande volatilité des prix des matières premières ont fortement impacté notre secteur.

Je souhaiterais à ce titre rendre hommage aux équipes de Sonasid pour leur remarquable mobilisation tout au long de cette année. Elles ont su faire preuve de créativité et d'agilité pour déployer avec célérité toutes les mesures d'ajustement à ce contexte singulier.

Cette énergie collective exemplaire a renforcé durablement les fondamentaux de Sonasid.

La bonne exécution du programme d'excellence opérationnelle 2020-2024 nous a, en effet, permis d'atteindre, dès la première année, la moitié de notre objectif d'optimisation des coûts de production.

Les résultats financiers solides du second semestre confirment ainsi la force de notre plan stratégique, dans une conjoncture particulièrement difficile.

Le programme Green Steel est une autre composante essentielle de notre stratégie et s'inscrit parfaitement dans l'ambition mondiale de décarbonation de la sidérurgie. Sonasid est aujourd'hui à l'avant-garde de la production d'aciers à faible empreinte carbone grâce à ses usines alimentées à 85% par des énergies renouvelables.

Nous poursuivons aujourd'hui nos efforts pour amplifier la dynamique de croissance amorcée au cours du second semestre 2020 et accélérons le développement de produits à haute valeur ajoutée, pour toujours mieux servir nos marchés.

ISMAIL AKALAY

1 UN LEADER RÉSILIENT





PROFIL



Leader du marché sidérurgique marocain avec une capacité de production de 1,1 million de tonnes, Sonasid s'appuie sur une expertise technique de plus de 45 ans pour **produire en permanence l'acier le plus sûr, le plus compétitif et le plus durable.**



Sonasid se distingue par la promotion d'un modèle qui allie performance économique et développement durable dans une optique de croissance soutenue et responsable.

Cette démarche se traduit en premier lieu par un processus industriel basé sur le recyclage de la ferraille. Les coproduits générés lors du processus de fabrication sont également valorisés.



Au cours de ces dernières années, Sonasid, soutenue par ses actionnaires de référence, ArcelorMittal et des investisseurs institutionnels marocains de premier plan, a fortement développé l'excellence opérationnelle de ses unités constituées :

- du **complexe sidérurgique intégré de Jorf Lasfar** (1,7 milliard de dirhams d'investissements) avec un broyeur de ferraille, une aciérie et un laminoir.
- du **laminoir de Nador** (plus d'1 milliard de dirhams d'investissements)
- de **Longometal Armatures** à Berrechid, filiale de Sonasid spécialisée dans la fabrication d'armatures coupées, façonnées et posées : un service offrant agilité et optimisation aux projets de construction



85% de l'électricité consommée par les usines de Sonasid provient de **l'énergie éolienne** et l'installation d'un parc photovoltaïque à Nador permettra très prochainement à Sonasid de bénéficier d'un processus de production alimenté en totalité par les énergies renouvelables.

Sonasid s'engage aussi auprès des communautés riveraines de ses sites de production dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la promotion sociale.



Sonasid continuera à soutenir le développement du Maroc avec des produits assurant les meilleures conditions de sécurité, compétitivité et délais au secteur de la construction.



Sonasid accorde une attention considérable à la sécurité car ses produits arment les structures des bâtiments et infrastructures et participent donc directement à la sécurité des personnes dans la durée.

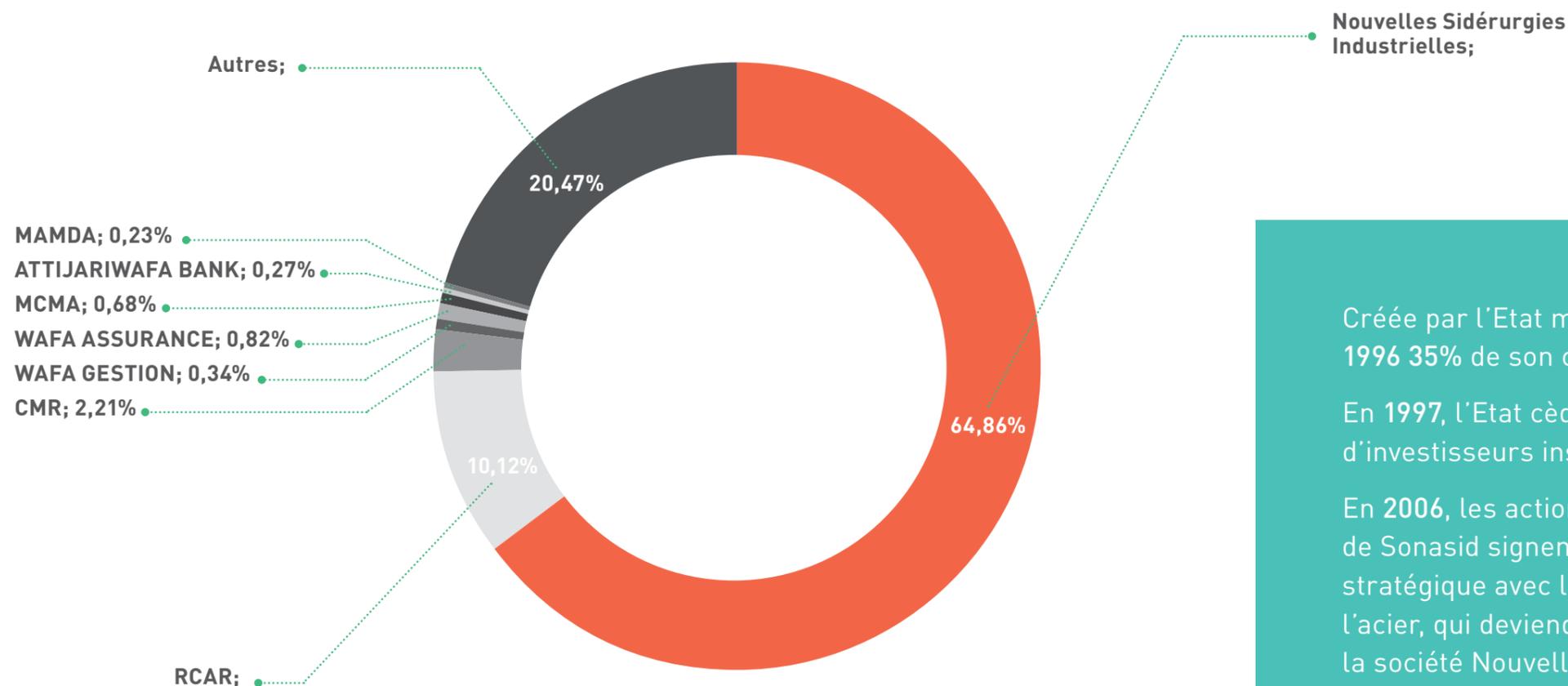
Des contrôles stricts sont réalisés à toutes les étapes de la production afin d'assurer la meilleure qualité des produits. La sécurité des personnes intervenant à tous les stades de ses activités obéit au même niveau d'exigence.

Cette culture de l'excellence fait de Sonasid un partenaire de confiance qui a accompagné les plus grands projets réalisés au Maroc ces dernières années et qui sert aujourd'hui une clientèle internationale avec des exportations en Afrique et en Amérique du Nord.



ACTIONNARIAT

(AU 31.12.2020)



Créée par l'Etat marocain en 1974, Sonasid introduit en 1996 35% de son capital en bourse.

En 1997, l'Etat cède 62% du capital à un consortium d'investisseurs institutionnels marocains.

En 2006, les actionnaires institutionnels de référence de Sonasid signent un accord de partenariat stratégique avec le groupe Arcelor, leader mondial de l'acier, qui deviendra ArcelorMittal, et créent ensemble la société Nouvelles Sidérurgies Industrielles qui détient 64,86% du capital de Sonasid.

FILIALES & PARTICIPATIONS

Société	Participation au capital
Longoméтал Armatures	96,93%



GOVERNANCE

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs	Conseil d'administration	Risques & Comptes	Comités Spécialisés	Nominations & Rémunérations
M. Saïd Elhadi	Président du Conseil d'Administration		Membre	
Mme Khalida Azbane	Administrateur Indépendant	Membre		
M. Mohamed Fikrat	Administrateur Indépendant	Président du Comité		
M. Aymane Taud	Administrateur			
M. Cédric Bouzar	Administrateur		Président du Comité	
Mme Valérie Massin	Administrateur			
M. Tariq Makram	Administrateur	Membre	Membre	Membre
M. Javier Serra Callejo	Administrateur			
M. Matthias Gunther	Administrateur		Membre	Président du Comité
M. Vincent Cholet	Administrateur			
M. Christian Quincke	Administrateur	Membre		
MCMA, Représentée par M. Hicham Belmrah	Administrateur			
RMA, Représentée par M. Azeddine Guessous	Administrateur			
CIMR, Représentée par M. Khalid Cheddadi	Administrateur			





GOUVERNANCE

COMPOSITION DU COMITE EXECUTIF



FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2020

PROTECTION DES COLLABORATEURS & PARTENAIRES DANS UN CONTEXTE DE PANDÉMIE MONDIALE



- Déploiement de protocoles sanitaires stricts pour garantir la continuité d'approvisionnement du marché dans les meilleures conditions
- Transition du système de management de la sécurité de l'OHSAS 18001 à l'ISO 45001 en 2020.

UN MARCHÉ FORTEMENT IMPACTÉ PAR LES RÉPERCUSSIONS DE LA CRISE SANITAIRE



- Baisse marquée de la demande au cours du deuxième trimestre 2020, avec un redressement graduel observé depuis le mois de juin 2020. Sonasid a ainsi pu **contenir la baisse des volumes de vente annuels à -4%**.
- Grande volatilité des prix des matières premières et des produits finis sur le marché international en 2020, avec des niveaux de prix particulièrement bas au premier semestre et une tendance haussière soutenue à partir du 4^{ème} trimestre.

EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE



- Performance industrielle solide en 2020, malgré deux mois d'arrêts de production liés à la crise sanitaire. Sonasid est à mi-parcours de l'ambition de réduction des coûts du plan Excellence 2020-2024
- Développement en cours de nouveaux produits à haute valeur ajoutée avec le soutien de la R&D d'ArcelorMittal

CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2020

0

accident de travail

85%

d'énergies renouvelables

Chiffre d'affaires de

3 109 MDH

+10% au quatrième trimestre

- Un chiffre d'affaires en hausse de 10% au quatrième trimestre 2020, qui permet de contenir le recul du chiffre d'affaires de l'exercice à -13%.

- Un impact prix défavorable, de 9% en 2020.

Résultat net social

20 MMAD

(47 MMAD au S2 2020)

- Excellente exécution du programme de réduction des coûts de production et mise en œuvre de nouvelles initiatives d'optimisation des coûts fixes.

- Résultat net social en hausse de 12 MDH par rapport à 2019

Génération de

277 MDH

de flux de trésorerie

Endettement net

-860 MDH

en 2020

Dividende de :

7 DH

par action* en 2020

*soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale



LONGOMÉTAL ARMATURES

	2020	2019	Variation
Chiffre d'affaires (MDH)	224	309	-27%
EBE (MDH)	9,8	7,7	28%
Résultat net (MDH)	6,0	6,6	-9%
Endettement net (MDH)	-6	30	

COMPTES SOCIAUX

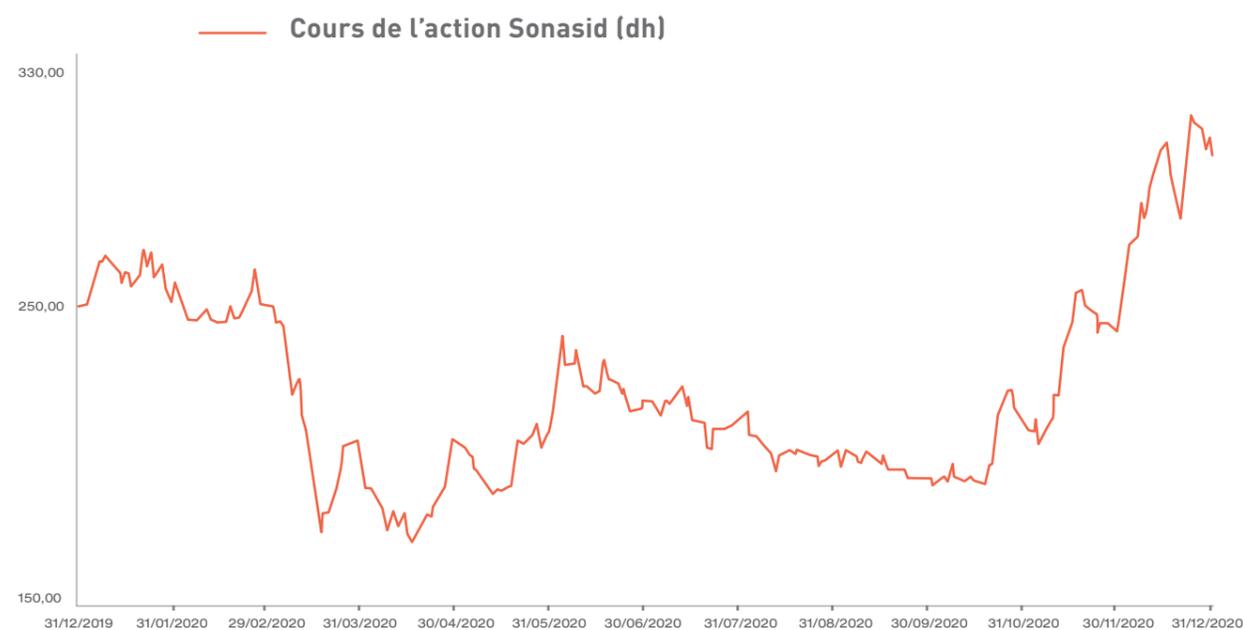
En MDH	2020	2019	Variation
Chiffre d'affaires	3.109	3.593	-13%
EBITDA	106	103	3%
Résultat d'exploitation	28	9	+19 MDH
Résultat net	20	8	+12 MDH

COMPTES CONSOLIDÉS

En MDH	2020	2019	Variation
Chiffre d'affaires	3.153	3 622	-13%
EBITDA	116	109	7%
Résultat net - Part du groupe	-28	-41 MDH	+13 MDH

INDICATEURS BOURSIERS

Au 31 décembre	2020	2019
Nombre d'actions en circulation	3.900.000	3.900.000
Capitalisation boursière	1.170.000.000	975.000.000
Cours le plus haut	313,40	457,00
Cours le plus bas	171,95	210,00
au 31 décembre	300,00	250,00
Dividende ordinaire par action	7,00	-
Dividende exceptionnel par action	-	-



2 UN LEADER ENGAGÉ





1. STRATÉGIE RSE DE SONASID

L'activité de Sonasid s'inscrit dans un **écosystème d'économie circulaire** à travers, tout d'abord, un processus de production basé sur le recyclage de la ferraille. Sonasid assure également la valorisation et la transformation des coproduits issus de ses activités.

Cet atout confère à Sonasid un véritable levier de croissance pour accompagner le développement des villes durables de demain et la mobilité future, eu égard au contexte économique actuel et à la rareté des ressources naturelles.

Tout le business model de Sonasid repose donc sur les principes du développement durable et la RSE est une composante essentielle du plan stratégique.

En 2020, le projet de structuration de la démarche RSE a abouti à la définition des engagements RSE de Sonasid ainsi que d'une matrice de matérialité, afin de prioriser les enjeux dits les plus « matériels » au regard de leur impact sur nos activités et des attentes de nos parties prenantes. Ces enjeux déterminent l'approche stratégique de Sonasid en matière de RSE et établissent un cadre d'action global pour mesurer la performance de sa contribution à chacun de ces critères.

ENJEUX



ENVIRONNEMENT

- UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES
- RÉDUCTION DES NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
- GES ET ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES
- VALORISATION DES COPRODUITS ET DES DÉCHETS
- ÉCONOMIE CIRCULAIRE



RESSOURCES HUMAINES / DROITS HUMAINS

- CONDITIONS DE TRAVAIL - SST
- DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET GESTION DE CARRIÈRE
- CLIMAT ET DIALOGUE SOCIAL (EXERCICE DU DROIT SYNDICAL)
- ÉGALITÉ DES CHANCE & DIVERSITÉ (NON-DISCRIMINATION)
- INTERDICTION DU TRAVAIL DES ENFANTS



CLIENTS

- QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES PRODUITS
- SATISFACTION DES CLIENTS
- INNOVATION ET ÉCOCONCEPTION (GREEN BUILDING)



FOURNISSEURS

- ACHATS RESPONSABLES
- ÉCOSYSTÈME DURABLE POUR LES FOURNISSEURS DE MATIÈRES PREMIÈRES



COMMUNAUTÉ

ENGAGEMENT AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS



GOVERNANCE

- CONFORMITÉ ET MAINTIEN DES DISPOSITIFS DE CONTRÔLE ET DE GESTION DES RISQUES
- ORGANES DE GOVERNANCE
- ÉTHIQUE DES AFFAIRES
- RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES
- ACTIONNAIRES



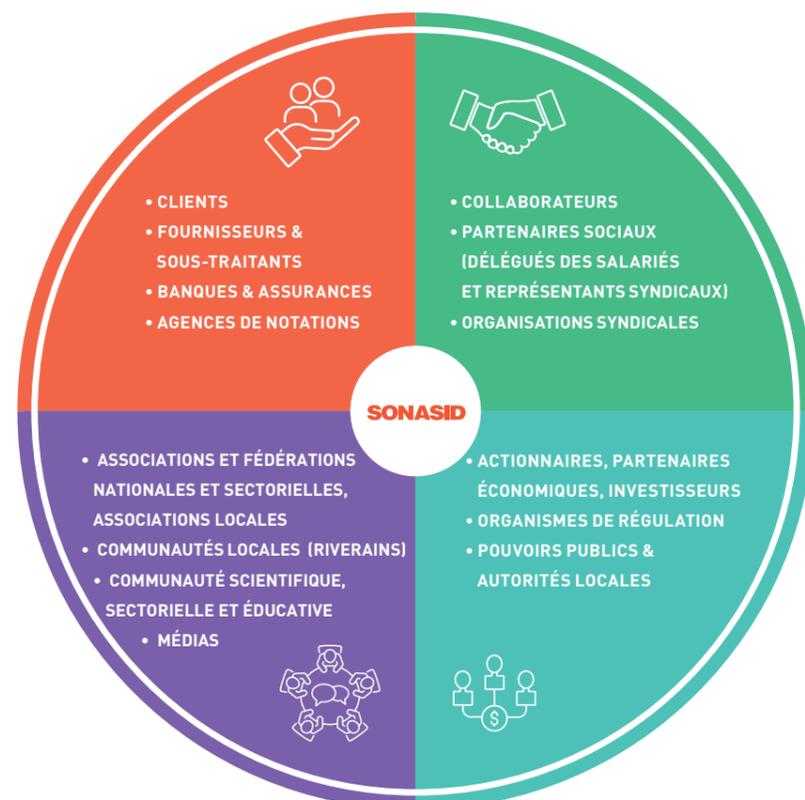
DIALOGUER AVEC LES PARTIES PRENANTES, UNE MISSION AU QUOTIDIEN

La présence historique de Sonasid dans le Royaume depuis 1974, renforcée par la construction de la première aciérie du Maroc, lui confère une forte interaction avec ses parties prenantes et ses territoires d'implantation.

Sonasid mobilise ses équipes pour assurer un dialogue continu avec ses parties prenantes dans un cadre constructif et humble. L'ambition de Sonasid est d'être reconnue en tant **qu'entreprise engagée auprès de ses parties prenantes, par son business model, son système de management et son engagement envers la communauté d'affaires pour une création de valeur partagée.**

Dans la continuité du projet de structuration de la démarche RSE de Sonasid mené en 2020, les parties prenantes ont été consultées afin d'élaborer la matrice de matérialité, qui permet d'identifier le niveau d'importance accordé par les parties prenantes aux 20 enjeux RSE définis par Sonasid.

PARTIES PRENANTES DE SONASID:



MATRICE DE MATÉRIALITÉ DE SONASID, ANALYSE DES ENJEUX ESG IDENTIFIÉS

Après avoir identifié les 20 enjeux RSE liés à l'activité de Sonasid et son contexte, un exercice de construction de la matrice de matérialité a été réalisé en 2020 avec un cabinet externe spécialisé. L'élaboration de cette matrice de matérialité s'est appuyée sur une démarche de consultation des parties prenantes selon les étapes suivantes :

FORMALISATION DES ENJEUX RSE :

Sonasid a identifié 20 enjeux RSE qui sont les plus pertinents compte tenu de l'impact de ses activités et de ses implantations géographiques, sur la base d'un diagnostic réalisé par un cabinet spécialisé ainsi que d'un benchmark international des acteurs de la sidérurgie. Ce travail a été soumis au Comité de Pilotage de Sonasid composé des différentes directions de l'entreprise avec l'appui d'experts en la matière afin d'évaluer sa pertinence et la matérialité de ces enjeux sur les activités de Sonasid. 4 thématiques RSE ont été identifiées :

Planète

Économie durable

Femmes et Hommes

Gouvernance responsable

IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES :

Les parties prenantes consultées durant cet exercice ont été sollicitées sur la base d'un travail d'identification à partir des impacts des activités de Sonasid et son contexte, en interne (collaborateurs, délégués des salariés, représentants syndicaux, etc.) et en externe (clients, fournisseurs, banques, agence de notation, médias, associations locales, fédérations nationales et sectorielles etc.). Ces parties prenantes ont été invitées à répondre à un questionnaire en ligne, complété, au besoin, par des entretiens.



ANALYSE ET TRAITEMENT DES RÉPONSES :

Les parties prenantes consultées ont répondu au questionnaire mis à leur disposition énumérant les 20 enjeux formalisés par Sonasid selon une échelle de notation de 5 niveaux selon l'importance donnée à cet enjeu et la perception de la performance de Sonasid. La consolidation finale des résultats a été réalisée selon une méthode d'équipondération selon les réponses attribuées.

ÉLABORATION DE LA MATRICE

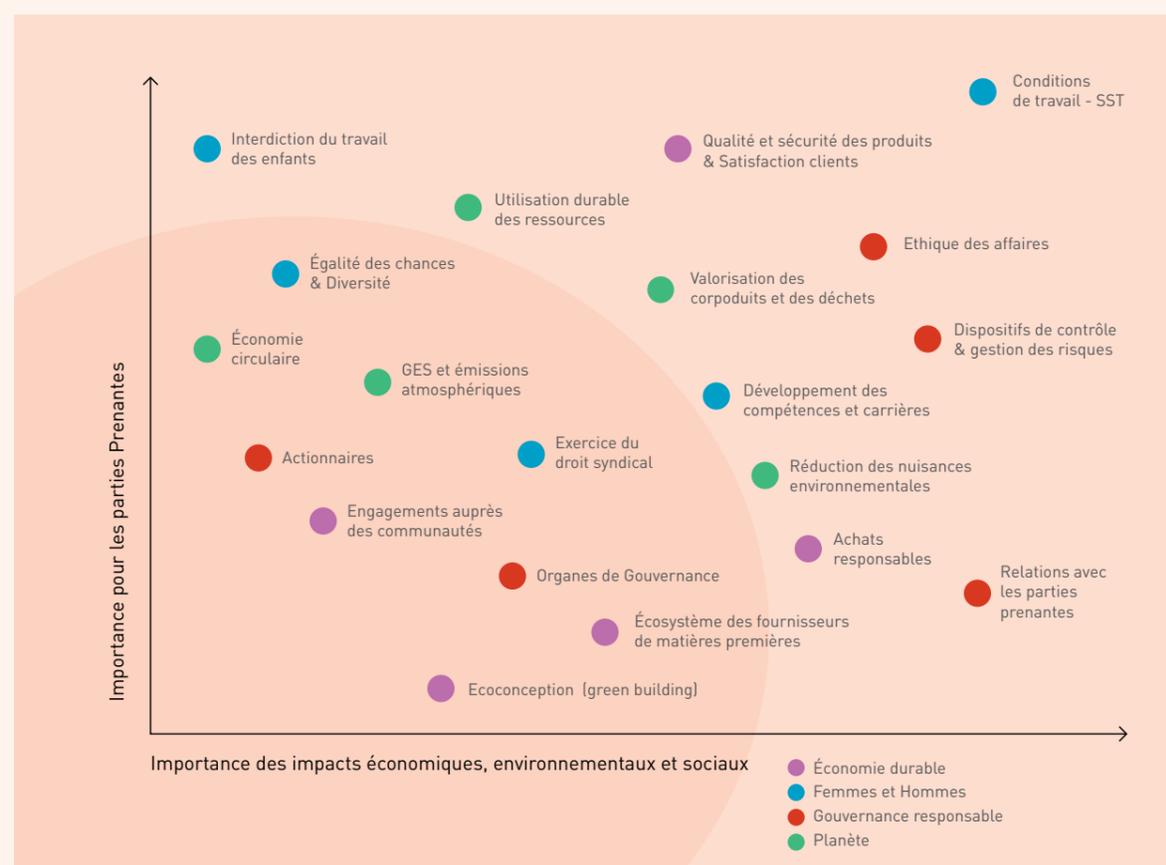
A la suite du traitement des réponses collectées auprès des parties prenantes, les résultats ont été reproduits sur une matrice comme suit :

- en abscisse les enjeux classés selon leur importance pour l'activité de Sonasid
- en ordonnée les enjeux classés selon leur importance pour les parties prenantes consultées

L'illustration de la matrice ci-dessous permet d'identifier deux grandes catégories au sein des 20 enjeux formalisés de SONASID :

- les enjeux d'une importance capitale (en haut, à droite)
- les enjeux d'une importance modérée (en bas, à gauche)

MATRICE DE MATÉRIALITÉ



MÉTHODOLOGIE, PÉRIMÈTRE ET RÉFÉRENTIEL DE REPORTING

MÉTHODOLOGIE DE COLLECTE D'INFORMATION

Pour ce deuxième rapport ESG (Environnement, Social et Gouvernance), Sonasid a adopté une méthodologie de collecte de l'information similaire à celle du rapport précédent. Les informations extra-financières nécessaires à la préparation de ce rapport ont été collectées auprès des entités en charge de ces aspects. Un prestataire externe spécialisé a accompagné Sonasid dans cette démarche.

Les indicateurs et méthodes de calcul sont expliqués au fur et à mesure des sections du présent rapport.

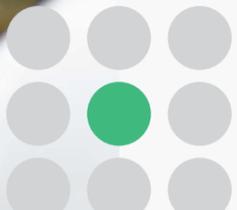
PÉRIMÈTRE ET PÉRIODE DU REPORTING

Les données incluses dans ce rapport sur l'ensemble des thématiques ESG (Environnement, Social et Gouvernance) sont liées aux activités de Sonasid (Siège administratif et Plateforme Commerciale à Casablanca ainsi que les sites de Jorf Lasfar et de Nador) pour la période du **1 janvier 2020 au 31 décembre 2020**, sauf indication contraire mentionnée.

RÉFÉRENTIELS UTILISÉS

Pour l'édition de ce second rapport ESG, les référentiels adoptés sont dans la continuité de ceux suivis en 2019. Il s'agit de la circulaire de l'Autorité Marocaine des Marchés des Capitaux (AMMC) n° 03/19 du 20 février 2019 relative aux opérations et informations financières de par le statut d'entreprise cotée. Ce rapport s'adosse également aux standards universels en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises tels que la norme ISO 26000 et les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'ONU, et s'inspire des principes du Global Reporting Initiative (GRI), en conformité essentielle avec sa version « Standard - 2016 ».





2. CAPITAL HUMAIN

COLLABORATEURS



631
collaborateurs

13%
de cadres

50%
de femmes au Comité
Exécutif

SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL



0 accidents
de travail
en 2020

Taux de
fréquence : **0**

Taux de
gravité : **0**

INDICATEURS SOCIAUX



0 jour
de grève

24
délégués des salariés

4,83%
de turnover



POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES, PREMIER LEVIER DE CROISSANCE :

La communauté des femmes et des hommes de Sonasid porte les projets d'entreprise et est au cœur de la relation client. Elle est, à ce titre, notre premier levier de croissance et requiert un leadership exemplaire et des compétences techniques et managériales en ligne avec nos objectifs d'excellence opérationnelle.

La politique de gestion des ressources humaines de Sonasid repose ainsi sur le développement continu des compétences pour assurer la pérennité de notre activité et son développement, un management de proximité qui se caractérise par une communication transparente et un dialogue social qui favorise l'épanouissement de chacun et, par essence, un climat de travail sain.



A Sonasid, nous prôtons une politique des ressources humaines qui s'articule tout d'abord autour du management de proximité et du développement du capital humain. Nous sommes à l'écoute de nos collaborateurs et nous encourageons leur succès, en les accompagnant dans leur développement de carrière et dans leur parcours de formation.

Nous traduisons aussi notre engagement à travers des actions à caractère social et sociétal, au profit de nos collaborateurs et de nos riverains.

La digitalisation est également un axe important de notre politique. L'expérience inédite que nous avons vécu lors du confinement du printemps 2020 a accéléré l'adoption d'outils de travail et de communication innovants en confirmant la pertinence de ces nouveaux modes de collaboration.

L'épanouissement des femmes et des hommes qui constituent la belle famille Sonasid est notre moteur au quotidien. Nous encourageons la créativité, l'esprit d'équipe et l'harmonie, dans le respect des particularités de chacun.”

AMAL BOUKHRISS

CHIEF HUMAN RESOURCES, INTERNAL COMMUNICATION
& CORPORATE SOCIAL RESPONSIBILITY OFFICER



LA POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES S'ARTICULE AUTOUR DE 4 AXES MAJEURS :

UN MANAGEMENT RH DE PROXIMITÉ



- Développer une communication qui permettra à chacun de comprendre les enjeux et les résultats de l'entreprise et de se projeter dans l'avenir
- Favoriser l'écoute active et la participation au niveau du fonctionnement quotidien et aussi pour accompagner les changements majeurs dans l'entreprise
- Animer une politique de dialogue social, en favorisant l'information, la consultation, le dialogue et la négociation

UN ENGAGEMENT SOCIAL



- Garantir un milieu de travail sain et sécurisé
- Soutenir nos collaborateurs et leurs familles
- Respecter le droit de tous les collaborateurs de créer et d'adhérer librement au syndicat de leur choix et leur exercice du droit syndical
- Respecter les droits fondamentaux des personnes et prévenir toutes les formes de discriminations
- S'interdire tout recours au travail des enfants de moins de 18 ans

UN ACCOMPAGNEMENT DU CAPITAL HUMAIN



- Répondre aux enjeux et orientations stratégiques de l'entreprise à travers une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- Accompagner les collaborateurs par un plan de développement des compétences tout au long de leur parcours professionnel
- Promouvoir la mobilité interne, verticale et horizontale
- Rétribuer équitablement les performances tout en respectant l'équité interne et externe

UNE DRH DIGITALE



- Offrir l'instantanéité et la transparence via une fonction RH digitale
- Permettre une proximité avec les collaborateurs et une gestion instantanée de leurs besoins administratifs et de développement



ENJEU 1 : DÉVELOPPER DES OUTILS INNOVANTS ET À HAUTE VALEUR AJOUTÉE POUR AMÉLIORER LES COMPÉTENCES ET L'EMPLOYABILITÉ DE NOS COLLABORATEURS ET LES ACCOMPAGNER DANS LEUR ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE ET LEUR GESTION DE CARRIÈRE

RECRUTEMENT ET EMPLOI

Eu égard à l'évolution des métiers de Sonasid, les orientations du plan stratégique intègrent l'identification des compétences nécessaires à la réussite des projets d'entreprise. Sonasid déploie ainsi une politique de recrutement à même de répondre aux besoins dictés par le développement de son activité.

La politique de recrutement de SONASID repose principalement sur une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à travers le Strategic Workforce Planning qui consiste à définir une organisation cible et un budget permettant l'atteinte de cette organisation.

Un accompagnement permanent de l'équipe RH est apporté aux responsables fonctionnels pour le recrutement des profils métiers.

Afin de favoriser l'intégration des collaborateurs, la DRH a développé un module d'intégration permettant de créer un lien privilégié entre le futur collaborateur et son nouvel environnement de travail (informations sur SONASID et ses métiers, message de bienvenue du manager, mise en relation avec ses futurs collègues, planification d'un parcours d'intégration, organisation, rôle et responsabilité etc.).

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

La politique de formation de Sonasid est conçue de sorte à répondre d'une part aux orientations stratégiques inscrites dans le plan stratégique, et aux aspirations et attentes des collaborateurs. Cette approche permet d'atteindre les objectifs suivants :

- réussir l'intégration des nouvelles recrues à travers un processus d'intégration structuré
- développer les compétences des collaborateurs via des programmes de formation adaptés sur le volet métier et sur le management
- favoriser les bonnes pratiques à travers les échanges inter-sites et inter-équipes et permettre la construction des parcours de développement de chaque collaborateur

Pour atteindre ces objectifs, Sonasid procède annuellement à l'élaboration d'une ingénierie de formation pour recueillir les attentes des directions et les orientations

stratégiques complétée par les besoins remontés en entretien annuel d'évaluation. En 2020, dans un contexte de crise sanitaire exceptionnelle, Sonasid a accordé la priorité aux formations relatives à la sécurité et au développement des compétences métiers visant à apporter notamment une meilleure maîtrise des procédés et de leur environnement.

Les programmes de 2020 destinés à améliorer les compétences managériales de l'encadrement s'inscrivent dans une logique de parcours de formation managériale plus large qui intègrent également des compétences clés en matière de sécurité (Health & Safety Leadership, etc.), de développement personnel (méthodologie de résolution de problème), d'amélioration continue des performances, des normes (ISO 45001, ISO 5001) ou encore de la RSE (plusieurs sessions animées auprès de l'encadrement, soit plus de 80 participants) .

De plus, les collaborateurs de Sonasid bénéficient d'un accès illimité au campus online du Groupe ArcelorMittal qui propose plus de 100 000 heures de formation dispensées annuellement soit 8 000 contenus (modules, vidéos, documents, etc.).

GESTION DE CARRIÈRE

La politique de gestion de carrière de Sonasid met l'accent sur la promotion des aspirations des collaborateurs dans leur propre développement de carrière. Pour mettre en œuvre de façon optimale ces développements de carrières, des processus de gestion sont mis en place et pilotés tout au long de l'année.

Sonasid s'appuie ainsi sur les outils du Groupe ArcelorMittal tels que le eGEDP (Global Employee Development Programme) pour les cadres. Les EAA (Entretiens Annuels d'Appréciation) permettent notamment de recenser les souhaits de mobilité et de les prendre en compte à la fois lors des réunions du Comité des Nominations et de Rémunération et suivis par la suite lors des comités RH avec les différents responsables fonctionnels, et lors des « People Reviews ». Ces Revues Talents sont organisées au niveau du siège par la Direction RH pour permettre d'identifier les personnes à faire évoluer, leur potentiel etc.

D'autres réunions sont organisées en fonction des besoins exprimés par les opérationnels en termes de mobilité, permettant de passer en revue ces besoins d'évolution de façon transverse, d'évaluer les besoins à moyen terme et les ressources disponibles.

MOBILITÉ DES CADRES	MOBILITÉ INTER-SITES
MOBILITÉ INTER-SERVICES	CHANGEMENT DE FONCTION OU DE POSTE



ZOOM SUR LA POLITIQUE DE MOBILITÉ

Pour SONASID, la mobilité est un facteur de motivation, elle est source de progrès et d'évolution de carrière. Elle permet à l'entreprise de capitaliser sur l'expérience et les compétences acquises par ses ressources humaines pour développer sa performance et aider à l'épanouissement de son capital humain.

Elle est déployée dans une optique d'enrichissement des portefeuilles individuels de compétences tout en prenant en compte les besoins de l'entreprise en matière d'effectifs. Les mouvements peuvent être opérés dans une logique de mobilité horizontale, de redéploiement ou de reconversion.

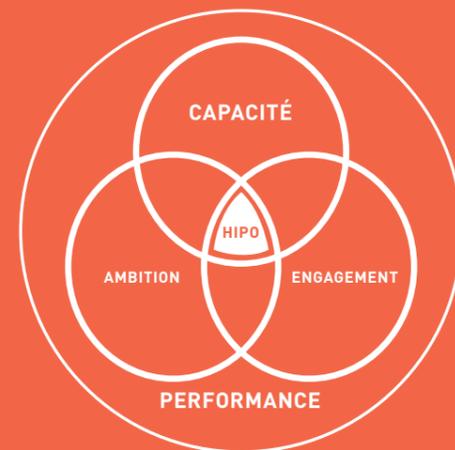
La procédure de mobilité interne peut être déclenchée de trois manières :

- à partir des résultats de l'évaluation annuelle
- à partir des demandes spontanées de mobilité interne
- à partir de la communication des besoins en recrutement interne

ZOOM SUR LA POLITIQUE DES HAUTS POTENTIELS

Un collaborateur SONASID à Haut Potentiel «HiPo» est quelqu'un qui a démontré un niveau constant de performance réussie et, avec les bonnes opportunités de développement et l'expérience, a la capacité, l'ambition et l'engagement pour réussir dans un poste de complexité et de responsabilité à un rythme plus accéléré.

Les profils à haut potentiels sont identifiés à travers le feedback continue au sein de l'entreprise à l'aide des évaluations annuelles et des comités RH qui peuvent aboutir à des promotions ou mobilité avec la validation du responsable Schéma HiPo.



L'histoire de SONASID se confond avec celle de ses collaborateurs, des femmes et des hommes qui ont bâti son succès et sa notoriété. Notre objectif est de les accompagner tout au long de leur carrière dans l'entreprise, à travers la formation continue, la mobilité interne verticale ou horizontale, les évaluations annuelles et aussi une politique de rémunération équitable qui favorise la performance.



TÉMOIGNAGE DE

ANOUAR NASRI

RESPONSABLE DÉVELOPPEMENT RH





ENJEU 2 : RESPECTER LE DROIT DE TOUS LES COLLABORATEURS DE CRÉER ET D'ADHÉRER LIBREMENT AU SYNDICAT DE LEUR CHOIX ET LEUR EXERCICE DU DROIT SYNDICAL EN CONFORMITÉ AVEC LES CONVENTIONS DE L'OIT POUR FAVORISER UN DIALOGUE DE QUALITÉ ET UNE COHÉSION SOCIALE SOUTENUE

Depuis des décennies, le respect de la liberté syndicale et la promotion de la négociation collective se sont affirmés comme des engagements forts de Sonasid. Ces droits sont devenus un élément crucial de notre culture et notre respect de ces droits est une responsabilité que nous assurons pleinement au plus haut niveau de l'entreprise. Les relations de travail se basent sur la transparence, la concertation et le travail d'équipe et le dialogue social est vivement encouragé à Sonasid dans un cadre de négociation et de bienveillance.

Les réunions périodiques avec les partenaires sociaux témoignent de la volonté d'adopter une démarche de dialogue et de concertation dans une approche proactive.

En 2020, dans un contexte inédit de pandémie, l'implication des délégués des salariés et des représentants syndicaux des sites dans la démarche de prévention de la propagation du virus et dans l'aménagement des postes de travail a été essentielle. La Direction de Sonasid et les représentants du personnel se sont engagés dans une approche du dialogue social constructive avec comme objectif d'adapter les recommandations sanitaires nationales et d'aboutir à un plan d'action qui propose des moyens de fonctionnement appropriés. Ce dialogue social de qualité et proche du terrain avec les représentants a renforcé le rôle des instances représentatives du personnel (Comité d'Hygiène et de Sécurité et le Comité d'Entreprise).



ENJEU 3 : RESPECTER LES DROITS FONDAMENTAUX DES PERSONNES ET PRÉVENIR TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATIONS (GENRE, NATIONALITÉ, RELIGION, STATUT SOCIAL, ÂGE, HANDICAP, ÉTAT DE SANTÉ, STATUT MATRIMONIAL, ORIGINE, ETC.) EN AGISSANT EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Le principe de la non-discrimination est clairement affiché par la Direction Générale de Sonasid, appuyée par la Direction des Ressources Humaines. Sonasid s'interdit toute discrimination basée sur le sexe, l'âge, le handicap, la religion, l'apparence physique, l'ascendance familiale ou sociale, l'état de santé, l'origine régionale, les opinions politiques et l'appartenance syndicale. Ce principe est le socle de notre politique de Gestion de Ressources Humaines et régit tous les processus et procédures de recrutement, à la formation, à la gestion de carrière de nos collaborateurs jusqu'aux systèmes de rémunération et avantages sociaux. La Direction des Ressources Humaines s'appuie sur le Code du Travail Marocain ainsi que les décrets d'application afférents en matière de non-discrimination pour définir ses orientations en la matière. De plus, l'engagement du groupe ArcelorMittal en faveur de la non-discrimination et la promotion de l'égalité des chances est fortement imprégné dans les processus de gestion des ressources humaines pour véhiculer cette culture et lutter contre les biais de discrimination.



RESPECT DE L'ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES

Sonasid a fixé la parité comme objectif ultime pour veiller à l'égalité Femmes / Hommes et promouvoir les femmes à des postes de responsabilité. L'entreprise accorde une importance cruciale à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et en fait une conviction de cohésion sociale et un facteur essentiel au service de la performance.

50% des membres du Comité Exécutif sont des femmes, ce qui affirme notre position en faveur de l'égalité des chances et la promotion des compétences féminines sans aucun obstacle.

Sonasid se mobilise pour mener des actions destinées à promouvoir l'emploi des femmes y compris dans des métiers traditionnellement tenus par un effectif masculin dans la sidérurgie.

Des efforts sont réalisés localement par site pour promouvoir les métiers techniques auprès de femmes candidates, adapter les locaux à l'accueil de personnels féminins et réussir leur intégration et les fidéliser.

Un environnement exempt de toute forme de harcèlement est un principe auquel la DRH est très attentive. La Direction des Ressources Humaines prend toutes les mesures requises pour prévenir les situations de harcèlement au travail. Un processus de remontée et de traitement immédiat des plaintes pour harcèlement a été mis en place pour assurer une protection efficace des victimes de harcèlement et des témoins de telles situations, dans le respect de la vie privée des salariés.



Au cours de mes 13 années d'expérience au sein de Sonasid, j'ai pu voir de plus en plus de femmes assumer des fonctions-clés de l'entreprise, y compris dans les métiers techniques.

Si les métiers de l'industrie lourde ont traditionnellement eu une connotation masculine, aujourd'hui, je considère que seule la compétence prime. Je me sens donc parfaitement intégrée à ce milieu.

Au début de ma carrière, j'ai assuré diverses fonctions au sein du back office achats de prestation et PDR au sein du site de Jorf Lasfar, avant de prendre en charge le reporting Aciérie et ferraille. J'occupe aujourd'hui le poste de responsable processing et préparation ferraille, qui est pour moi une excellente opportunité d'être sur le terrain et d'apprendre tous les jours dans un cadre dynamique. C'est dans cet environnement que je me sens le mieux, par ce contact direct avec les équipes et j'ai pu développer mes compétences techniques et managériales avec le soutien de mes managers

YASMINA TAMLI

RESPONSABLE PROCESSING ET PRÉPARATION FERRAILLE

INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La non-discrimination et l'insertion professionnelles des personnes en situation de vulnérabilité telle que le handicap est un principe auquel SONASID veille à respecter et promouvoir dans ses activités. La Direction des Ressources Humaines met en place les mesures nécessaires afin de permettre à ses collaborateurs en situation de handicap d'exercer leur activité avec des conditions de travail adaptées.



ENJEU 4 : S'INTERDIRE TOUT RECOURS AU TRAVAIL DES ENFANTS DE MOINS DE 15 ANS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DANS NOTRE CHAÎNE DE VALEUR

SONASID respecte les normes internationales de l'Organisation internationale du travail, et plus généralement, se conforme aux principes du droit international relatifs aux droits de l'homme. En particulier, SONASID s'interdit de recourir à toute forme de travail des enfants, que ce soit de manière directe ou par l'intermédiaire de ses fournisseurs. Les contrats d'achats ainsi que le formulaire d'homologation des fournisseurs incluent une section RSE qui énonce clairement ce principe.

En 2020, une campagne de sensibilisation a été réalisée auprès de chiffonniers assurant la collecte de ferraille afin de les faire adhérer aux principes de SONASID.

ENJEU 5 : GARANTIR UN MILIEU DE TRAVAIL SAIN ET SÉCURISÉ ET RENFORCER L'ADHÉSION DE CHAQUE COLLABORATEUR DANS SON POSTE DE TRAVAIL POUR PRÉVENIR LES RISQUES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DE MALADIES PROFESSIONNELLES LIÉS À NOS ACTIVITÉS

La démarche de Santé et de Sécurité au travail de SONASID s'appuie sur une approche proactive basée sur l'identification, l'évaluation et la maîtrise des risques professionnels selon une méthodologie bien élaborée intégrant la sécurité des postes de travail et la prévention des risques de survenance d'incidents liés aux interventions et travaux effectués par le personnel présent dans les sites de production de SONASID et ce à travers :

- un système de remontée des anomalies et application de la hiérarchie de contrôle immédiate par le personnel sur le terrain et mise en œuvre des actions préventives et/ou correctives à travers plusieurs instances.
- un système de remontée des presque accidents dont on identifie ceux à potentiel de gravité élevée pour les traiter avec le même niveau d'importance que les accidents graves (Alerte, Analyse arbre des causes, Plan d'action, REX, communication et sensibilisation, etc.).

La corrélation de ces deux systèmes permet une analyse en profondeur et un voyage au cœur de l'iceberg afin d'identifier les gisements d'amélioration de manière approfondie et plus globale.

Notre politique SST est axée sur la réduction des accidents du travail et incidents à travers l'amélioration des conditions de sécurité aux postes de travail, la sensibilisation au respect de règles de sécurité et l'implication en continu des collaborateurs à tous les niveaux hiérarchiques des sites à travers des systèmes d'animation dédiés.

L'ANALYSE DES RISQUES SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La prévention des risques d'accidents du travail repose sur une démarche adossée à la norme ISO 45001 qui met en exergue l'analyse des risques des postes de travail, conduite au sein même des ateliers. Cette analyse opérationnelle permet de sécuriser une opération particulière en identifiant l'ensemble des risques auxquels les opérateurs sont exposés et les moyens de maîtrise déployés pour les maîtriser. Les résultats de ces analyses sont consolidés pour être évalués selon des paramètres bien définis (fréquence et gravité) assortis des moyens de maîtrise adéquats. Ensuite, le plan de management de la SST est décliné annuellement après cet exercice de mise à jour en mettant l'accent sur les risques encore jugés majeurs ou critiques. Ce travail est complété par la veille réglementaire assurée par la cellule Veille & Conformité réglementaire SONASID en s'appuyant sur un outil de gestion spécifique.

Risques majeurs issus de l'analyse des risques :



TEMPÉRATURES
HAUTES



COLLISION
OU HEURT



CIRCULATION
ROUTIÈRE



ÉLECTRISATION
/ ÉLECTROCUTION



MANUTENTION
MANUELLE



MANUTENTION
MÉCANIQUE



CHUTE D'OBJET



CHUTE PLAIN-PIED



TRAVAUX
EN HAUTEUR



INCENDIE
/ EXPLOSION



PRODUITS
CHIMIQUES



MACHINES TOURNANTES
& SOUS ENERGIE



MILIEU
CONFINÉ



GOVERNANCE ET ORGANISATION DE LA DÉMARCHE SST

Les enjeux de la Santé et la Sécurité au sein de Sonasid sont portés au plus haut niveau de l'entreprise par le Comité Exécutif de l'entreprise. Un Comité Sécurité central composé du Directeur Général, des Directeurs de chaque Site et du Directeur SST établit annuellement la politique et les orientations SST. Ces orientations sont déclinées sur les sites par le biais du Système d'Animations SST « le SAS », piloté par le Comité Sécurité Central et animé par les animateurs SST de chaque direction.



ZOOM SUR LE SYSTÈME D'ANIMATION SÉCURITÉ (SAS)



Un Système d'Animation Sécurité (SAS) a été mis en place depuis plusieurs années au sein de SONASID dans l'optique de développer la culture SST de l'entreprise. Cette démarche a permis la réduction significative des accidents du travail passant d'une moyenne de 13,5 accidents avec et sans arrêts par mois en 2008 à 0,25 en 2020 à travers principalement la mise en place :

- d'un **système participatif** de proposition et validation des règles par l'ensemble du personnel et donc une meilleure appropriation des exigences & des dangers.
- d'un processus de **remontée & traitement des anomalies** par le personnel,
- de la **remontée et le traitement des presque-accidents**, avec une approche proactive.
- d'un **renforcement du leadership SST** à travers notamment :
 - la réalisation systématique des Ateliers des Services Hiérarchique (Plus de 60 ateliers à ce jour à raison de 2 heures par ateliers ;
 - la réalisation des audits terrain mensuel (6 en moyenne par mois par responsable ;
 - la tenue de comité SST hebdomadaires par unité;
 - le pilotage des groupes sécurité par secteur ;
- d'une **organisation de management des FPS** (Standard de Prévention des accidents fatals)

Nous avons également instauré deux programmes, intitulés « Au nom de qui et de quoi la SST est une valeur » pour passer à une maturité d'interdépendance en matière de sécurité :

- culture « **Réflexe Stop & Réfléchir** »
 - Règle « on the Job »
 - Ateliers avec les enfants
 - Ateliers en Réunion de Services Hiérarchiques
 - Simulation lors de la journée annuelle de la SST
- culture **Vigilance Partagée** (VP)
 - Atelier des enfants
 - Films sur la Vigilance Partagée
 - Atelier des collaborateurs lors de la journée annuelle de la SST « Warn me »

L'adhésion à ce Système d'Animation de la Sécurité (SAS) a permis :

- une réduction de l'écart entre les employés et les managers en termes de management de la Santé et Sécurité ;
- une utilisation cohérente et efficace des outils de gestion : Audit terrain ; FPA / FPS (Audit de Prévention des accidents Fatals / Standard de Prévention des accidents Fatals), analyse des risques, 5S, Oumanaa Salama, ...
- une mobilisation de l'ensemble des collaborateurs dans le SAS ;
- un renforcement du leadership SST l'encadrement ;
- une amélioration durable des résultats Sécurité.



FORMATION ET SENSIBILISATION SST

Chaque année, le plan de formation inclut plusieurs sessions de formation et sensibilisation liées à la SST telles que les travaux en hauteur, consignation, Health & Safety Leadership, conduite des engins, et espace clos.

Par ailleurs, un programme « d'intégration et d'habilitation » a été instauré pour toutes les nouvelles recrues, les intérimaires, les sous-traitants ainsi que les stagiaires et comprend plusieurs étapes telles que la formation, l'accompagnement, l'habilitation et le recyclage périodique.

AUDIT & SURVEILLANCE

Afin d'inscrire la démarche SST de SONASID dans une approche d'amélioration continue, un dispositif d'audit et de surveillance est instauré sur chaque site. Les résultats de ces audits et surveillance permettent le suivi et la vérification de la mise en œuvre des mesures SST prévues de manière annuelle, et sont partagés avec le Comité Exécutif. Ce dispositif a inclus en 2020 :

- **134 audits** spécifiques d'application des règles sur le terrain (Taux de conformité : 98%)
- **152 audits** « secteur Vert & Rouge » (Taux de conformité : 97%)
- **55 Audits** terrain/Responsable
- Audit journalier de réalisation des minutes sécurité
- Audit journalier de la dynamique des remontés par les AS (Animateurs Sécurité)
- Audit journalier du respect des règles COVID-19 par activité
- Audit journalier des dispositions (moyens et fréquence) de désinfections
- Rondes quotidiennes des animateurs sécurités avec remontée des écarts & des Hiérarchies de Contrôle.

MÉDECINE DU TRAVAIL

Afin de préserver la santé de nos collaborateurs, Sonasid a mis en place un service médical local par site, conformément aux exigences légales en la matière. Chaque service médical dispose des équipements et du matériel nécessaires pour atteindre l'objectif de prévention. Aussi, plusieurs partenariats ont été signés avec des médecins et praticiens conventionnés, dans différentes spécialités afin d'apporter les conseils et les soins nécessaires. En outre, le médecin de travail et les infirmiers assurent une surveillance permanente de l'état de santé du personnel à travers des visites médicales périodiques, des campagnes de sensibilisation et de vaccination, et un accompagnement personnalisé qui se matérialise par plusieurs actions qui sont mises en place au profit de nos collaborateurs telles que :

- l'accompagnement des personnes en arrêt de maladie ou accident du travail,
- l'accueil, l'écoute et l'orientation du personnel
- l'assistance administrative et sociale des personnes souffrant de maladies chroniques
- l'appui de la famille en cas de décès sur le plan humain, administratif et financier
- les visites terrain systématiques
- les intervention d'experts pour la sensibilisation lors des Journées SST.

PLAN D'ACTION FACE À LA PANDÉMIE DE COVID-19

L'année 2020 a été marquée par la pandémie mondiale de COVID-19. Sonasid, dans la continuité de ses efforts de SST, a déployé toutes les mesures nécessaires à la préservation de la santé de ses collaborateurs et de leurs familles.

Un plan d'action a été défini dès les premières heures de la crise sanitaire et adapté selon les instructions les plus récentes des autorités nationales et des recommandations internationales. Ce dispositif avait pour objectif de prévenir les cas de contamination ainsi que de mettre en place un protocole à suivre en cas de détection de cas positifs avec une gestion des cas contacts.

Ce dispositif a inclus :

- la mise en place d'une Cellule de crise composée de 3 personnes sous la supervision directe du Directeur Général : le Directeur de la Sécurité, le Directeur du Risk Management et Directeur des Opérations. Le principal rôle de cette cellule est la gestion de cette crise : établir des plans de continuité des activités, définir les règles à suivre lors de la pandémie (benchmark avec les consignes des autorités nationales, des actionnaires), étudier le scénario d'urgence avec un exercice de simulation partagé, animer des canaux de communication pour mettre à la disposition du personnel la bonne information et aussi maintenir la cohésion en période de confinement
- la distribution de moyens de protection spécifiques pour l'ensemble du personnel et des sous-traitants (dotation en kits individuels contenant des masques, gels hydroalcooliques, pulvérisateurs de liquide désinfectant, mouchoirs etc.).
- le recours au télétravail
- la distribution de masques FFP3, de visières de protection, de surchaussures et charlottes etc. au personnel de santé et agents publics avoisinants les sites de production.
- l'organisation de plusieurs campagnes de dépistages massifs des collaborateurs et des sous-traitants.
- l'accompagnement des salariés à travers un numéro d'urgence de l'infirmerie en cas de besoin.
- l'instauration d'un système d'animation 2 fois/semaine avec les représentants du personnel pour partager les suggestions et recueillir les attentes.

Sonasid a ainsi pu assurer la continuité d'approvisionnement du marché marocain, dans les meilleures conditions sanitaires en s'appuyant sur les stocks constitués avant les arrêts de production des mois d'avril et mai 2020.



Dès l'apparition de la pandémie de Covid-19 au Maroc, Sonasid a immédiatement mis en place une cellule de crise spéciale pour la prévention de la santé de ses employés et celle de ses sous-traitants et aussi pour assurer une veille dynamique et un plan de continuité.



SOUHAIL BERRADA

DIRECTEUR SST SONASID

TABLEAU DE BORD-EMPLOYEUR RESPONSABLE

	2018	2019	2020
Effectif de SONASID	708	690	665
dont cadres	77	80	82
dont agents de maîtrise	242	255	243
dont employés	389	355	340
Répartition par activité (*)			
Fonctions supports	191	182	108
Production	317	308	345
Maintenance	168	162	178
Répartition par Nature de Contrat			
Part des CDI	676	652	631
Part des CDD	0	0	0
Part des Agents ANAPEC	3	3	5
Part des intérimaires	29	35	29
Répartition par ancienneté (*)			
Part des collaborateurs avec une ancienneté inférieure à 9 ans	94	97	102
Part des collaborateurs avec une ancienneté entre 10 ans et 19 ans	392	382	372
Part des collaborateurs avec une ancienneté entre 20 ans et 29 ans	102	94	93
Part des collaborateurs avec une ancienneté entre 30 ans et 40 ans	88	79	64
Part des collaborateurs avec une ancienneté supérieure à 40 ans	0	0	0
Effectif par catégorie et par genre			
Effectif des femmes	42	43	43
Cadres	13	16	18
Employés	7	7	6
Agents de maîtrise	22	20	19
Nombre de licenciements par catégorie			
Nombre de licenciements	3	0	0
Cadres	0	0	0
Employés	2	0	0
Agents de maîtrise	1	0	0
Nombre de recrutements par catégorie			
Nombre de recrutements	29	13	21
Cadres	19	7	15
Employés	4	0	4
Agents de maîtrise	6	6	2

	2018	2019	2020
Nombre de démissions par catégorie			
Nombre de démissions	9	12	6
Cadres	6	7	5
Employés	0	1	1
Agents de maîtrise	3	4	0
Dialogue social et litiges			
Nombre de représentants du personnel	24	24	24
Nombre de jours de grève	0	0	0
Nombre total des litiges sociaux, dont ci-après la nature	0	1	0
Litiges individuels	0	1	0
Litiges collectifs	0	0	0
Santé et sécurité			
Nombre d'accidents de travail	0	1	0
Formation			
Budget de formation / Masse salariale	1,85%	0,98%	2,00%
% de l'effectif formé	100%	78%	22%

(*) : cette répartition est basée sur le total de l'effectif en CDI



3. ÉCONOMIE DURABLE

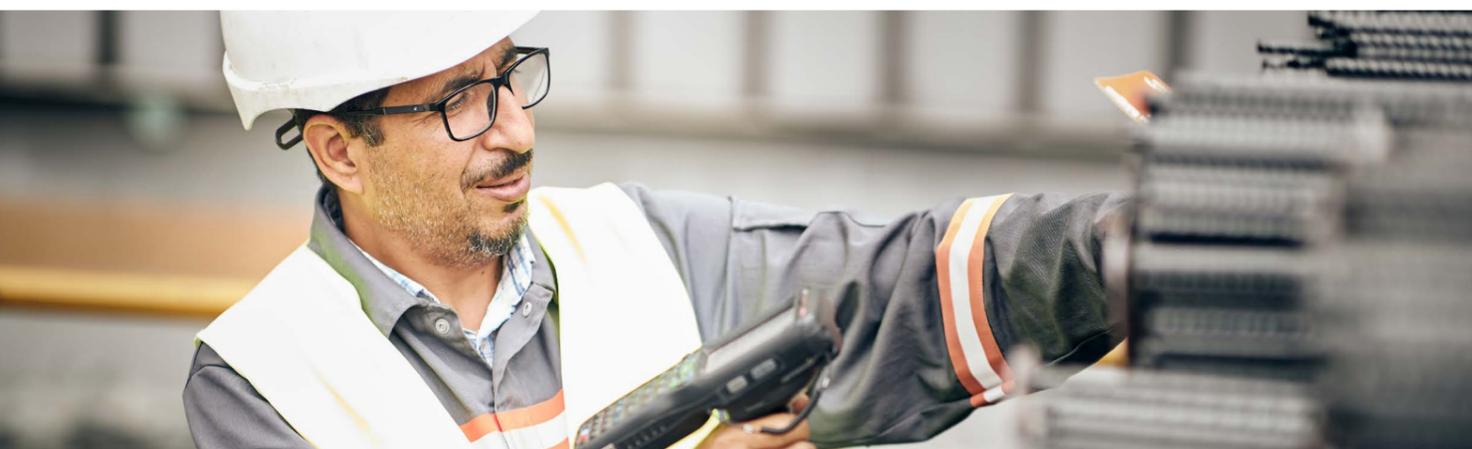
ENJEU 1 :
PLACER LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DE NOS PRODUITS AU CŒUR DE NOS MODÈLES OPÉRATIONNELS AFIN DE RÉPONDRE AUX ATTENTES DE NOS CLIENTS ET PARTENAIRES ET GARANTIR LEUR CONFIANCE ET LEUR SATISFACTION EN NOS PRODUITS

SÉCURITÉ DES USAGERS

La priorité opérationnelle de Sonasid est **d'offrir à ses clients des produits qui garantissent leur sécurité dans la durée**. La protection des clients est un gage d'excellence pour les équipes de production et les normes de fabrication incluent les normes de sécurité les plus élevées en la matière.

Nos ronds à béton sont certifiés selon les normes marocaines NM 01.4.096 et NM 01.4.097 depuis 2001. Sonasid garantit aussi une traçabilité renforcée de ses produits sur les chantiers par l'apposition du marquage «Sonasid » et « diamètre » sur le rond à béton permettant ainsi la reconnaissance immédiate des produits fabriqués par l'entreprise. La traçabilité des produits responsabilise le producteur et garantit ainsi la conformité du produit livré au client.

Aucun incident sur ce volet n'a été observé pour les produits fabriqués par SONASID.



SATISFACTION DES CLIENTS

Sonasid veille à maintenir un dialogue ouvert avec ses clients pour répondre en continu à leurs attentes. L'écoute de nos clients et partenaires est une exigence inscrite dans les missions de tous nos collaborateurs, qu'ils soient en front office ou en back office.

Cette écoute est assurée à toutes les étapes de la relation client. **Sonasid vise à offrir une expérience client privilégiée** à travers un parcours optimisé qui permet d'interagir avec nos équipes dans les meilleures conditions et de se sentir écouté, respecté et servi dans les meilleurs délais selon ses attentes. Cette orientation est appuyée également par les enquêtes de satisfaction réalisées chaque 2 ans et donnant lieu à des plans d'action partagés avec toutes les équipes de Sonasid pour assurer une appropriation adéquate et une amélioration de la qualité de service. Par ailleurs, les réclamations reçues constituent un levier d'amélioration et les équipes de Sonasid veillent à les résoudre dans les plus brefs délais, les actions apportées sont définies en concertation avec les clients.

Un reporting régulier et attentif est instauré permettant un pilotage de cet axe assorti de plusieurs actions de formation et de sensibilisation aux équipes de helpdesk dans ce volet. En 2019, l'enquête de satisfaction a fait ressortir un taux de satisfaction de nos clients de plus de 90%.

ENJEU 2 :
DÉPLOYER DES DISPOSITIFS INNOVANTS POUR ACCOMPAGNER NOS CLIENTS DANS LEUR PROJETS « GREENBUILDING » À TRAVERS L'ÉCOCONCEPTION DE NOS PRODUITS

Le Maroc a inscrit sa stratégie de villes et communauté durables depuis plusieurs années, affirmée par le programme des ODD (Objectifs du Développement Durable) de l'ONU. Ainsi, le recours à des ouvrages intégrant des dispositions environnementales et sociales est de plus en plus présent. Sonasid a initié ce chantier depuis plusieurs années et essaie d'apporter sa pierre à l'édifice via des produits qui répondent aux certifications exigées par les exigences de nos clients tels que :

- BREEAM (BRE Environmental Assessment Method) est une évaluation simple et pragmatique qui permet grâce à une rapide analyse de calculer la performance environnementale d'un bâtiment selon 9 thèmes plus une valorisation de certaines innovations.



- HQE (Haute Qualité Environnementale) est un système de mesure et un outil de valorisation des performances des bâtiments durables sur l'ensemble des enjeux du développement durable. Elle est construite sur la base du cadre de référence de l'Alliance HQE-GBC répondant à 4 engagements : Qualité de vie, Respect de l'environnement, Performance économique et Management responsable.

Sonasid a participé à plusieurs ouvrages en la matière tels que la tour végétale CFC First Casablanca (Casa Finances City) et Zenata Eco City.

ENJEU 3 : INSTAURER DES RELATIONS RESPONSABLES AVEC NOS FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES POUR LES FAIRE PROGRESSER DURABLEMENT PAR LA PROMOTION DE LA RSE DANS NOS INTERACTIONS

Sonasid est engagée dans une démarche d'achats responsables, qui vise à privilégier les fournisseurs proposant des produits ou des services respectueux de critères environnementaux et sociaux tout en conservant une compétitivité de premier plan. Un Code des « Achats responsables » a été établi et assorti d'un plan d'achats responsables. A travers ce code, Sonasid s'engage à produire de l'acier de manière sûre et durable en instaurant une collaboration avec nos fournisseurs en vue de :

- mettre en place une supply-chain souple et agile
- développer des solutions achats répondant aux besoins et attentes des clients, et de l'ensemble des parties prenantes tout en étant en ligne avec les lois et réglementation en vigueur
- créer de la valeur de manière durable et réduire les risques pour nos activités, nos fournisseurs et toutes les parties prenantes

Ce Code des Achats Responsables a été complété par la revue de la procédure d'homologation des fournisseurs, d'évaluation et sélection des fournisseurs et des documents annexes et la matérialisation de cette orientation et engagement RSE sur les documents contractuels liant SONASID.

ENGAGEMENTS DE SONASID À L'ÉGARD DE SES FOURNISSEURS

COLLABORER	travailler avec les Fournisseurs afin d'améliorer les standards santé et sécurité, droits de l'homme et de standards environnementaux et éthiques
SUPPORTER	assister les Fournisseurs à identifier les activités qui ne répondent pas au minimum requis par le code et travailler ensemble pour combler l'écart dans les meilleurs délais
PRIORISER	se concentrer sur les parties de la SUPPLY CHAIN où le risque de ne pas être conforme aux exigences de ce code est le plus grand et où le maximum d'améliorations peut être apporté
RESPECTER	travailler avec nos Fournisseurs dans un climat juste, objectif, transparent et professionnel. Ceci comprend le fait de traiter les employés des sous-traitants travaillant sur nos sites avec les mêmes pratiques que nos propres employés
PROMOUVOIR	agir en avocat et ambassadeur des pratiques responsables dans notre industrie
COMMUNIQUER	s'assurer que tous nos employés sont informés du CODE et que les équipes des achats sont formées
AMÉLIORER	revoir de manière périodique nos processus et pratiques pour nous assurer qu'ils contribuent à notre vision d'achats responsables



ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS À L'ÉGARD DE SONASID

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	DROITS DE L'HOMME
ÉTHIQUE	GESTION ENVIRONNEMENTALE
CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	

ENJEUX 4 : SOUTENIR LA FILIÈRE DE NOS MATIÈRES PREMIÈRES EN CRÉANT UN ÉCOSYSTÈME CRÉATEUR DE VALEUR AJOUTÉE PARTAGÉE

De par son métier, les achats de matières premières constituent plus de 70% du volume des achats de Sonasid, avec une place prépondérante de la ferraille. Cette matière première présente des niveaux de structuration et de performance hétérogènes au Maroc. **Sonasid considère que sa responsabilité s'étend également à sa chaîne de valeur et a fait de cet écosystème un enjeu stratégique dans sa démarche RSE.** Pour apporter sa contribution à la structuration de cette filière, Sonasid accompagne les petits opérateurs à se développer vers des statuts d'auto-entrepreneurs et œuvre à l'amélioration des conditions de Santé et Sécurité par la sensibilisation, la formation aux règles de sécurité et même la remise de kits EPI pour éviter les risques liés à la manipulation de la ferraille

ENJEU 5 : AGIR EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE NOS TERRITOIRES D'IMPLANTATION AVEC UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À L'ÉDUCATION, LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET L'ENTREPRENARIAT.

Sonasid a inscrit son engagement sociétal au cœur de sa vision et sa contribution envers les populations riveraines est un élément primordial de cette démarche. **Sonasid cherche à construire une relation partenariale, appréciée par les populations riveraines, dans une approche de durabilité.** Les sites de production ont engagé un processus d'information avec leurs communautés et ont participé à des instances d'information ou organisé eux-mêmes des réunions d'information destinées aux riverains, en présence des autorités locales en cas de besoin.





Un projet, lancé en 2020 avec un prestataire externe spécialisé, vise à renforcer ce volet via une étude sociétale pour mettre en place des dispositifs spécifiques de consultation des riverains, qu'il s'agisse de la maîtrise des impacts environnementaux et sociétaux, ou encore du développement de partenariats.

La tenue de réunions d'informations est le moyen privilégié par les sites pour communiquer auprès des populations riveraines. Les doléances ou attentes reçues de la part des riverains sont traitées en toute transparence pour apporter les éléments de réponse nécessaires.

CRÉATION D'EMPLOI LOCAL

Sonasid contribue de manière significative à la création d'emploi dans les zones où les sites de production sont implantés, en recrutant la grande majorité de ses équipes localement (Jorf Lasfar et Nador). Ainsi, Sonasid emploie près de 700 personnes directement, dont une grande partie est issue de la région riveraine des sites de production. Par ailleurs, les emplois indirects créés par SONASID via les sous-traitants et les fournisseurs locaux permettent le développement de la région d'une part, et l'accueil des stagiaires issus des populations riveraines donne une opportunité de développement des compétences des jeunes de la région d'autre part.

DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL DES RÉGIONS D'IMPLANTATION

Sonasid est engagée à différents niveaux dans des actions en faveur des communautés riveraines des sites de Nador et Jorf Lasfar par :

- un ancrage territorial & une implication auprès des communautés : Aides financière pour finaliser la construction d'une mosquée, restauration des pistes dans les zones rurales riveraines, Paniers Ramadan, appui à la banque alimentaire lors de la pandémie COVID 19, etc.
- éducations : bourses pour les étudiants de Dar Talib Oualidiya, rénovation d'école, équipement, etc.
- création d'emplois et développement des compétences
- santé : Opération Smile à Nador (missions dentaires au profit des riverains), Distribution des Kits durant la pandémie du COVID-19, etc.
- sponsoring

LA CONTRIBUTION SOCIO-ÉCONOMIQUE DE SONASID RECOUVRE ÉGALEMENT LE PAIEMENT DE 264 MDH D'IMPÔTS ET TAXES EN 2020, ET LA RÉALISATION DE 1 224 MDH D'ACHATS LOCAUX.





4. GOUVERNANCE

ENJEU 1 : CONCEVOIR DES MÉCANISMES DE GESTION DES RISQUES, DE CONTRÔLE ET D'AUDIT INTERNE QUI VISENT LA SÉCURITÉ ET LA CONTINUITÉ DE NOS ACTIVITÉS.

Au sein de Sonasid, la politique de gestion des risques contribue aux efforts de compétitivité, de pérennité et de création de valeur pour nos collaborateurs, actionnaires et parties prenantes dans le cadre de notre stratégie. Une gestion des risques efficiente repose sur les principes de l'engagement de tous, la proactivité, l'intégrité et la transparence.

Le contrôle interne est un processus stratégique continu et permanent qui intègre les actions préventives ou de détection ayant pour objectif d'éliminer, mitiger ou transférer les risques les plus pertinents et les plus probables auxquels est exposé le Groupe et qui pourraient nuire à sa stratégie et à ses objectifs.

Le système de contrôle interne et de gestion des risques regroupe un ensemble de dispositifs et d'actions qui visent à assurer :

- la bonne exécution de la stratégie et la réalisation des objectifs,
- l'efficacité et l'efficience opérationnelles,
- la sauvegarde des actifs corporels et incorporels, et notamment la prévention de la fraude,
- la fiabilité et l'intégrité de l'information financière,
- la conformité aux lois réglementations, politiques, procédures et contrats, et la résilience aux événements extérieurs.

Les risques sont régulièrement identifiés, analysés et leurs impacts mesurés par les directions opérationnelles et fonctionnelles avec le support des directions de supervision. Les risques majeurs, ainsi que les plans d'actions correspondants, sont pondérés, classés par degré de criticité et suivis au sein d'une cartographie des risques.

La surveillance du système de contrôle interne et de gestion des risques est mise en œuvre par la Direction de l'Audit interne et la Direction du Contrôle interne. Les audits, évaluations indépendantes et documentées, sont programmés dans le cadre du plan d'audit annuel, validé par le Comité des Comptes et des Risques, conformément à la cartographie des risques.

Dans le cadre du dispositif d'évaluation dynamique des risques, le plan d'audit est régulièrement adapté afin de fournir une assurance raisonnable que les activités essentielles se déroulent comme prévu et que l'ensemble des risques sont adressés.

ENJEU 2 : VEILLER AU RESPECT DES PRÉROGATIVES DES ORGANES DE GOUVERNANCE PAR UNE REDDITION CONTINUE DE NOS RÉSULTATS POUR UNE PRISE DE DÉCISION OBJECTIVE, TRANSPARENTE ET RESPONSABLE.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sonasid a adopté un mode de gouvernance où la Direction Générale de la Société est séparée de la fonction de Présidence du Conseil, avec un contrôle du conseil d'administration, dont aucun des membres n'est exécutif. Ainsi, le Directeur général n'est pas administrateur.

En outre, trois comités techniques conseillent le conseil d'administration sur les sujets relatifs à la stratégie de l'entreprise, à la politique de recrutement et de rémunération, ainsi qu'à la revue des risques et des comptes.

Membres exécutifs de l'organe de gouvernance	0
Membres non-exécutifs de l'organe de gouvernance	14
Membres indépendants de l'organe de gouvernance	2
Nombre de réunions du conseil d'administration en 2020	4
Taux de participation aux réunions du conseil d'administration en 2020	86%



Nom / Dénomination	Qualité	Cooptation	Année de Nomination ou ratification par AGO	Renouvellement du mandat/fin de mandat	Prochain renouvellement du mandat/fin mandat
M. Saïd Elhadi	Président du conseil	25.07.18	AGO 30 mai 2019	3 ans 2021 AGO 14.05.18	Année 2024
Mme Khalida Azbane	Administrateur Indépendant	Néant	AGO 30.06. 2020	Néant	Année 2026
M. Mohamed Fikrat	Administrateur Indépendant	Néant	AGO 30.06. 2020	Néant	Année 2026
M. Aymane Taud	Administrateur	16.09.09	28.09.09	AGO 14.05.18	Année 2024
M. Cédric Bouzar	Administrateur	19.03.15	AGO 2015	AGO 14.05.18	Année 2024
M. Tariq Makram	Administrateur	19.09.2019	AGO 2020	Néant	Année 2024
M. Javier Serra Callejo	Administrateur	20.12.12	AGO 2013	AGO 13.06.17	Année 2023
M. Matthias Gunther	Administrateur	19.03.2020	AGO 30.06. 2020	Néant	Année 2024
M. Vincent Cholet	Administrateur	19.03.15	AGO 2015	AGO 14.05.18	Année 2024
Mme Valérie Massin	Administrateur	18.03.2021	-	-	Année 2024
M. Christian Quincke	Administrateur	21.03.2017	AGO 2017	AGO 14.05.18	Année 2024
MCMA, représentée par M. Hicham Belmrah	Administrateur	14.09.06	AGO 2007	AGO 14.05.18	Année 2024
RMA, représentée par M. Azeddine Guessous	Administrateur	-	03.07.06	AGO 14.05.18	Année 2024
CIMR, représentée par M. Khalid Cheddadi	Administrateur	-	03.07.06	AGO 14.05.18	Année 2024

CRITERES DE QUALIFICATION DES ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS

Les conditions retenues par Sonasid pour la nomination des administrateurs indépendants sont conformes aux critères légaux prévus en la matière.

PARITE

Pourcentage de femmes au conseil d'administration	14%
Pourcentage de femmes au comité exécutif	50%

MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Administrateurs	Société	Nature du mandat et fonction
M. Saïd ELHADI	NAREVA HOLDING	Président Directeur Général
	NAREVA RENOUVELABLES	Président Directeur Général
	NAREVA POWER	Président Directeur Général
	NAREVA SERVICES	Président du Conseil d'Administration
	AMENSOUSS	Président du Conseil d'Administration
	AMITECH MAROC	Président du Conseil d'Administration
	COMPAGNIE D'AMENAGEMENT AGRICOLE ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (A.D.I)	Président du Conseil d'Administration
	ENERGIE EOLIENNE DU MAROC	Président Directeur Général
	SAFI ENERGY COMPANY	Administrateur
	SONASID	Président du Conseil d'Administration
	NOUVELLES SIDÉRURGIES INDUSTRIELLES	Administrateur
	LONGOMÉTAL ARMATURES	Administrateur
	LONGOMÉTAL AFRIQUE	Administrateur
	CIMR	Administrateur
Mme Khalida AZBANE BELKADY	Les Laboratoires AZBANE	Président Directeur Général
	GRAS SAVOYE	Administrateur indépendant
	SGMB	Membre indépendant du Conseil de Surveillance
	Sonassid	Administrateur indépendant



Administrateurs	Société	Nature du mandat et fonction
M. Mohammed FIKRAT	SUNABEL	Président Directeur Général
	SURAC	Président Directeur Général
	SUTA	Président Directeur Général
	SUCRUNION	Président Directeur Général
	COSUMATRADE	Président Directeur Général
	COSUMAGRI	Président Directeur Général
	WILMACO	Administrateur
	DURRAH	Administrateur
	COMAGUS	Président du Conseil d'Administration
	TOTAL MAROC	Administrateur
	SONASID	Administrateur indépendant
	AL MADA	Directeur Général Délégué
	ATLAS HOSPITALITY MOROCCO	Administrateur
	ATTIJARIWafa BANK	Administrateur
M. Aymane TAUD	COMPAGNIE CHERIFIENNE DES PRODUITS DU NAPHTA	Administrateur
	ENERGIE EOLIENNE DU MAROC	Administrateur
	FINANCIERE DE PRISE DE PARTICIPATIONS	Administrateur
	FIRST CONNECT SAT	Administrateur
	LAFARGE MAROC	Vice-Président
	LAFARGEHOLCIM MAROC	Vice-Président
	LAFARGEHOLCIM MAROC AFRIQUE	Vice-Président
	NAREVA HOLDING	Administrateur
	NAREVA POWER	Administrateur
	NAREVA RENOUVELABLES	Administrateur
	NOUVELLES SIDERURGIES INDUSTRIELLES	Administrateur
	OMNIUM DE GESTION MAROCAIN	Administrateur
	ONA COURTAGE	Administrateur
	ONA INTERNATIONAL	Administrateur et Directeur Général Délégué
RESERVES IMMOBILIERES	Administrateur	
SONASID	Administrateur	
Wafa ASSURANCE	Administrateur	
WANA CORPORATE	Administrateur	

Administrateurs	Société	Nature du mandat et fonction	
M. Cédric BOUZAR	AMCLN	Administrateur	
	SONASID	Administrateur	
	CLN Group.	Administrateur	
Mme Valérie MASSIN	ArcelorMittal Luxembourg	Administrateur - Vice-Présidente	
	SONASID	Administrateur	
	ArcelorMittal Dommeldange Sarl	Administrateur	
	Longométaf Afrique	Administrateur	
M. Tariq MAKRAM	Lafarge Holcim Maroc Afrique	Administrateur	
	Cimencam	Administrateur	
	LH Côte d'Ivoire	Administrateur	
	LH Guinée	Administrateur	
	LH Bénin	Administrateur	
	Lafarge Chaux Maroc	Administrateur	
	Lafarge Plâtre	Administrateur	
	Atlas Hospitality Morocco	Administrateur	
	Sonacid	Administrateur	
	CIA HISPANO-BRASILEIRA DE PELOTIZACAO - HISPANOBRAS	Administrateur	
	AM InvestCo Italy S.p.A.	Administrateur	
	ARCELORMITTAL DISTRIBUTION SOLUTIONS MAROC (Societe en liquidation)	Liquidateur	
	M. Javier Serra CALLEJO	NOUVELLES SIDERURGIES INDUSTRIELLES S.A	Administrateur
		SONASID	Administrateur
M. Matthias GUNTHER	ARCELORMITTAL ACERALIA BASQUE HOLDING,	Administrateur	
	SOBRINOS DE MANUEL CAMARA	Administrateur, représentant permanent de ARCELORMITTAL COMERCIAL PERFILES ESPAÑA	
	Arcelormittal International America	Administrateur	
	Arcelormittal Prijedor	Administrateur	
	Arcelormittal Gandrange	Administrateur	
	Lamines Marchands Européens	Administrateur	
	ArcelorMittal Belval & Differdange	Président du Conseil d'Administration	
	ArcelorMittal Energy	Membre du conseil de surveillance	
	ArcelorMittal Commercial RPS	Administrateur	
	ArcelorMittal Dommeldange	Administrateur	
	ArcelorMittal Holdings, Schiffange facilities	Administrateur	
	ArcelorMittal Commercial Sections	Administrateur	
	ArcelorMittal Mondercange	Administrateur	
	ArcelorMittal Schiffange	Administrateur	
CFL Cargo	Administrateur		
M. Matthias GUNTHER	NOUVELLES SIDERURGIES INDUSTRIELLES	Président du Conseil d'Administration	
	Sonacid	Administrateur	
	ArcelorMittal Comercial Perfiles España	Administrateur	
	ArcelorMittal Olaberria Bergara	Administrateur	



Administrateurs	Société	Nature du mandat et fonction
M. Vincent CHOLET	ARCELORMITTAL ZENICA DOO	Vice Chairman Supervisory Board
	ArcelorMittal Gandrange	Président Directeur Général
	ArcelorMittal Maizières Research	Administrateur
	ArcelorMittal Belval & Differdange	Administrateur
	ArcelorMittal Schifflange	Administrateur
	Sonasis	Administrateur
M. Christian QUINCKE	NOUVELLES SIDÉRURGIES INDUSTRIELLES	Administrateur
	Sonasis	Administrateur
	ArcelorMittal Italia	Membre du CRC
	Attijariwafa Bank	Administrateur
	BCP	Administrateur
	Lesieur	Administrateur
	Risma	Membre du conseil de surveillance
	Maghrebail	Administrateur
	Sonasis	Administrateur
	AL MADA	Administrateur
M. Hicham BELMRAH Représentant permanent de MCMA	CAM	Membre du conseil de surveillance
	SOMED	Administrateur
	Afriquia SMDC	Administrateur
	NSI	Administrateur
	AKWA Africa	Administrateur
	Ryad Ressort Developpement	Président du Conseil d'Administration
	CAT	Administrateur
	MAMDA IT	Administrateur
	MAC	Administrateur
	Resort Co	Administrateur
	UIR	Membre du conseil de surveillance
	FUIR	Administrateur
	OLEA CAPITAL	Administrateur
	ODYSSEY INTERNATIONAL	Membre du Conseil de Gouvernance
	ALHIF	Membre du conseil de surveillance
	MSF	Administrateur
	A6 IMMOBILIER	Administrateur
	UPLINE VENTURE	Administrateur
	NEBETOU	Membre du conseil de surveillance
	AMLAK DEV	Administrateur
AC1	Administrateur	
3P FUND	Membre du conseil de surveillance	

Administrateurs	Société	Nature du mandat et fonction
M. Azeddine GUESSOUS Représentant permanent de RMA	UPLINE INVEST FUND	Administrateur
	CAP MEZZANINE	Administrateur
	ACAMSA	Administrateur
	BMCE INTERNATIONAL MADRID	Administrateur
	BOA Group	Administrateur
	RMA	Administrateur
	SETTAVEX	Administrateur
	LYDEC	Administrateur
	SONASID	Administrateur
	MAROCAINE DES TABAC	Administrateur
	AL MADA	Administrateur
	ALMA PACK	Administrateur
	ALMA BAT	Administrateur
	RISMA	Administrateur
	Université Al Akhawayn	Administrateur
	AFMA	Représentant de la CIMR, Administrateur
	AL MADA HOLDING	Représentant de la CIMR, Administrateur
	A6 IMMOBILIER	Représentant de la CIMR, Administrateur
M. Khalid CHEDDADI Représentant permanent de la CIMR	ATLAS HOSPITALITY MOROCCO	Administrateur
	BANQUE POPULAIRE	Représentant de la CIMR, Administrateur
	BRASSERIES DU MAROC	Représentant de la CIMR, Administrateur
	CFG BANK	Représentant de la CIMR, Administrateur
	CIMENTS DU MAROC	Représentant de la CIMR, Administrateur
	COSUMAR	Administrateur
	EQDOM	Représentant de la CIMR, Administrateur
	IMC	Président du Conseil d'Administration
	JORF FERTILIZERS COMPANY V	Représentant de la CIMR, Administrateur
	LAFARGE HOLCIM MAROC	Représentant de la CIMR, Administrateur
	OLEA CAPITAL FUND	Représentant de la CIMR, Administrateur
	OLEA TRADING	Administrateur
	OLEA CAPITAL SLE BERTIN	Administrateur
	OLEA CAPITAL SOCIETE CENTRALE D'EXPLOITATION	Administrateur
	OLEA CAPITAL SLE III	Administrateur
	OLEA CAPITAL SLE II	Administrateur
	OLEA CAPITAL SLE I	Administrateur
	RISMA	Représentant de la CIMR, Administrateur
SAPRESS	Président du Conseil d'Administration	
SOCIETE DE SEL DE MOHAMMEDIA	Représentant de la CIMR, Administrateur	
SOMED	Représentant de la CIMR, Administrateur	
SONASID	Représentant de la CIMR, Administrateur	
WARAK PRESS	Président du Conseil d'Administration	
LESIEUR CRISTAL	Représentant de la CIMR, Administrateur - PCA	
AUTO HALL	Administrateur	
CIH	Administrateur	
AKWA AFRICA	Administrateur	

**Administrateurs**

Société	Nature du mandat et fonction
H Partners	Membre du conseil de surveillance
AXA ASSURANCES MAROC	Administrateur
FONDATION ARRAWAJ	Administrateur
SOCHEPRESS	Président du Conseil d'Administration
UPLINE VENTURES	Président du Conseil d'Administration
RAMICAL	Président Directeur Général
AKILAM	Président Directeur Général
LARBEL	Gérant
CIMR FONCIA	Gérant
SICAV ATTADAMOUN	Président Directeur Général
SICAV TRESO PLUS	Président Directeur Général
SICAV IDDKHAR	Président Directeur Général
SICA AJIAL	Président Directeur Général
SICAV CIMR PREVOYANCE	Président Directeur Général

COMPOSITION DES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Comité des Risques & des Comptes

M. Fikrat, Président du Comité
Mme Azbane Belkady
M. Quincke
M. Makram

Missions

Le comité des risques et des comptes a pour mission de statuer sur l'ensemble des sujets pouvant affecter les comptes et les risques. Dans ce cadre, le comité définit la méthode d'établissement et d'arrêt des comptes sociaux et consolidés ainsi que la méthodologie de détermination des provisions.

Il examine les comptes semestriels, annuels et le reporting complet des risques. Il assure la cohérence et la pertinence des mécanismes mis en place pour le contrôle interne des procédures, des risques et de la déontologie.

Il statue sur la qualité des travaux réalisés par les commissaires aux comptes et juge de leur indépendance.

Comité stratégique

M. Bouzar, Président du Comité
M. Elhadi
M. Makram
M. Gunther

Missions

Le comité stratégique a pour mission de préparer les orientations stratégiques de Sonasid et ses programmes d'investissement, en vue de leur présentation au Conseil d'Administration. Il assure le suivi de l'exécution budgétaire.

Comité de Nomination & Rémunération

M. Gunther, Président du Comité
M. Makram

Missions

Le comité de nomination et rémunération a pour mission de statuer sur la politique de rémunération et de gestion des ressources humaines. Il définit les conditions de la rémunération globale du personnel, élabore la politique des avantages pour les salariés, définit le plan de succession pour les postes clés de la société, gère les hauts potentiels et réfléchit sur la politique de formation.

Il étudie l'évolution de la masse salariale et de l'équité interne.

COMPOSITION DU COMITE EXECUTIF

Ismail AKALAY

Chief Executive Officer

Houda LAZREQ

Chief Purchasing Officer

Youssef HBABI

Chief Financial Officer

Maha HMEID

Chief Commercial & Marketing Officer

Khalid NABOUB

Chief Operations Officer

Amal BOUKHRISS

Chief Human Resources, Internal Communication & Corporate Social Responsibility Officer

Sana BIHAS

Chief Legal Officer

Noureddine RAIS

Chief Strategy Development and Digital Officer

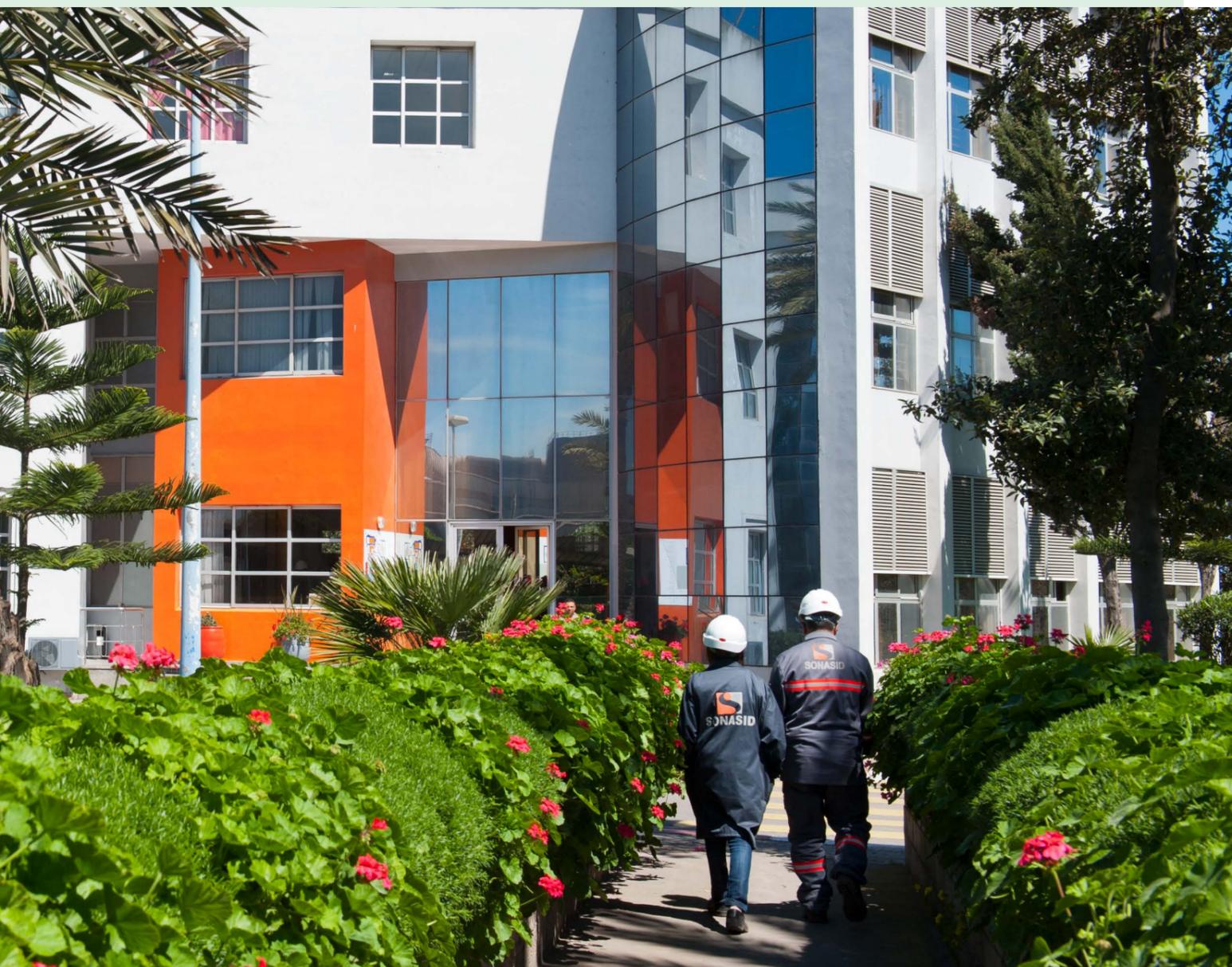
REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

En 2020, le montant global brut des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019, s'est élevé à 1.120.000 dirhams.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En 2020, la rémunération annuelle des membres du comité de direction s'élève à 5,1 MDH et les avantages en nature se situent à 0,9 MDH.

Les membres du comité de direction ne bénéficient pas de stock-options.



ENJEU 3 : PRÉVENIR TOUTE FORME DE CORRUPTION ET INCULQUER UNE CULTURE D'ÉTHIQUE ET D'INTÉGRITÉ DÉCLINÉE PAR DES PROCESSUS EFFICIENTS QUI VEILLENT À LA CONFORMITÉ ET AU RESPECT DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS.

Chaque collaborateur est gardien de la réputation de SONASID. Il est donc vital de préserver cette réputation et de faire perdurer les relations de confiance qui doivent exister avec l'ensemble des personnes et les entreprises avec lesquels SONASID fait affaire. Par conséquent, l'entreprise attend de chacun un comportement intègre et un engagement concrétisé par la signature du code éthique qui s'applique à tous les directeurs, dirigeants et salariés de SONASID. Il est conçu pour aider les collaborateurs à comprendre leurs obligations éthiques et légales dans la gestion des activités de la société.

Le Code Éthique à SONASID couvre plusieurs formes de corruption telles que les conflits d'intérêts financiers et l'influence des décisions de l'entreprise pour des fins personnelles, l'acceptation et l'offre des avantages et des cadeaux, le respect des lois anti-corruption à travers l'interdiction du paiement ou offres de cadeaux aux fonctionnaires.

De plus, chaque année les collaborateurs sont amenés à faire leurs déclarations électroniques de conflits d'intérêts. Tout collaborateur est sensibilisé sur les bonnes pratiques d'éthique à travers une série de formations de conformité à réaliser lors de son intégration, puis tous les trois ans. Ces formations restent à sa disposition sur le campus online tout au long de sa carrière au sein de SONASID.

En cas de conflit d'intérêts, existant ou potentiel, le superviseur ou la direction doit veiller à la mise en œuvre de mesures de protection convenables afin d'éviter tout conflit. Le collaborateur doit s'assurer de se retirer de tout cas de conflit d'intérêts réel ou potentiel.

Aucun incident de corruption n'a été identifié sur les 5 dernières années.



ENJEU 4 : ENTREtenir DES RELATIONS DURABLES AVEC NOS PARTIES PRENANTES ET CONTRIBUER AUX OBJECTIFS DU Développement DURABLE À TRAVERS LA CO-CONSTRUCTION D'UN MODÈLE DE COOPÉRATION.

Lors du sommet de l'Organisation des Nations Unies de septembre 2015, les dirigeants des 193 pays membres de l'organisation ont adopté un nouveau programme de développement durable à l'horizon 2030 intitulé « Transformer notre monde, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Ce programme, qui a défini 17 Objectifs du Développement Durable (ODD) qui sont devenus une référence en la matière, est entré en vigueur en janvier 2016 et s'articule autour de 17 objectifs basés sur les 3 fondements du Développement Durable : la croissance économique, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement.

Les 20 engagements RSE de SONASID s'inscrivent clairement dans ce programme et permettent d'aligner la stratégie de SONASID avec ces ODD afin de démontrer sa contribution à ce programme. Ces enjeux RSE mettent en exergue les 12 ODD les plus concernés par les impacts des activités de SONASID et son contexte comme suit :

Logo de l'ODD	Nom de l'ODD	Contribution de SONASID
	Bonne santé et bien être	SONASID a instauré une démarche santé et sécurité au travail adossée à la norme ISO 45001 et mise en œuvre pour tous ses salariés et sous-traitants sur l'ensemble de ses sites.
	Éducation de qualité	SONASID accueille dans ses régions d'implantation des jeunes à travers des stages et des opportunités d'emploi pour favoriser leur insertion professionnelle. De même, plusieurs collaborateurs participent ponctuellement à l'animation de sessions de formation dans les écoles et universités marocaines.
	Egalité entre les sexes	SONASID veille à véhiculer une culture d'entreprise basée sur l'égalité des chances et promeut les compétences des femmes.
	Eau propre et assainissement	SONASID à travers ses sites de production déploie une démarche intégrée pour le traitement de l'eau et ses rejets.
	Énergie propre et d'un coût abordable	SONASID est attentive au recours à des énergies renouvelables. En 2020, 85% des besoins de consommations du site de Jorf Lasfar et Nador sont issues des énergies renouvelables (éolien).
	Travail décent et croissance économique	Les conditions de travaux décentes sont une priorité au sein de SONASID, aussi bien pour ses collaborateurs que pour ses fournisseurs et sous-traitants.
	Villes et communautés durables	A travers ses produits, SONASID accorde une attention particulière pour accompagner les villes et les communautés durables du Royaume
	Consommation et production responsables	SONASID mène une démarche de préservation des ressources naturelles via un plan de management environnemental pour assurer une consommation raisonnée et responsables des ressources utilisées.
	Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	SONASID a inclus les émissions atmosphériques et les gaz à effet de serre comme un enjeu stratégique et l'a décliné dans son mode de production. Un bilan de gaz à effet de serre a été réalisé pour définir la trajectoire de réduction à suivre.
	Consommation et production Vie terrestre	La politique QSEE (Qualité – Sécurité – Environnement – Énergie) illustre l'engagement de SONASID à prévenir et réduire les pollutions qui pourraient être générés par l'exercice de ses activités.
	Paix, justice et institutions efficaces	SONASID veille à mettre en place des dispositifs robustes « anti-corruption » pour prévenir toute forme de corruption.
	Partenariats pour la réalisation des objectifs	SONASID a développé plusieurs partenariats pour l'atteinte de ces objectifs auprès de la communauté des affaires, d'associations locales, de fédérations nationales et sectorielles, du monde universitaire etc.



ENJEU 5 : RESPECTER LES INTÉRÊTS DE NOS ACTIONNAIRES ET FOURNIR À NOS PARTENAIRES DES MARCHÉS DE CAPITAUX UNE INFORMATION SINCÈRE ET ACTUALISÉE DE NOS RÉSULTATS.

Sonasid veille à assurer une communication régulière et transparente des informations relatives à l'activité de la Société, aux comptes sociaux et consolidés et aux risques. Ainsi, tout actionnaire a accès aux documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et la marche de la Société, en conformité avec la réglementation applicable en vigueur.

Les interactions avec les actionnaires prennent notamment la forme de communiqués de presses réguliers et de rapports financiers annuels et semestriels.

Sonasid encourage les actionnaires à participer aux assemblées annuelles. À ce titre, il est adressé préalablement à la tenue d'une Assemblée Générale :

- L'avis de réunion des actionnaires en Assemblée Générale
- Une formule de pouvoirs
- La liste des Administrateurs
- Le texte et l'exposé des motifs des projets de résolution inscrits à l'ordre du jour et le projet d'affectation des résultats proposé par le conseil d'administration
- Les rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes qui seront soumis à l'Assemblée.
- La liste des conventions courantes et réglementées
- Les états de synthèse annuels, s'agissant des assemblées générales annuelles.
- Le nombre total des droits de vote disponibles pour chaque catégorie d'actions et nombre de chaque catégorie d'actions composant le capital social de la Société,

Sont également tenus à la disposition des actionnaires, pendant le délai de quinze jours qui précède la réunion d'une Assemblée Générale Extraordinaire, le texte des résolutions proposées, du rapport du Conseil d'Administration et le cas échéant du rapport des commissaires aux comptes et du projet de fusion lorsque l'ordre du jour comporte l'examen d'un tel projet,

- et, pendant le délai de quinze jours qui précède la réunion de toute Assemblée Ordinaire ou Extraordinaire, la liste des actionnaires arrêtée au seizième jour qui précède ladite réunion et comportant les noms, prénoms usuels de chaque titulaire d'actions nominatives inscrit à cette date sur le registre de Sonasid et de chaque titulaire d'actions au porteur ayant à la même date effectué le dépôt permanent de ses titres au siège social, ainsi que le nombre d'actions dont chaque actionnaire est titulaire.
- Le Résultat des votes des résolutions soumises à l'assemblée générale.

L'ensemble des informations à destination des actionnaires est disponible sur le site internet de Sonasid.





5. PLANÈTE

Conscients de l'importance des enjeux liés au changement climatique et au réchauffement planétaire, notre responsabilité environnementale s'étend au-delà de la conformité à la législation et à la réglementation environnementale. Notre volonté s'inscrit dans une approche d'amélioration continue de notre performance environnementale en contribuant à la préservation des milieux et des ressources naturelles.

SONASID est engagée en faveur de la contribution à la lutte contre le réchauffement climatique et a fait de la préservation de l'environnement une priorité.

Notre ambition vise à maîtriser et minimiser les aspects et les impacts potentiels de nos activités sur l'environnement à travers une démarche structurée, dans le cadre du système de management environnemental, portée et déployée à tous les niveaux opérationnels.



NOTRE POLITIQUE QSSEE



La politique Qualité, Santé, Sécurité, Environnement et Energie de SONASID englobe ses enjeux QSEE internes et externes et les érige en **axes de progrès majeurs** pour mieux répondre aux attentes de plus en plus fortes des parties intéressées pertinentes. C'est dans le cadre de cette ambition et dans une optique de consolidation de son leadership et de ses facteurs de compétitivité sur son marché national mais aussi régional que SONASID a défini ses aspirations à l'horizon en conformité avec les Politiques Santé, Sécurité au Travail, Environnement et Energie du groupe ArcelorMittal.

L'Ensemble de l'Encadrement de SONASID se mobilise pour poursuivre la démarche du Management par la Qualité, vers l'excellence, en reconnaissant que les préoccupations en matière notamment de Santé & Sécurité au travail, environnementale, Energie, obligations de conformité) sont croissantes et fondamentales.

Nous avons identifié des objectifs spécifiques et développé une approche d'amélioration continue qui guide nos actions pour évoluer de la référence nationale à la référence régionale. Ces aspirations se déclinent en axes majeurs :

- Faire de SONASID un lieu sûr pour le travail avec un **niveau d'excellence pour la santé et sécurité** au travail
- Être reconnue comme une entreprise à responsabilité sociétale en s'engageant pour la **protection de l'environnement** par la prévention de la pollution, la préservation de l'énergie et le respect des exigences et obligations de conformité applicables
- Ferraille : renforcement de la position de Sonasid sur le marché local
- **Réduction du prix de revient** en améliorant la **qualité** de nos produits
- Amélioration du Mix des ventes servant la **rentabilité**
- Amélioration de la part de marché et amélioration de la **qualité de service**
- Garantir une **continuité d'activité** et préserver le patrimoine de l'entreprise
- Réussir la transformation digitale.

La conformité et l'amélioration continue de notre système de management QSEEn (selon les normes, **ISO 9001, ISO 45001, ISO 14001 et ISO 50001**) à travers la recherche permanente de l'excellence est l'une des bases décisives du développement futur et de la pérennité de notre entreprise.

Pour relever les défis de demain, nous nous engageons essentiellement à :

- Assumer la pleine et entière responsabilité et l'obligation de devoir rendre compte de la prévention des traumatismes et pathologies liés au travail
- Mettre à disposition des activités, des conditions et des lieux de travail, sûrs et sains
- Satisfaire les obligations de conformité
- Éliminer les dangers et réduire les risques pour la Santé et la Sécurité
- Mettre en œuvre un processus pour la consultation et la participation des travailleurs
- Protéger des représailles les travailleurs qui signalent des événements indésirables, des dangers, des risques et des opportunités
- Assoir son leadership en réduisant les coûts liés à l'énergie par la mise en œuvre d'un programme de gestion efficace des consommations énergétiques avec des objectifs bien définis et ressources dédiées
- Développer l'achat de produits et de services économes en énergie et permettant la réduction des coûts et la protection de l'environnement
- Garantir la disponibilité de l'information et des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs et les cibles fixés

Nous vous encourageons à travailler ensemble en incarnant dans notre quotidien les valeurs qui sont le socle de notre culture d'entreprise : **Solidarité, Responsabilité, Humilité, Intégrité et Audace.**



Nous voulons être un acteur sidérurgique à dimension internationale et passer de la référence nationale à la référence régionale ”

SONASID

CASABLANCA, LE 19 OCTOBRE 2020



La définition des orientations de notre politique environnementale et son déploiement au quotidien, passe par une étape d'analyse des aspects et impacts environnementaux selon une méthodologie structurée, reproductible et participative.

De manière générale, SONASID place les aspects liés aux enjeux QSEE comme une priorité dès la phase de conception des projets et tout au long des étapes d'exploitation (changement de procédés, nouvelle machine, etc.). L'efficacité et la performance sont ainsi évaluées de manière intégrée.

Les résultats de cette analyse environnementale et leur évaluation sont revus régulièrement afin d'assurer une image réelle du terrain, anticiper les écarts éventuels et maintenir une bonne cohérence avec les orientations et décisions stratégiques et projets d'investissements à impacts environnementaux positifs.

Les principaux aspects et impacts environnementaux significatifs des activités de SONASID recensés via cette analyse sont :



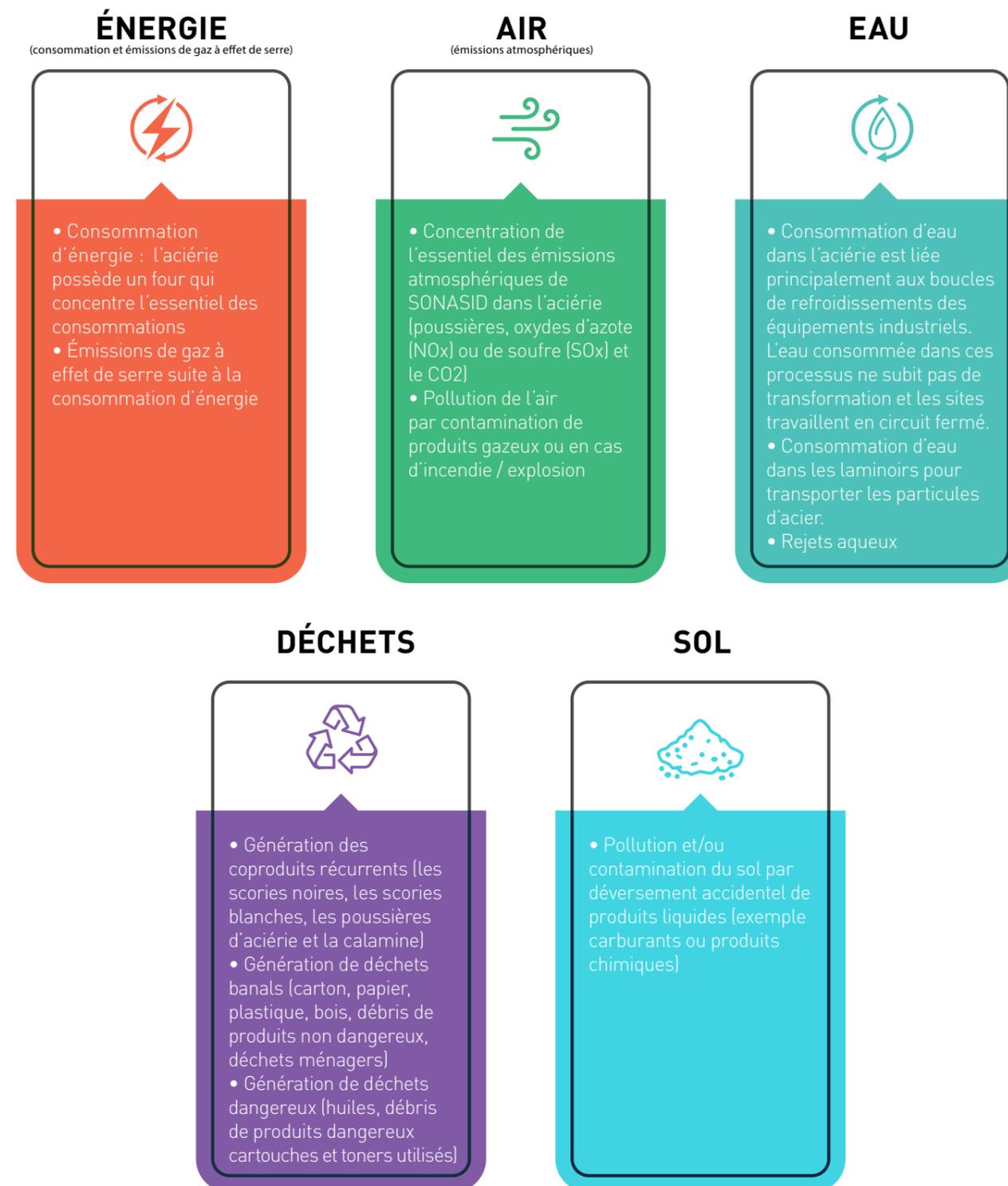
Sonasid a engagé des investissements très importants afin de réduire son empreinte carbone et aligner sa performance aux standards internationaux les plus exigeants en matière environnementale.

La première phase a été remarquablement achevée, puisque nous sommes le numéro 1 au niveau du groupe ArcelorMittal en matière d'émissions CO2, et ce grâce à la couverture de 85% nos besoins en électricité par des énergies renouvelables.



KHALID NABOUB

CHIEF OPERATIONS OFFICER

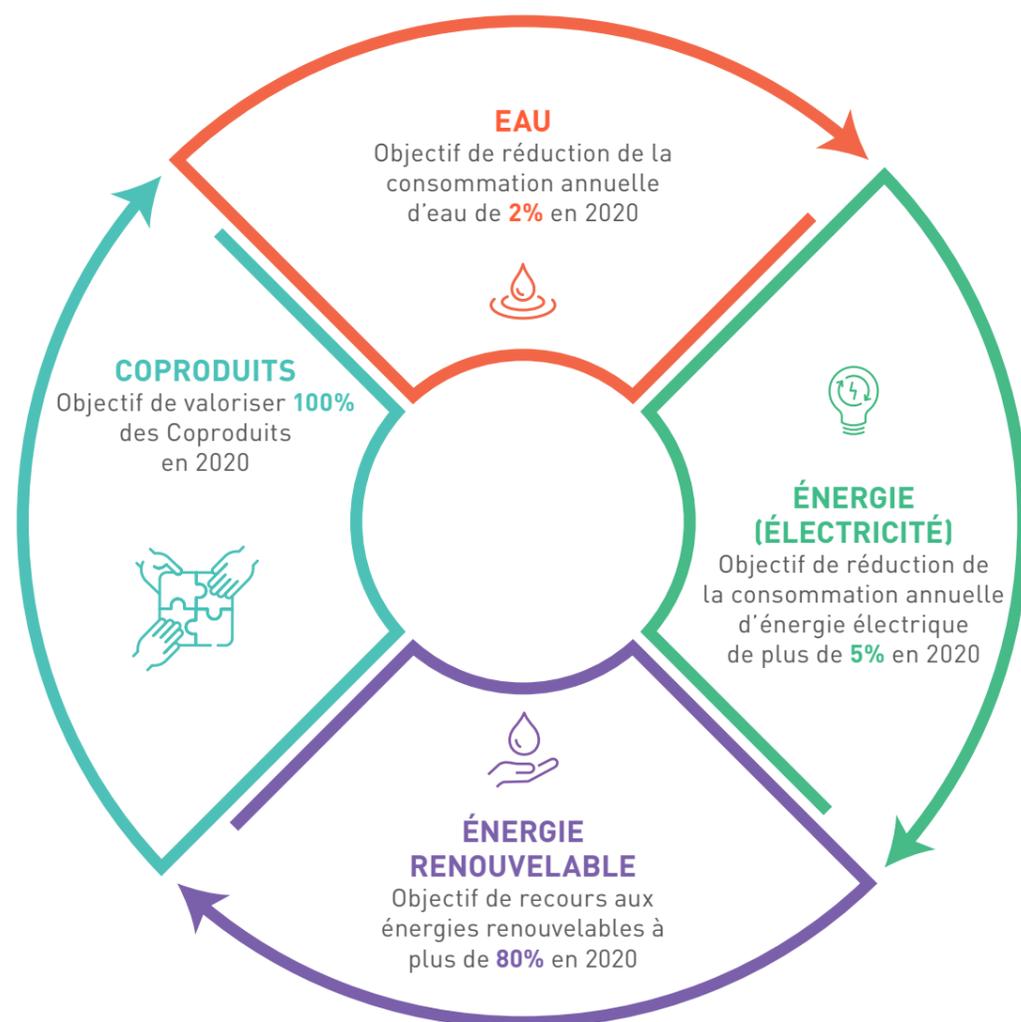


Les analyses environnementales détaillées, la liste des AES et leur cotation sont accessibles sur consultation.

Aucun litige ou poursuite environnementale n'ont été enregistré en 2020.



OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DE 2020



ENJEUX 1 : UTILISER DURABLEMENT LES RESSOURCES DE LA PLANÈTE ET OPTIMISER LES CONSOMMATIONS DE NOS INSTALLATIONS (ÉNERGIE, EAU, MATIÈRES) À TRAVERS DES PROCESSUS PERFORMANTS ET AUGMENTER LE RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'industrie sidérurgique est un domaine connu pour son importante demande énergétique. Pour Sonasid, cette consommation est prise en compte en tant qu'aspect environnemental significatif compte tenu des émissions de CO2 associées à cette consommation. Aussi, la facture énergétique représente une part significative des coûts de production de SONASID.

La compétitivité de nos produits est donc sensible au prix des énergies et à leur utilisation de manière raisonnée. Une démarche d'efficacité énergétique selon la norme ISO 50001 est déployée pour optimiser les consommations d'énergie et contribuer à l'utilisation durable de cette ressource. Cette démarche d'efficacité énergétique est portée par les deux sites industriels et **a permis en 2020, une réduction de 7% de la consommation énergétique globale**. Le système de management de l'énergie est certifié selon l'ISO 50001 depuis 2019.

La stratégie de SONASID en matière d'efficacité énergétique vise à identifier les économies d'énergie pour réduire le recours à cette ressource, et introduire l'utilisation des énergies renouvelables dans le mix énergétique pour réduire les émissions CO2 liées à la consommation d'énergie. **En 2020, le recours aux énergies renouvelables issues de l'éolien représente une moyenne de 85% de la consommation globale de SONASID**, qui représente 376 GWh pour 2020 (les besoins en électricité de SONASID avoisinent ceux d'une ville comme El Jadida). De même, on note une baisse des émissions de CO2 liées à la consommation d'énergie qui avoisine les 200KtCO2/an, ce qui illustre les efforts de SONASID en la matière.



ZOOM SUR L'ACIÉRIE ÉLECTRIQUE DE JORF LASFAR CONSIDÉRÉE COMME L'UNE DES PLUS ÉCOLOGIQUES AU MONDE

L'aciérie électrique de Jorf Lasfar est dotée de technologies de pointe en matière d'économie d'énergie et de captation et de traitement des émissions, réalisant d'excellents taux de réduction des poussières qui sont à leur tour captées au niveau de l'installation de dépoussiérage et valorisées.

En effet, en amont, le chargement en continu de ferrailles préchauffées permet de réduire la consommation électrique de 20% et en aval l'enfournement en continu et à chaud dans le laminoir à Jorf Lasfar des billettes produites permet de réduire de 40% la consommation de fuel.

En se dotant d'une unité de broyage de ferrailles, la ferraille locale est densifiée et les stériles qui y sont contenus éliminés avant injection dans le four, ce qui engendre des baisses en consommation d'énergie électrique et de matières (le charbon, la chaux, etc.) et par conséquent une réduction des émissions CO2.



GESTION DE LA RESSOURCE « EAU »

Les sites favorisent le recyclage en interne de l'eau consommée. Le refroidissement du four de l'aciérie et autres installations métallurgiques ainsi que les autres utilisations au niveau des laminoirs se font principalement en circuit fermé ou semi-fermé. Une station de traitement des eaux à Nador fonctionnant en circuit semi fermé (l'eau est traitée, recyclée et réutilisée) permet une réduction significative de l'eau brute. Deux stations sont également installées au site de Jorf Lasfar, à l'aciérie (système de traitement des eaux par osmose) et au laminoir. Hors osmoseur, les stations ne génèrent pas de rejet car l'eau de refroidissement circule en circuit semi-fermé avec ajout d'eau d'appoint pour compenser l'eau évaporée. Pour le rejet de l'osmoseur, une grande partie est utilisée pour le refroidissement des fumées de l'aciérie, le refroidissement des scories noires et l'arrosage de l'espace vert du site.

Dans le cadre de son plan de suivi et de surveillance, et son action pour préserver la qualité des milieux aquatiques récepteurs, SONASID a défini plusieurs points d'analyses et de surveillance. Plusieurs paramètres sont contrôlés quotidiennement en interne par des analyses physico-chimiques et à fréquence définie, une évaluation globale sur plus de 40 paramètres physico-chimiques et bactériologiques sont analysés par un laboratoire externe agréé.

Indicateurs de consommation d'eau :

- L'eau consommées sur les sites en 2020 :
 - **Eau industrielle** : eau traitée et utilisée pour les process industriels au niveau de l'aciérie et des laminoirs
 - **Eau potable** : eau consommée pour les besoins domestiques (douches, nettoyage, restauration, etc.)
 - **Eau d'irrigation** : eau recyclée en interne après traitement
- Les pertes sont associées essentiellement à l'évaporation lors de l'utilisation dans le process (circuits avec des températures très hautes).
- Une partie est rejetée après traitement.
- La consommation globale de l'Eau en 2020 est de **780 664 m³**.

ENJEU 2 : DÉVELOPPER DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR RÉDUIRE LES NUISANCES ENVIRONNEMENTALES GÉNÉRÉES PAR NOS ACTIVITÉS ET ADAPTER NOS INSTALLATIONS EN CONSÉQUENCE.

A l'image de la majorité des unités industrielles, les sites sidérurgiques génèrent des nuisances sonores, lumineuses ou paysagères auprès des communautés avoisinantes nos sites industriels. Sonasid veille à être attentif à ces impacts par le recours à des installations et des solutions qui permettent la réduction de ces nuisances. A titre d'exemple, **les niveaux de bruits enregistrés par les sites n'ont jamais fait l'objet de contentieux ou de plainte de la part de la communauté riveraines**. Par ailleurs, le plan de management environnemental à travers ses différentes actions vise à limiter les nuisances paysagères envers les communautés riveraines.

Les risques accidentels ayant un impact sur l'environnement tels que les risques liés aux produits, aux procédés, aux installations, au facteur humain, aux agressions externes (catastrophes naturelles, malveillance, etc) sont maîtrisés via un POI (Plan d'Opération interne) qui inclut les dispositifs de gestion de crise associés et permet une gestion des risques dans une démarche d'amélioration continue.





ENJEU 3 : METTRE EN ŒUVRE LES MESURES NÉCESSAIRES POUR RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE CARBONE LIÉE AUX ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET LES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES GÉNÉRÉES PAR NOS ACTIVITÉS.

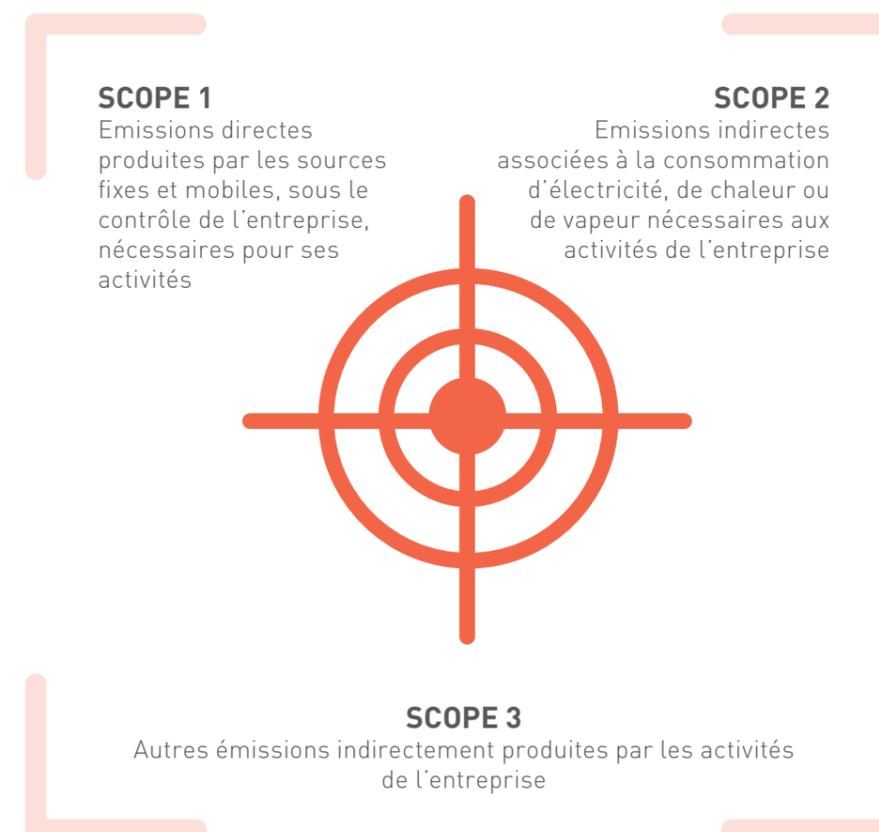
RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Dans la continuité de ses actions en faveur de la préservation de l'environnement, SONASID a réalisé en 2020 son 1^{er} bilan de Gaz à Effet de Serre (GES) du site de Nador qui vise à :

- Comptabiliser les émissions de GES au niveau de ce site industriel
- Apprécier la vulnérabilité carbone de ses activités et la dépendance à la consommation des énergies fossiles, principales sources d'émissions ;
- Identifier les postes les plus émetteurs et les gisements de réduction de GES liés ;
- Proposer des orientations stratégiques déclinées en plan d'actions à court et moyen terme pour réduire et ou compenser ses émissions.

Dans le cadre de son 1^{er} Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) réalisé en 2020 en appui sur la GIZ (Agence de Coopération Internationale Allemande), SONASID a retenu l'année 2018 comme année de référence afin de suivre ses émissions dans le temps et de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

La méthodologie adoptée dans l'évaluation de l'empreinte carbone de SONASID, est conforme aux dispositions de l'ISO/TR 14069-2013 et aux directives d'application de la norme ISO 14064-1 de quantification et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre. Cette méthodologie permet d'évaluer les émissions de GES suivant 3 catégories d'émissions :





D'après ce bilan carbone réalisé sur le site de Nador, les émissions ont été estimées à 249 480 teqCO₂, dont 66% sont liées aux émissions indirectes associées au poste Achats de produits et de services (scope 3), 19% sont liées aux émissions directes des sources fixes de combustion (scope 1) et 15% générées par les autres postes émetteurs.

Un plan de compensation est mis en place et piloté par la cellule performance du site pour les actions opérationnelles.

Un bilan des émissions CO₂ est réalisé (scope 1) au niveau des deux sites de manière mensuelle. Un bilan CO₂ sur les 3 scopes au niveau du site de Jorf Lasfar sera réalisé courant 2021.

Par ailleurs, SONASID réalise une réduction des émissions de gaz à effet de serre d'environ 200 000 t de CO₂/an, un progrès considéré comme remarquable dans le secteur aussi bien à l'échelle nationale que mondiale.

De plus, SONASID a pu augmenter sa capacité de recours aux énergies éoliennes au niveau de ses sites de production à 100% sur plusieurs mois avec une moyenne sur l'année de 85%, ce qui implique une réduction significative des émissions de CO₂ dans l'air.

LIMITATION DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

Les émissions atmosphériques telles que les poussières, l'oxyde d'azote (NO_x), l'oxyde de soufre (SO_x) et le CO₂ sont fonction, essentiellement, de la nature des matières premières, de la composition des combustibles, des technologies utilisées et de chargement en place ainsi que la puissance installée des équipements.

Chaque site industriel de Sonasid procède, dans le cadre du Plan de Suivi et de Surveillance Environnemental, à la caractérisation des émissions atmosphériques pour s'assurer du respect des valeurs réglementaires.

ZOOM SUR LE PROJET DE CISAILLE

Le projet de cisaille a été mis en place dans une optique d'amélioration de l'efficacité de l'opération de préparation de la ferraille pour accroître la valeur de son utilisation.

Ce projet permet :

- l'élimination des risques liés aux opérations d'oxycoupage
- le nettoyage de la ferraille et élimination des stériles avant leur transfert au four
- l'optimisation de l'utilisation du chargement Consteel (convoyeur de ferrailles), qui favorise la réduction de la consommation d'énergie et des dégagements de poussières.





ENJEU 4 : PROMOUVOIR LA VALORISATION DES COPRODUITS ET LE RECYCLAGE DES DÉCHETS ISSUS DE NOS ACTIVITÉS À TRAVERS DES PROCESSUS INDUSTRIELS ADAPTÉS.

VALORISATION DES COPRODUITS

La mise en œuvre du système de management de l'environnement induit une gestion spécifique des déchets des sites industriels dans le cadre de leur certification ISO 14001, qui respecte la hiérarchie de gestion suivante :

- prévenir la production de déchets
- réemployer
- recycler
- valoriser ou à défaut éliminer de manière sûre et dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Sonasid est attentive à la gestion des coproduits générés par ses activités et a pour objectif de les valoriser à 100%. Ainsi, des efforts particuliers sont faits pour réemployer les déchets quand leurs propriétés physico-chimiques le permettent ou les traiter pour les revendre ou les acheminer vers des filières spécialisées.

Le processus industriel de Sonasid compte les principaux coproduits suivants : les scories noires, les scories blanches, les poussières d'aciérie et la calamine, zorba, etc. Les scories noires sont valorisées comme substitut de GNA /GNB pour la construction routière, les scories blanches sont en cours de tests pour valorisation dans un processus d'hydrométallurgie chez un minier marocain (en substitution à la chaux), les poussières sont valorisées comme matière première pour la production de l'oxyde de zinc et la calamine est valorisée comme substitut de minerai de fer dans des hauts fourneaux en Espagne et en France.

Par ailleurs la zorba (mix aluminium/cuivre) issue du traitement et broyage de la ferraille est valorisée pour la production de l'aluminium et du cuivre en fonderies. En plus de ses coproduits et vu sa renommée en recyclage de ferraille, Sonasid est devenue une plateforme qui valorise également les coproduits générés par d'autres industries (cimenteries, phosphates, concessionnaires automobiles....)

GESTION DES DÉCHETS

SONASID considère la gestion des déchets comme un axe majeur du plan de management environnemental annuel de chaque site industriel, avec pour objectif de minimiser leur impact et préserver l'environnement. Un dispositif structuré et performant de gestion des déchets inclut les étapes à suivre selon la nature des déchets générés pour la réduction et l'élimination de ces déchets.

Pour les déchets banals (papiers, cartons, plastique, bois), un tri des déchets à travers des bacs dédiés est assuré au sein de chaque site et les quantités sont envoyées aux filières agréées selon un calendrier préétabli dans l'année. Une sensibilisation des collaborateurs concernés est réalisée en continu via les animateurs sur site.

Les déchets ménagers sont acheminés vers une décharge contrôlée via un prestataire spécialisé.

Plusieurs dispositions ont été mises en place pour les déchets industriels dangereux générés par nos activités, en fonction de l'aspect environnemental concerné. A titre d'exemple, les opérations de maintenance des engins génèrent plusieurs déchets dangereux, le plan de management environnemental défini exige que les huiles soient stockées dans des fûts sur des cuvettes de rétention et acheminées ensuite vers le four pour leur incinération.

En ce qui concerne les déchets bureautiques générés dans les locaux administratifs, un tri est réalisé selon la nature telles que les équipements électriques et électroniques considérés comme déchets dangereux. Une convention est établie avec un prestataire agréé pour leur récupération.

ZOOM SUR LE RECYCLAGE DES HUILES

En sus des huiles générés par les activités de SONASID, les équipes de Jorf Lasfar procèdent à la récupération des huiles minérales usagées des autres industriels dans la zone industrielle avoisinante pour les valoriser dans son programme de management environnemental. Ces huiles sont ainsi utilisées en substitution partielle du fuel dans les laminoirs, engendrant moins d'émissions de sulfures et poussières dans un procédé de co-incinération couplé au processus de production. L'objectif de SONASID est de remplacer jusqu'à 50% du fuel par ces huiles. L'enjeu est important, car au-delà de la réduction de la dépendance au fuel, SONASID se donne pour mission de réduire les effets dévastateurs de ces huiles sur les nappes phréatiques d'autres entreprises.



ENJEU 5 : FAVORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN RÉUTILISANT LA FERRAILLE POUR ÊTRE UN ACTEUR CLÉ À L'ÉCHELLE NATIONALE EN LA MATIÈRE

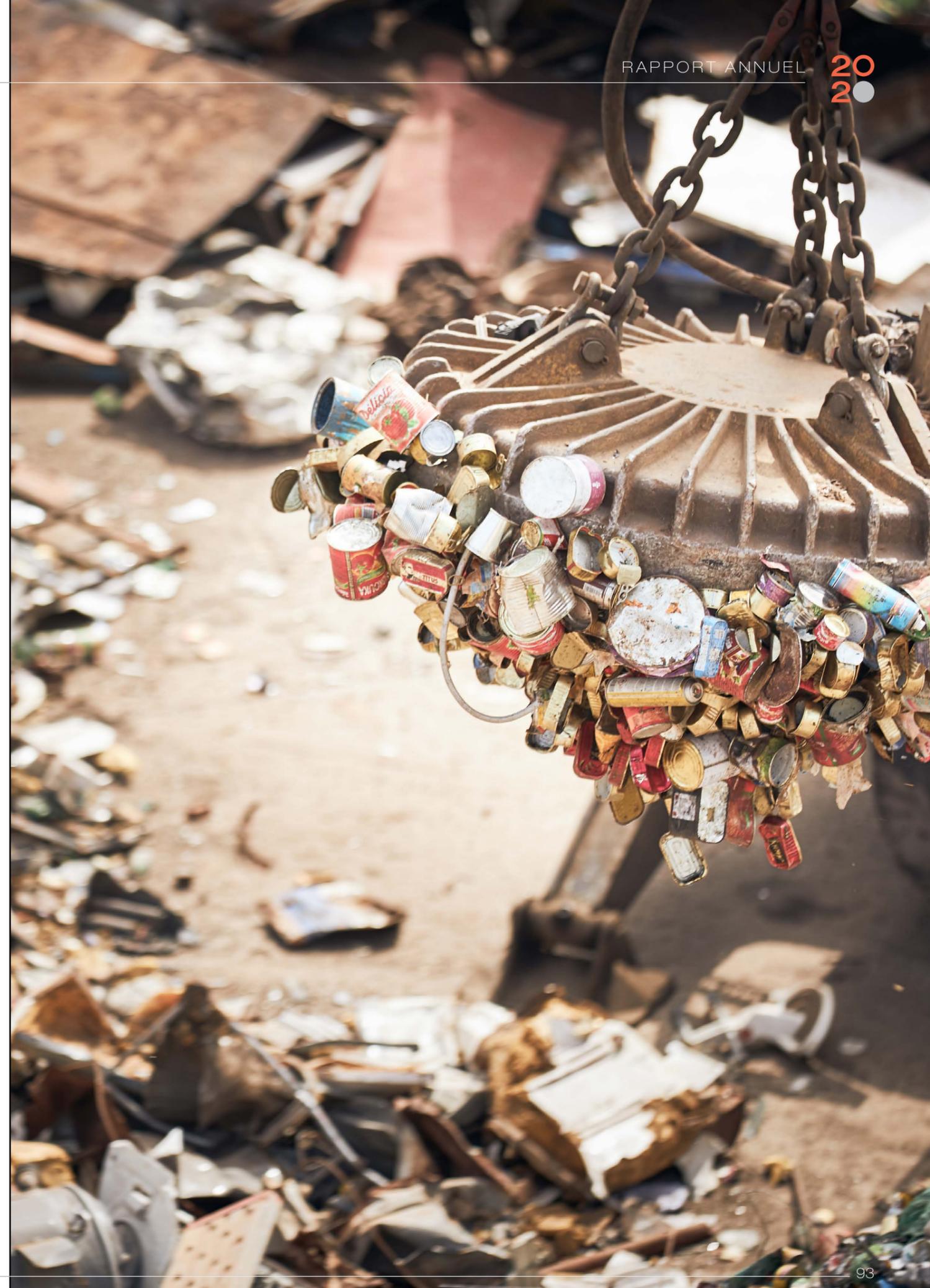
L'économie circulaire peut se définir comme un système d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits, vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources naturelles et des matières premières vierges et à diminuer l'impact des activités économiques sur l'environnement.

Depuis le démarrage de l'aciérie en 2005, le business model de Sonasid repose sur le recyclage de la ferraille pour fabriquer de l'acier. A travers ce processus, Sonasid donne une seconde vie aux produits utilisés au quotidien et arrivés en fin de vie (équipements, machines et emballages...)

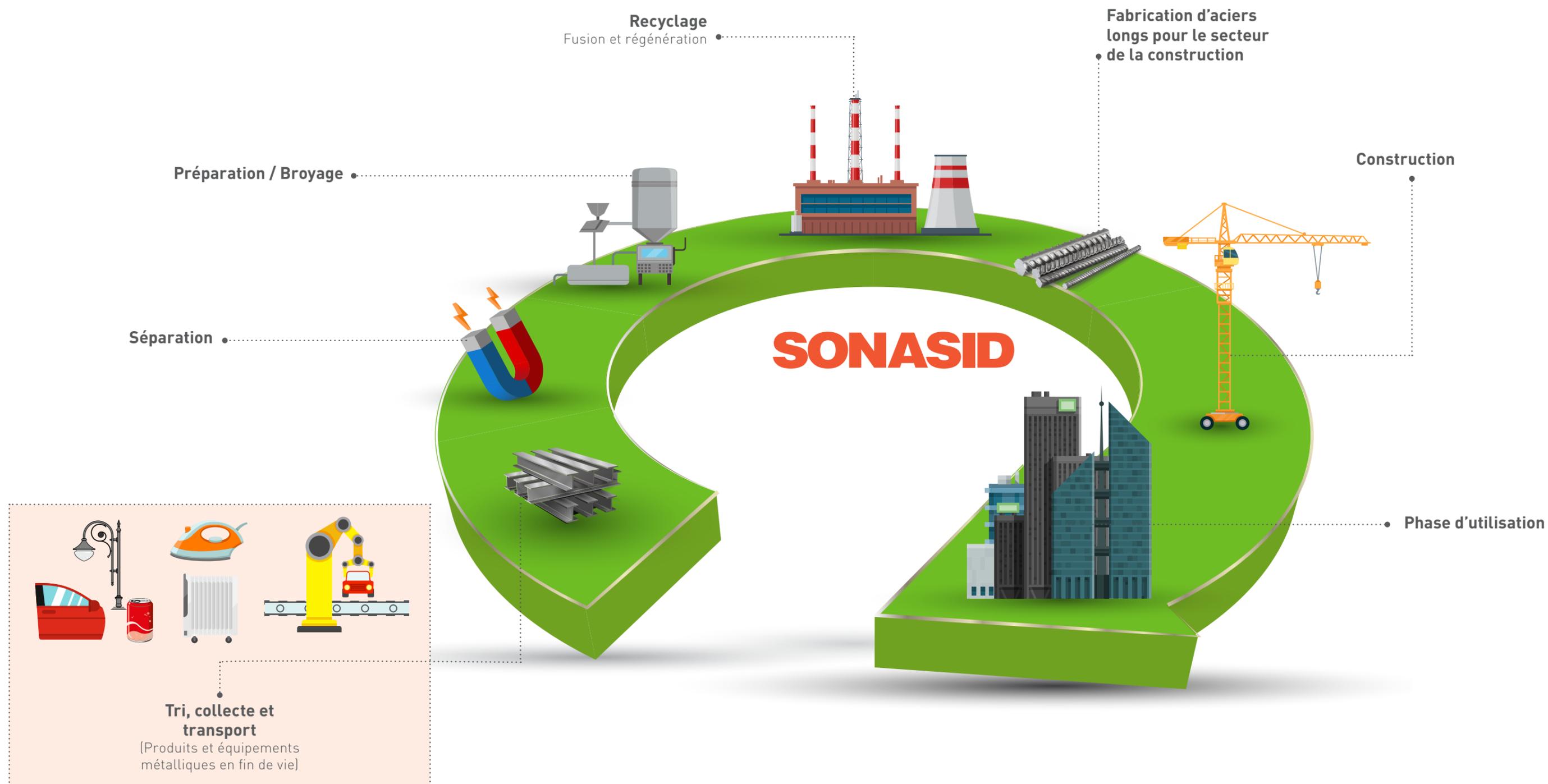
En effet, l'acier, contrairement à la plupart des autres matériaux, peut se recycler à l'infini sans perdre ses qualités. Facile à récupérer grâce à ses propriétés magnétiques, c'est le matériau le plus recyclé dans le monde.

En tant que leader national dans ce domaine, Sonasid place le recyclage comme étant une priorité dans une logique globale d'économie circulaire de proximité.

L'acier restera toujours un matériau leader en raison de sa grande recyclabilité. Le recycler permet d'utiliser les ressources naturelles de manière rationnelle et de diminuer les émissions et l'empreinte environnementale.



LE CYCLE PERPETUEL DE L'ACIER



6. CERTIFICATIONS



Système de management de la sécurité :
OHSAS 18001 depuis 2006
ISO 45001 en 2020



Système de management de la qualité :
ISO 9001 depuis 2001



Certifications produits :
NM 01.4.096 / NM 01.4.097 depuis 2001



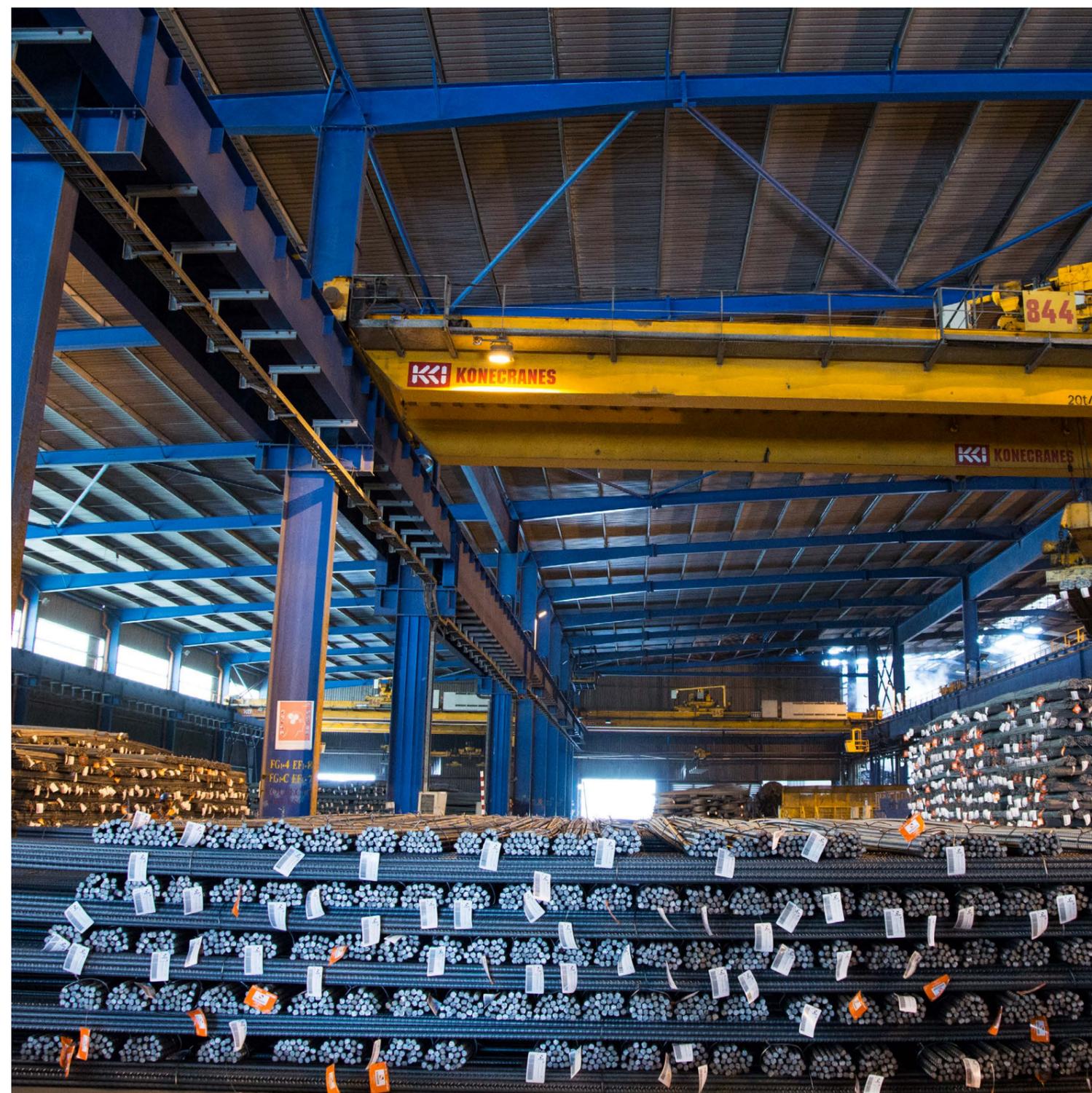
Système de management de l'énergie:
ISO 50001 depuis 2019



Système de management de l'environnement :
ISO 14001 depuis 2006



Responsabilité Sociétale de l'Entreprise :
**Label RSE de la Confédération Générale des
Entreprises du Maroc (CGEM) depuis 2019 RSE.**





7. MATRICE DE CORRESPONDANCE GRI

Code GRI	Indicateur	Chapitre	N° de page	Commentaire
Profil de l'organisation				
102-01	Nom de l'organisation	Page de garde	1	
102-02	Activités, marques, produits et services	Profil	9	
102-03	Lieu où se trouve le siège de l'organisation	Siège	188	
102-04	Lieux où se trouvent les activités	Profil	9	
102-05	Capital et forme juridique	Actionnariat	10 & 104	
102-06	Marchés desservis (répartition géographique, secteurs desservis et types de clients et de bénéficiaires)	Profil	9	
102-08	Information sur les collaborateurs et les autres travailleurs	Capital Humain	58 & 49	
102-09	Information sur la chaîne d'approvisionnement	Économie durable	52 à 55	
Stratégie				
102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé de l'organisation sur la pertinence du développement durable pour l'organisation et sur sa stratégie pour y contribuer	Message du Directeur Général	5	
102-15	Description des principaux impacts, risques et opportunités	Stratégie RSE	22 & 23	
Gouvernance				
102-18	Structure de la gouvernance de l'organisation, y compris les comités de l'instance supérieure de gouvernance	Gouvernance Responsable	De 58 à 67	
102-21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	Stratégie RSE	25 à 27	
102-22	Composition de l'instance supérieure de gouvernance et de ses comités	Gouvernance Responsable	De 59 à 67	

102-23	Préciser si le président de l'instance supérieure de gouvernance est également membre de la direction	Gouvernance Responsable	De 59 à 67	
102-24	Nomination et sélection de l'instance supérieure de gouvernance	Gouvernance Responsable	De 59 à 67	
102-25	Prévention des conflits d'intérêts au niveau de l'instance supérieure de gouvernance	Gouvernance Responsable	De 59 à 67	
102-26	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'établissement des objectifs, des valeurs, et de la stratégie	Gouvernance Responsable	De 59 à 67	
102-27	Développement et amélioration des connaissances collectives de l'instance supérieure de gouvernance sur les sujets économiques, environnementaux et sociaux	Gouvernance Responsable	De 59 à 67	
102-28	Evaluation de la performance de l'instance supérieure de gouvernance	Gouvernance Responsable	De 59 à 67	
Implications des parties prenantes				
102-40	Liste des groupes de parties prenantes avec lesquels l'organisation a noué un dialogue	Stratégie RSE	25 à 27	
102-42	Critères retenus pour l'identification et la sélection des parties prenantes avec lesquelles établir un dialogue	Stratégie RSE	25 à 27	
102-44	Thèmes et préoccupations clés soulevés dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes et la manière dont l'organisation y a répondu, notamment pour son reporting	Stratégie RSE	25 à 27	
Pratiques du reporting				
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	Stratégie RSE	27	
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	Stratégie RSE	27	
102-47	Enjeux pertinents identifiés au cours du processus de définition du contenu du rapport	Stratégie RSE	25 à 27	
102-50	Période de reporting correspondant aux informations fournies	Stratégie RSE	27	
102-51	Date du rapport le plus récent	Stratégie RSE	27	
102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	Contact	188	
102-54	Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI	Stratégie RSE	27	
102-55	Index du contenu GRI	Matrice de correspondance GRI		
102-56	Vérification externe	correspondance GRI		Pas de vérification externe

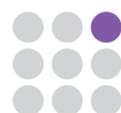


Approche managériale			
103-01	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	Stratégie RSE	23 à 27
103-02	L'approche managériale et ses composantes	Stratégie RSE	23 à 27
Performance économique			
201-03	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	Capital Humain	30 à 39
Impacts économiques indirects			
203-01	Investissements dans les infrastructures et mécénat	Économie Durable	55 à 57
203-02	Impacts économiques indirects significatifs	Économie Durable	55 à 79
Lutte contre la corruption			
203-02	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	Gouvernance Responsable	69
Comportement anti-concurrentiel			
206-01	Nombre total d'actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, pratiques antitrust et monopolistiques et leurs issues		Sonasid n'a pas enregistré de plaintes fondées relatives à des comportements anticoncurrentiels, pratiques antitrust et monopolistiques en 2020 243
Energie			
302-01	Consommation directe d'énergie	Planète	81 & 82
302-04	Réduction de la consommation énergétique	Planète	82 & 82
Eau			
303-05	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	Planète	84
Emissions			
305-01	Emissions directes GES (scope 1)	Planète	86 à 88
305-02	Emissions indirectes GES (Scope 2)	Planète	86 à 88
305-03	Autres émissions indirectes (Scope 3)	Planète	86 à 88
Effluents et déchets			
306-02	Poids total de déchets, par type et par mode de traitement	Planète	90 & 91
Evaluation environnementale des fournisseurs			
308-02	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Économie Durable	53 & 54

Emploi			
401-01	nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique	Capital Humain	48 & 49
401-02	Avantages sociaux accordés aux salariés à temps plein et non aux intérimaires, ni aux salariés à temps partiel, par principaux sites opérationnels	Capital Humain	30 à 39
Santé et sécurité au travail			
403-02	Taux et types d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, proportion de journées de travail perdues et nombre total de décès liés au travail, par zone géographique et par sexe	Capital Humain	42 à 47
Formation et éducation			
404-01	Nombre moyen d'heures de formation par an, réparti par salarié	Capital Humain	34 & 35
404-02	Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie destinés à assurer l'employabilité des salariés et à les aider à gérer leur fin de carrière	Capital Humain	34 & 35
404-03	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière	Capital Humain	35 & 36
Égalité des chances et diversité			
405-01	Diversité des organes de gouvernance et des employés	Capital Humain	40 -41 - 61
Confidentialité des données des clients			
418-01	Plaintes fondées relatives aux atteintes à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients		SONASID n'a pas enregistré de plaintes fondées relatives aux atteintes à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients en 2020
Conformité socio-économique			
419-01	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques		SONASID n'a pas enregistré de non-conformité liée à la législation et aux réglementations sociales et économiques en 2020

3 INFORMATION FINANCIÈRE





1. RAPPORT DE GESTION

SOCIÉTÉ NATIONALE DE SIDERURGIE

Société anonyme au capital 390.000.000 MAD

Siège social : Route Nationale n° 2 – El Aaroui – BP 551 - NADOR

RC n° : 3555– NADOR

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément à vos statuts, pour vous présenter les résultats de l'exercice 2020 et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre établis conformément aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Ces méthodes de présentation et d'évaluation n'ont pas été modifiées par rapport à celles de l'exercice précédent.

1. MARCHÉ

LE MARCHÉ MONDIAL DE L'ACIER

Production

La production mondiale d'acier brut a atteint 1 864 Mt en 2020, en recul de 0,9% par rapport à l'année précédente. Cette évolution est soutenue la production chinoise qui affiche une hausse de 5,2% en 2020 et représente 56,5% du volume mondial.

Prix du minerai de fer

Le prix du minerai de fer a connu une augmentation de 16% en 2020, pour se situer à 109 USD/t, contre 94 USD/t en 2019 et 70 USD/t en 2018. La tendance haussière des prix s'est accélérée en fin d'année avec un prix de 133 USD/t au quatrième trimestre 2020 et de 168 USD/t à fin février 2021.

Prix de la ferraille et évolution des spreads sur le marché international

Le prix moyen de la ferraille était stable par rapport à 2019. Cette stabilité du prix moyen recouvre néanmoins une grande volatilité au cours de l'année 2020 avec des niveaux de prix bas de mars à juillet et de fortes hausses de prix à partir du mois de novembre : +159 USD entre juillet et décembre.

Le prix moyen de la billette est à un niveau équivalent à celui de 2019, les fortes hausses des mois de novembre et décembre ayant effacé la tendance baissière observée à fin octobre. (+178 USD/t entre juillet et décembre 2020).

Le prix moyen du rond à béton à l'export a connu une baisse de -9 USD/t, malgré les hausses de prix observées au niveau du 2^{ème} semestre (+184 USD/t entre juillet 2020 et décembre 2020).

Principales mesures de défense commerciale

• États Unis

Les droits additionnels de 25% appliqués depuis mars 2018 aux importations d'acier ont été étendus à une liste de produits « aval » à partir de février 2020.

• Union Européenne

Des mesures de sauvegarde de 25% sont appliqués au-delà de quotas depuis juillet 2018. Par ailleurs, dans le cadre du Pacte Vert (European Green Deal) qui vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins -55% en 2030 (par rapport à 1990) et une neutralité climatique d'ici 2050, la Commission Européenne envisage la mise en place d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières au cours du deuxième trimestre 2021.

• Maroc

Au Maroc, le droit d'importation applicable au rond à béton et fil machine hors accords de libre-échange a connu deux hausses successives cette année en passant de 25% à fin 2019, à 30% en janvier 2020 puis à 40% en juillet 2020.

Le 24 août 2020, le Maroc et la Turquie ont conclu un avenant à leur accord bilatéral de libre-échange. Cet avenant entrera en vigueur lorsque la Partie la plus diligente aura notifié à l'autre Partie l'accomplissement des formalités nécessaires pour rendre l'accord effectif sur son territoire.

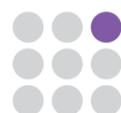
L'avenant à l'ALE Maroc-Turquie prévoit l'intégration du rond à béton et du fil machine à la liste négative de l'accord dès l'expiration des mesures de sauvegardes. Il prévoit également que le droit d'importation applicable aux produits entrant dans son champ d'application soit égal à 90% du droit d'importation (36% selon le taux actuel au Maroc). La durée d'application de ce droit d'importation révisé est de 5 ans (renouvelable pour une durée de 5 années).

L'Association des Sidérurgistes du Maroc a émis une demande pour une troisième reconduction des mesures de sauvegardes conformément à la durée maximale prévue par la réglementation marocaine.

LE MARCHÉ LOCAL

La consommation de ciment a reculé de 10% en 2020, la demande ayant été fortement impactée par les effets de la crise sanitaire sur le secteur de la construction de mars à mai. Les mises en chantiers ont ainsi connu une baisse -37% en 2020 par rapport à 2019.

Les importations de rond à béton et de fil machine ont connu un recul de 110 kt en 2020 par rapport au niveau particulièrement élevé enregistré en 2019. La Turquie représente 26% des importations de rond à béton et 43% des importations de fil machine en 2020 (le Maroc est la 4^{ème} destination des exportations de fil machine turc en 2020 et la première pour la billette).



2. ACTIVITE

SÉCURITÉ

Sonasid n'a pas connu d'accident de travail en 2020.

Au cours des 8 dernières années, Sonasid a pu maintenir un taux de fréquence inférieur à 1, grâce au maintien de la dynamique d'animation Sécurité, à une analyse des presque-accidents et à des analyses corrélatives entre les incidents et les remontées des anomalies, à la réalisation des programmes d'audit terrain et audits spécifiques et au développement du Leadership SST des employés.

Dans le contexte particulier de crise sanitaire, Sonasid a mis en œuvre une dynamique proactive de lutte contre le Covid-19 : mise en place d'une cellule de crise, élaboration, formation et intégration sur les règles, programmes de désinfection, programme d'audit, communication, dépistages, tableau de bord de suivi, assistance...

En 2020, Sonasid a assuré la transition de la certification de son système de management de la sécurité de l'OHSAS 18001, qu'elle détient depuis 2006, vers la certification **ISO 45001**.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Après un premier semestre 2020 fortement impacté par les effets de la crise sanitaire sur le secteur de la construction, le redressement de la demande observé à partir du mois de juin a permis de contenir la baisse des volumes de vente annuels à -4%.

Sonasid réalise ainsi un **chiffre d'affaires de 3 109 MDH** en 2020, en repli de 13% par rapport 2019. Cette évolution du chiffre d'affaires intègre un impact prix défavorable, de -9% en 2020.

PRODUCTION

La bonne exécution du programme d'excellence opérationnelle a permis d'assurer des **progrès importants en matière de réduction** des coûts de production en 2020, malgré la baisse de la production consécutive à la crise sanitaire (deux mois d'arrêts de production au 2^{ème} trimestre 2020).

CO-PRODUITS

SONASID ambitionne de recycler la totalité des co-produits générés par ses activités industrielles consolidant ainsi son leadership en tant qu'entreprise 100% recycling. SONASID valorise également les co-produits générés par d'autres industriels notamment dans le domaine de la sidérurgie, du ciment, des phosphates ainsi que des concessionnaires automobiles.

INVESTISSEMENTS

Sonasid a maintenu un niveau d'investissement comparable à celui de l'année précédente, d'un montant de 51 MDH en 2020 contre 52 MDH en 2019.

RSE

La réalisation de l'analyse de matérialité a permis ainsi d'identifier les enjeux stratégiques et prioritaires et de disposer ainsi d'une vision affinée des différents impacts économiques, sociaux et environnementaux sur les parties prenantes de Sonasid. En effet, 20 enjeux RSE ont été évalués, réparti en 4 macro-thématiques. Ces dernières constituent également le socle de la charte des engagements adoptée par Sonasid : le capital humain, l'économie durable, la gouvernance responsable et la planète.

En 2020, SONASID a poursuivi ses actions sociétales locales et régionales, contribuant activement à la lutte contre le COVID-19.

Des avancées positives dans divers domaines opérationnels ont par ailleurs été enregistrées en 2020, en lien notamment avec les aspects environnementaux.

SONASID a pu atteindre un taux d'utilisation de l'énergie éolienne dans ses sites de production de 100% sur plusieurs mois, avec une moyenne sur l'année de 85%, ce qui a permis une réduction des émissions de CO2 dans l'air d'environ 170 000 t.

Sonasid continue d'innover en s'appuyant sur des énergies propres, avec 3 projets phares en cours de développement qui permettront de concrétiser son ambition d'une production alimentée à 100% par des énergies renouvelables.

En Octobre 2020, Sonasid a réussi son audit de suivi pour le maintien du label Responsabilité Sociale de l'Entreprise de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM).

A noter également que Sonasid est certifiée ISO 9001, ISO 45001, ISO 14001 et ISO 50001 pour son système de management intégré Qualité, Sécurité, Environnement et Efficacité Énergétique.

3. LONGOMETAL ARMATURES

Les **produits d'exploitation** de l'exercice se situent à **222 MDH**, recul de 28% par rapport à 2019.

La **valeur ajoutée** de l'exercice progresse de 8% pour se situer à **23 MDH**.

Le **résultat d'exploitation** de l'année 2020 s'élève à **7,6 MDH, en hausse de 3%** par rapport à 2019.

Le **résultat net** de l'exercice s'établit à **6 MDH** contre 6,6 MDH en 2019, ce qui représente une baisse de 9%.

4. RESULTATS FINANCIERS

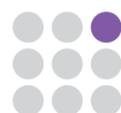
COMPTES SOCIAUX

En 2020, l'**EBITDA** enregistre **une hausse de 4% pour s'établir à 106 MDH** contre 103 MDH en 2020 au cours de l'exercice précédent.

Le **résultat d'exploitation** progresse également de 9 MDH en 2019 à **28 MDH** en 2020 soit +214%.

Le **résultat financier** s'est établi à 9,8 MDH en amélioration de 7% par rapport à 2019.

Le résultat net social est en hausse de **137%**, en s'établissant à **19,6 MDH**, contre à 8,3 MDH en 2019.



DETTES FOURNISSEURS AU 31.12.2020

	Egalité des chances et diversité					
	(A) Montant des dettes fournisseurs à la clôture A = B+C+D+E+F	(B) Montant des dettes non échues	Montant des dettes échues			
		(C) Dettes échues de moins 30 jours	(D) Dettes échues entre 31 et 60 jours	(E) Dettes échues entre 61 et 90 jours	(F) Dettes échues de plus de 90 jours	
Date de clôture exercice N-1	797.296.110	702.666.974	17.002.847	5.834.073	27.108.843	44.683.373
Date de clôture exercice 2020	856.270.264	805.722.525	20.723.306	863.862	1.288.530	27.672.041

COMPTES CONSOLIDÉS

Les produits des activités ordinaires sont de 3 238 MDH en 2020, contre 3 331 MDH en 2019.

Les charges d'exploitations courantes sont de 3 260 MDH en 2020, contre 3 309 MDH en 2019.

Le résultat des activités opérationnelles est de -28 MDH en 2020, contre -42,3 MDH en 2019.

Le résultat financier est de -2,5 MDH contre -0,5 MDH en 2019.

Le résultat net – part du groupe se situe ainsi à -28 MDH contre -41 MDH en 2019.

5. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

6. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Société	Capital Social (KDH)	Participation au Capital
Longométa Armatures	60.346	96,93%

7. PRISE DE CONTROLE

Néant

8. CESSIONS DE PARTICIPATIONS

Néant

9. PERSPECTIVES

Sonaside poursuivra, en 2020, le déploiement de ses priorités stratégiques, axées sur le renforcement de sa compétitivité et le développement commercial.

Sonaside reste engagée dans la promotion d'un modèle économique durable avec un outil de production alimenté à 85% par des énergies renouvelables en 2020.

10. MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les mandats des membres du conseil sont présentés à la page 61 du présent rapport.

11. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Vos commissaires aux comptes feront dans leur rapport l'analyse des états de synthèse.

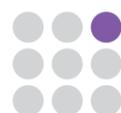
Ceux-ci font apparaître un bénéfice net comptable de 19 659 921,26 dhs que nous vous proposons d'affecter comme suit :

• Résultat de l'exercice 2020 :	+ 19 659 921,26 dirhams
• Prélèvement au titre de la réserve légale :	0,00 dirhams
• Solde disponible en report à nouveau :	+ 8 407 781,00 dirhams
• Soit un bénéfice distribuable de :	+ 28 067 702,26 dirhams
• A la distribution de dividendes pour un montant de :	- 27 300 000,00 dirhams
• Solde de :	767 702,26 dirhams

Nous vous proposons de distribuer un **dividende global de 27 300 000,00 dhs, soit 7,00 dhs par action** et d'affecter au compte « report à nouveau » le solde non distribué, soit 767 702,26 dhs.

Ce dividende sera payé sous déduction de la taxe retenue à la source à compter du 01 Juillet 2021 selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

Les résolutions que nous vous soumettons sont conformes à nos propositions et nous vous invitons à les approuver.



2. COMPTES SOCIAUX

BILAN ACTIF

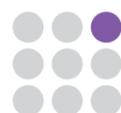
ACTIF		EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
A	IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS	-	-	-	-
	• Frais préliminaires	-	-	-	-
C	• Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
T	• Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
I	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	52.378.733,26	51.126.798,58	1.251.934,68	2.749.741,17
	• Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-
F	• Brevets, marques, droits et valeurs similaires	44.887.106,77	43.635.172,09	1.251.934,68	2.749.741,17
	• Fonds commercial	7.491.626,49	7.491.626,49	-	-
	• Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
I	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4.085.858.579,24	3.607.283.087,15	478.575.492,09	508.896.883,28
	• Terrains	111.477.645,66	7.575.101,86	103.902.543,80	104.286.127,33
M	• Constructions	522.530.319,91	417.562.521,50	104.967.798,41	121.037.041,29
M	• Installations techniques, matériel et outillage	3.328.753.885,20	417.562.521,50	225.412.569,92	248.308.279,05
	• Matériel de transport	42.730.749,30	42.730.749,30	-	1.633,32
O	• Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	32.691.441,18	31.907.331,40	784.109,78	466.070,71
B	• Autres immobilisations corporelles	4.166.067,81	4.166.067,81	-	-
	• Immobilisations corporelles en cours	43.508.470,18	-	43.508.470,18	34.797.731,58
I	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	98.360.559,75	17.218.955,10	81.141.604,65	75.346.968,66
	• Prêts immobilisés	12.468,19	-	12.468,19	31.173,06
L	• Autres créances financières	39.853.991,56	-	39.853.991,56	39.853.991,56
	• Titres de participation	58.494.100,00	17.218.955,10	41.275.144,90	35.461.804,04
I	• Autres titres immobilisés	-	-	-	-
S	ECARTS DE CONVERSION - ACTIF	-	-	-	-
	• Diminution des créances immobilisées	-	-	-	-
E	• Augmentation des dettes de financement	-	-	-	-
	TOTAL I (A + B + C + D + E)	4.236.597.872,25	3.675.628.840,83	560.969.031,42	586.993.593,11

BILAN ACTIF

ACTIF		EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
F	STOCKS	601.938.450,95	93.085.865,90	508.852.585,05	424.747.797,27
A	• Marchandises	3.309.949,03	-	3.309.949,03	1.624.783,21
C	• Matières et fournitures consommables	292.071.496,71	90.958.983,68	201.112.513,03	206.007.976,42
T	• Produits en cours	45.476.996,02	-	45.476.996,02	62.761.546,64
I	• Produits intermédiaires et produits résiduels	79.116.932,50	-	79.116.932,50	10.438.917,82
F	• Produits finis	181.963.076,69	2.126.882,22	179.836.194,47	143.914.573,18
G	CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	988.519.318,91	218.272.304,77	770.247.014,14	838.204.557,07
C	• Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	15.916.894,08	-	15.916.894,08	14.739.948,05
I	• Clients et comptes rattachés	892.930.885,69	207.919.089,99	685.011.795,70	800.279.573,63
R	• Personnel - Débiteur	27.908,76	-	27.908,76	366.696,28
C	• Etat - Débiteur	61.254.167,61	-	61.254.167,61	13.342.889,11
U	• Comptes d'associés	646.524,70	-	646.524,70	646.524,70
L	• Autres débiteurs	17.607.993,93	10.353.214,78	7.254.779,15	8.480.465,56
A	• Comptes de régularisation-Actif	134.944,14	-	134.944,14	348.459,74
H	TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT	755.933.283,19	-	755.933.283,19	548.361.401,21
I	ECART DE CONVERSION - ACTIF (éléments circulants)"	2.436.727,32	-	2.436.727,32	2.051.197,47
	TOTAL II (F + G + H + I)	2.348.827.780,37	311.358.170,67	2.037.469.609,70	1.813.364.953,01
I	TRESORERIE - ACTIF	104.161.126,51	-	104.161.126,51	34.816.736,26
	• Chèques et valeurs à encaisser	-	-	-	-
	• Banques, T.G et C.C.P. débiteurs	104.161.126,51	-	104.161.126,51	34.816.736,26
	• Caisses, Régies d'avances et accreditifs	-	-	-	-
	TOTAL III	104.161.126,51	-	104.161.126,51	34.816.736,26
	TOTAL GENERAL I + II + III	6.689.586.779,13	3.986.987.011,50	2.702.599.767,63	2.435.175.282,39

Arrêté l'Actif du bilan 2020 à la somme de : 2.702.599.767,63

Deux-milliards-sept-cent-deux-millions-cinq-cent-quatre-vingt-dix-neuf-cent-soixante-sept-Dirhams soixante-trois-centimes



BILAN PASSIF

	PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
CAPITAUX PROPRES		390.000.000,00	390.000.000,00
F • Capital social ou personnel (1)			
I • moins: actionnaires, capital souscrit non appelé = Capital appelé dont versé.....		-	-
N • Primes de remboursement des obligations		1.604.062,88	1.604.062,88
A • Ecart de réévaluation		-	-
N • Réserve légale		39.000.000,00	39.000.000,00
C • Autres réserves		-	-
E • Report à nouveau (2)		845.654.313,94	845.654.313,94
E • Résultats nets en Instance d'affectation (2)		8.407.780,99	104.102,61
E • Résultat net de l'exercice (2)		-	-
M Total des Capitaux propres	A	1.304.326.079,07	1.284.666.157,82
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES	B	2.111.941,10	7.655.952,36
E • Subventions d'investissement		-	-
N • Provisions réglementées pour amortissements dérogatoires		2.111.941,10	7.655.952,36
T • Provisions réglementées pour plus-values en instance d'imposition		-	-
P • Provisions réglementées pour investissements		-	-
P • Provisions réglementées pour reconstitution des gisements		-	-
P • Provisions réglementées pour acquisition et construction de logements		-	-
E • Autres provisions réglementées		-	-
DETTES DE FINANCEMENT	C	-	-
R • Emprunts Obligataires		-	-
M • Emprunts auprès des établissements de crédit		-	-
A • Emprunts auprès des établissements de crédit		-	-
N • Dettes rattachées à des participations et billets de fonds		-	-
A • Avances reçues et comptes courants bloqués		-	-
N • Fournisseurs d'immobilisations, cautionnements reçus et autres dettes de financement		-	-
E PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES & CHARGES	D	58.973.744,08	60.651.112,08
E • Provisions pour risques		58.973.744,08	60.651.112,08
N • Provisions pour charges		-	-
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF	E	-	-
T • Augmentation des créances Immobilisées		-	-
T • Diminution des dettes de financement		-	-
TOTAL I (A+B+C+D+E)		1.365.411.764,25	1.352.973.222,26

BILAN PASSIF

	PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
DETTES DU PASSIF CIRCULANT	F	1.306.508.217,31	1.055.806.870,22
S • Fournisseurs et comptes rattachés		856.270.263,73	797.296.109,98
S • Clients créditeurs, avances et acomptes		205.497.761,89	13.823.025,00
I • Personnel créditeur		7.058.726,42	14.214.846,19
F • Organismes Sociaux		10.815.225,59	2.636.684,63
C • Etat - Crédeur		225.681.312,87	225.644.886,13
I • Comptes d'associés - Crédeurs		132.874,00	1.144.874,00
C • Autres Créanciers		678.868,85	678.868,85
U • Comptes de régularisation-Passif		373.183,96	367.575,44
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	G	30.524.796,33	26.305.812,48
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (Eléments circulants)	H	154.989,74	89.377,43
Total II (F+G+H)		1.337.188.003,38	1.082.202.060,13
TRESORERIE - PASSIF		-	-
E • Crédits d'escompte		-	-
E • Crédits de Trésorerie		-	-
E • Banques (soldes créditeurs)		-	-
TOTAL III		-	-
TOTAL GENERAL I+II+III		2.702.599.767,63	2.435.175.282,39

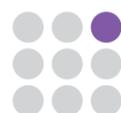
Arrêté l'Actif du bilan 2020 à la somme de :

2.702.599.767,63

Deux-milliards-sept-cent-deux-millions-cinq-cent-quatre-vingt-dix-neuf-sept-cent-soixante-sept-Dirhams soixante-trois-centimes

(1) capital personnel débiteur (-)

(2) bénéficiaire (+) ; déficitaire (-)



COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)

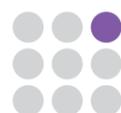
	NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3=1+2	SITUATION COMPARATIVE AU 31/12/2019
		Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
I	PRODUITS D'EXPLOITATION				
	• Ventes de marchandises (en l'état)	13.239.459,86	-	13.239.459,86	6.585.757,30
	• Ventes de biens et services produits	3.095.455.901,02	-	3.095.455.901,02	3.585.915.278,87
E	• Variation de stocks de produits(±) (1)	89.251.491,00		89.251.491,00	-291.838.219,48
X	• Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même.	-	-	-	-
P	• Subventions d'exploitation	-	-	-	-
L	• Autres produits d'exploitation	717.425,63		717.425,63	-
O	• Reprises d'exploitation; transferts de charges.	22.567.154,61	-	22.567.154,61	127.210.283,76
I	TOTAL I	3.221.231.432,12	-	3.221.231.432,12	3.427.873.100,45
II	CHARGES D'EXPLOITATION				
	• Achats revendus (2) de marchandises	12.837.104,92	-	12.837.104,92	4.246.853,01
	• Achats consommés (2) de matières et fournitures	2.632.894.900,92	4.303,84	2.632.899.204,76	2.720.309.278,41
	• Autres charges externes	235.681.752,49	105.167,61	235.786.920,10	262.851.802,84
	• Impôts et taxes	58.411.600,20	-	58.411.600,20	58.125.729,80
	• Charges de personnel	150.764.505,48	-	150.764.505,48	162.705.700,64
	• Autres charges d'exploitation	1.200.000,00	-	1.200.000,00	1.120.000,00
	• Dotation d'exploitation	101.122.246,50	-	101.122.246,50	209.518.896,55
	TOTAL II	3.192.912.110,51	109.471,45	3.193.021.581,96	3.418.878.261,25
III	RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-	-	28.209.850,16	8.994.839,20
IV	PRODUITS FINANCIERS				
	• Produits des titres de participation et autres titres immobilisés.	-	-	-	-
	• Gains de change	2.969.592,36	-	2.969.592,36	5.571.373,99
	• Intérêts et autres produits financiers	13.515.511,48	-	13.515.511,48	3.893.168,64
	• Reprises financières; transfert de charges	7.864.538,33	-	7.864.538,33	7.101.984,80
	TOTAL IV	24.349.642,17	-	24.349.642,17	16.566.527,43
V	CHARGES FINANCIERES				
	• Charges d'intérêts	1.825.942,47	-	1.825.942,47	2.144.844,68
	• Pertes de change	10.255.464,65	-	10.255.464,65	3.186.670,61
	• Autres charges financières	3.983,07	-	3.983,07	-
	• Dotations financières	2.436.727,32	-	2.436.727,32	2.051.197,47
	TOTAL V	14.522.117,51	-	14.522.117,51	7.382.712,76
VI	RESULTAT FINANCIER (IV-V)	-	-	9.827.524,66	9.183.814,67
VII	RESULTAT COURANT (III+VI)	-	-	38.037.374,82	18.178.653,88

(1) Variation de stocks : stock final-stock initial; augmentation (+) ; diminution (-)

(2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks.

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)

	NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3=1+2	SITUATION COMPARATIVE AU 31/12/2019
		Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
VII	RESULTAT COURANT (reports)	-	-	38.037.374,82	18.178.653,88
VIII	PRODUITS NON COURANTS				
	• Produits des cessions d'immobilisations	2.610.868,75	-	2.610.868,75	-
	• Subventions d'équilibre	-	-	-	-
N	• Reprises sur subventions d'investissement	-	-	-	-
O	• Autres produits non courants	6.212.200,90	-	6.212.200,90	14.741.321,68
N	• Reprises non courantes; transferts de charges	7.221.379,26	-	7.221.379,26	68.954.309,68
C	TOTAL VIII	16.044.448,91	-	16.044.448,91	83.695.631,36
O	CHARGES NON COURANTES				
IX	• Valeurs nettes d'amortissements des Immobilisations cédées.	648.624,99	-	-	69.807,00
R	• Subventions accordées	-	-	-	-
A	• Autres charges non courantes	14.591.157,90	86.979,55	15.326.762,44	73.794.897,48
N	• Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions.	3.504.374,00	-	3.504.374,00	13.368,02
T	TOTAL IX	18.744.156,89	86.979,55	18.831.136,44	73.878.072,50
X	RESULTAT NON COURANT (VIII±IX)	-	-	-2.786.687,53	9.817.558,86
VI	RESULTAT AVANT IMPOTS (VII-X)	-	-	35.250.687,29	27.996.212,74
VII	IMPOTS SUR LES RESULTATS	-	-	15.590.766,03	19.692.534,35
VIII	RESULTAT NET (XI-XII)	-	-	19.659.921,26	8.303.678,39
XIV	TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)	-	-	3.261.625.523,20	3.528.135.259,24
XV	TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)	-	-	3.241.965.601,94	3.519.831.580,86
XVI	RESULTAT NET (PRODUITS-CHARGES)	-	-	19.659.921,26	8.303.678,39



ETAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G)

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R.)

	PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
1	Ventes de marchandises en l'état	13.239.459,86	6.585.757,30
2 -	Achats revendus de marchandises	12.837.104,92	4.246.853,01
I =	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	402.354,94	2.338.904,29
3 +	PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)	3.184.707.392,02	3.294.077.059,39
II	• Ventes de biens et services produits	3.095.455.901,02	3.585.915.278,87
4	• Variation stocks de produits	89.251.491,00	-291.838.219,48
5	• Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	-	-
6 -	CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE : (6+7)	2.868.686.124,86	2.983.161.081,25
III	• Achats consommés de matières et fournitures	2.632.899.204,76	2.720.309.278,41
7	• Autres charges externes	235.786.920,10	262.851.802,84
IV =	VALEUR AJOUTEE (I + II - III)	316.423.622,10	313.254.882,43
8 +	Subventions d'exploitation	-	-
V	9 - Impôts et taxes	58.411.600,20	58.125.729,80
10 -	Charges de personnel	150.764.505,48	162.705.700,64
=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	107.247.516,42	92.423.451,99
=	INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)	-	-
11 +	Autres produits d'exploitation	717.425,63	-
12 -	Autres charges d'exploitation	1.200.000,00	1.120.000,00
13 +	Reprises d'exploitation : transferts de charges	22.567.154,61	127.210.283,76
14 -	Dotations d'exploitation	101.122.246,50	209.518.896,55
VI =	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	28.209.850,16	8.994.839,20
VII ±	RESULTAT FINANCIER	9.827.524,66	9.183.814,67
VIII =	RESULTAT COURANT (+ ou -)	38.037.374,82	18.178.653,88
IX ±	RESULTAT NON COURANT	-2.786.687,53	9.817.558,86
15 -	Impôts sur les résultats	15.590.766,03	19.692.534,35
X =	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	19.659.921,26	8.303.678,39

1		-	-
	• Bénéfice +	19.659.921,26	8.303.678,39
	• Perte -	-	-
2 +	Dotation d'exploitation (1)	84.323.135,41	92.611.837,33
3 +	Dotations financières (1)	-	-
4 +	Dotations non courantes (1)	-	-
5 -	Reprises d'exploitation. (2)	-	-
6 -	Reprises financières	5.813.340,86	6.376.570,58
7 -	Reprises non courantes (2) (3)	7.221.379,26	55.804.165,64
8 -	Produits des cessions d'immobilisations	2.610.868,75	-
9 +	Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées.	648.624,99	-
I	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	88.986.092,79	38.734.779,49
10 -	Distributions de bénéfices	-	50.310.000,00
II	AUTOFINANCEMENT	88.986.092,79	-11.575.220,51

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.

(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs circulants et à la trésorerie.

(3) Y compris reprises sur subventions d'investissements.

TABLEAU DE FINANCEMENT

I. SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN

	MASSE	31/12/2020	31/12/2019	Variations A-B	
				Emplois	Ressources
1	Financement Permanent	1.365.411.764,25	1.352.973.222,26	-	12.438.541,99
2	Moins actif immobilisé	560.969.031,42	586.993.593,11	-	26.024.561,69
3	= FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2)	804.442.732,83	765.979.629,14	-	26.024.561,69
4	Actif circulant	2.037.469.609,70	1.813.364.953,01	224.104.656,69	-
5	Moins Passif circulant	1.337.188.003,38	1.082.202.060,13	-	254.985.943,25
6	= BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5)	700.281.606,32	731.162.892,88	-	30.881.286,56
7	TRESORERIE NETTE (ACTIF - PASSIF) = A - B	104.161.126,51	34.816.736,26	69.344.390,25	-

II. EMPLOIS ET RESSOURCES

	EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
I RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)				
- AUTOFINANCEMENT	A	88.986.092,79	-	-11.575.220,51
• Capacité d'autofinancement		88.986.092,79	-	38.734.779,49
• Distributions de bénéfices		-	-	50.310.000,00
- CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS	B	2.629.573,62	-	25.431,89
• Cession d'immobilisations incorporelles		0,00	-	0,00
• Cession d'immobilisations corporelles		2.610.868,75	-	0,00
• Cession d'immobilisations financières		0,00	-	0,00
• Récupération sur créances immobilisées		18.704,87	-	25.431,89
- AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES	C	0,00		0,00
• Augmentations de capital, apports		-	-	-
• Subventions d'investissement		-	-	-
- AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT	D	-	-	-
(nettes de primes de remboursement)		-	-	-
TOTAL I - RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		0,00	0,00	-11.549.788,62
II EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)				
- ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS	E	53.152.562,72	51.321.905,74	-
• Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-	21.000,00	-
• Acquisitions d'immobilisations corporelles		53.152.562,72	51.300.905,74	-
• Acquisitions d'immobilisations financières		-	-	-
• Augmentations des créances immobilisées		0,00	0,00	-
- REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES	F	-	-	-
- REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT	G	-	-	-
- EMPLOIS EN NON-VALEURS	H	0,00	0,00	-
TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)		53.152.562,72	51.321.905,74	-
IV VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)		0,00	1.927.585,30	-
VARIATION DE LA TRESORERIE		69.344.390,25	0,00	64.799.279,66
TOTAL GENERAL		122.496.952,97	122.496.952,98	53.249.491,04

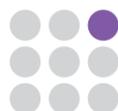


TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité 1	Capital social 2	Participation au capital en % 3	Prix d'acquisition global 4	Valeur comptable nette 5	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C. de l'exercice 9
						Date de clôture 6	Situation nette 7	Résultat net 8	
LONGOMETAL ARMATURES	INDUSTRIE	60.346.000,00	96,93%	58.494.100,00	41.275.144,90	31/12/2020	42.582.425,36	6.005.994,07	0
TOTAL		60.346.000,00	96,93%	58.494.100,00	41.275.144,90	31/12/2020	42.582.425,36	6.005.994,07	0,00

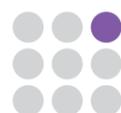
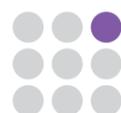


TABLEAU DES PROVISIONS

NATURE	Montant début exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin exercice
		d'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	30.523.922,44	0,00	0,00	0,00	0,00	5.813.340,85	0,00	24.710.581,59
2. Provisions réglementées	7.655.952,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5.544.011,26	2.111.941,10
3. Provisions durables pour risques et charges	60.651.112,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.677.368,00	58.973.744,08
SOUS TOTAL (A)	98.830.986,88	0,00	0,00	0,00	0,00	5.813.340,85	7.221.379,26	85.796.266,77
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	310.612.042,11	16.470.031,09	0,00	0,00	15.723.902,54	0,00	0,00	311.358.170,67
5. Autres provisions pour risques et charges	26.305.812,48	329.080,00	2.436.727,32	3.504.374,00	0,00	2.051.197,47	0,00	30.524.796,33
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS TOTAL (B)	336.917.854,59	16.799.111,09	2.436.727,32	3.504.374,00	15.723.902,54	2.051.197,47	0,00	341.882.967,00
TOTAL (A+B)	435.748.841,48	16.799.111,09	2.436.727,32	3.504.374,00	15.723.902,54	7.864.538,32	7.221.379,26	427.679.233,77

PASSIFS ÉVENTUELS

La société a des passifs éventuels se rapportant à des garanties bancaires et autres éléments survenant dans le cadre habituel de ses activités. La société ne s'attend pas à ce que ces éléments donnent lieu à des passifs significatifs.



SONASID S.A.
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2020



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050, Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la société
SONASID S.A.
Route nationale n° 2
El Aaroui – BP 551
Nador

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société SONASID S.A., comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 1 306 438 020,17 dont un bénéfice net de MAD 19 659 921,26. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 18 Mars 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SONASID S.A. au 31 décembre 2020, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.



Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Batiment C – Tour Ivoire 3 – 3ème
étage
La Marina – Casablanca
Maroc

▪ **Evaluation des immobilisations corporelles**

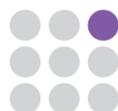
Questions clés identifiées	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2020, les valeurs nettes comptables des immobilisations corporelles de la société s'élèvent à MMAD 478 qui représentent 18% du total Bilan.</p> <p>La direction revoit la valorisation des immobilisations corporelles à chaque arrêté en cas d'indice de perte de valeur, selon les modalités décrites dans le paragraphe « Tests de dépréciation des actifs » de l'état A1 « Principes comptables » de l'annexe aux comptes sociaux.</p> <p>Les immobilisations corporelles impactent de manière significative les comptes de la société et font par ailleurs appel au jugement et aux estimations de la Direction pour apprécier les indices de perte de valeur de ces actifs ainsi que leur valeur recouvrable. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations corporelles constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ pris connaissance des procédures mises en place par la direction dans le cadre des tests de dépréciation notamment des jugements relatifs à la détermination des UGT auxquelles les immobilisations corporelles sont affectés, à la détermination des indices de perte de valeur et à la détermination de la valeur recouvrable. ▶ examiné les contrôles clés mis en place par la direction dans le cadre des tests de dépréciation. ▶ apprécié le caractère raisonnable des conclusions de la direction sur la présence ou l'absence d'indicateurs de perte de valeur. ▶ revu la cohérence des hypothèses et des données clés des modèles de flux de trésorerie avec les données historiques et les données du marché. ▶ examiné les analyses de sensibilité préparées par la direction afin d'évaluer le niveau de marge entre la valeur recouvrable et la valeur comptable de l'UGT.

▪ **Provision pour risques significatifs**

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p>SONASID est exposée à des risques inhérents à son activité, notamment en ce qui concerne le risque lié à l'acquisition de fonciers.</p> <p>Comme mentionné dans l'état A1 « Principes comptables » de l'annexe aux comptes sociaux, les provisions pour risques pour un montant de MMAD 59 comprennent une provision au titre du risque foncier qui constitue un point clé de notre audit compte tenu du degré de jugement exercé par la Direction dans l'estimation de ce risque et du caractère potentiellement significatif de son incidence.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit, les procédures mises en place ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Examiner les procédures mises en œuvre par la société afin de recenser les risques auxquels elle est exposée. ▶ Prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par la direction, de la documentation correspondante y compris les analyses menées par les conseils externes. ▶ Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction pour estimer le montant des provisions comptabilisées. ▶ Examiner le caractère approprié des informations relatives à ces risques présentées en annexe.

Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société, prévue par la loi.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

 Hicham Diouri
 Associé

DELOITTE AUDIT


 Sakina Bensouda Korachi
 Associée



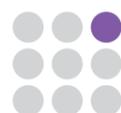
3. COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

KMAD	2020.12	2019.12
Chiffre d'affaires	3.152.781	3.622.054
Autres produits de l'activité	84.900	-291.185
Produits des activités ordinaires	3.237.681	3.330.869
Achats	-2.657.001	-2.725.988
Autres charges externes	-227.383	-257.712
Frais de personnel	-172.127	-183.284
Impôts et taxes	-58.648	-58.473
Amortissements et provisions d'exploitation	-155.994	-111.751
Autres produits et charges d'exploitation	11.617	28.602
Charges d'exploitation courantes	-3.259.536	-3.308.606
Résultat d'exploitation courant	-21.855	22.263
Cessions d'actifs	1.962	-
Résultats sur instruments financiers	601	852
Autres produits et charges d'exploitation non courants	-8.788	-65.443
Autres produits et charges d'exploitation	-6.225	-64.591
Résultat des activités opérationnelles	-28.080	-42.328
Produits d'intérêts	13.515	3.893
Charges d'intérêts	-8.436	-5.413
Autres produits et charges financiers	-7.614	994
Résultat financier	-2.535	-526
Résultat avant impôts des entreprises intégrées	-30.615	-42.854
Impôts sur les bénéfices	-18.035	-23.137
Impôts différés	20.744	24.802
Résultat net des entreprises intégrées	-27.906	-41.189
Intérêts minoritaires	140	176
Résultat net - Part du groupe	-28.046	-41.365
Résultat net par action en dirhams		
- de base	-7,19	-10,61
- dilué	-7,19	-10,61
	-	-
Résultat net par action des activités poursuivies en dirhams		
- de base	-7,19	-10,61
- dilué	-7,19	-10,61

ETATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Actif (En KMAD)	2020.12	2019.12
Immobilisations incorporelles	2.421	3.351
Immobilisations corporelles	1.220.439	1.304.982
Immobilisations en droit d'usage	121.009	50.526
Autres actifs financiers	39.947	39.965
Impôts différés actifs	155.189	154.680
Actifs non-courants	1.539.005	1.553.504
Autres actifs financiers courants	1.383	782
Stocks et en-cours	548.335	453.986
Créances clients	704.233	862.699
Autres débiteurs courants	122.003	76.943
Trésorerie et équivalent de trésorerie	865.745	586.462
Actifs courants	2.241.699	1.980.872
TOTAL ACTIF	3.780.704	3.534.376
Passif (En KMAD)	2020.12	2019.12
Capital	390.000	390.000
Primes d'émission et de fusion	1.604	1.604
Réserves	1.449.002	1.496.594
Résultats net part du groupe	-28.046	-41.365
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la société mère	1.812.559	1.846.833
Intérêts minoritaires	1.760	1.715
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	1.814.319	1.848.548
Provisions non courantes	61.553	63.230
Avantages du personnel	125.822	112.888
Dettes financières non courantes	123.192	50.228
Impôts différés passifs	228.469	246.601
Autres créditeurs non courants	25.794	28.437
Passifs non courants	564.830	501.384
Provisions courantes	28.588	24.756
Dettes financières courantes	-	33.002
Dettes fournisseurs courantes	1.068.726	818.898
Autres créditeurs courants	304.241	307.788
Passifs courants	1.401.555	1.184.444
TOTAL PASSIF	1.966.385	1.685.828
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	3.780.704	3.534.376



ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

En KMAD	Exercice 2020.12	Exercice 2019.12
Résultat net de l'ensemble consolidé	-27.906	-41.189
Ajustements :		
Elim. des amortissements et provisions	163.338	105.134
Elim. des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	-601	-852
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	-1.962	-257.712
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	132.869	63.093
Elim. de la charge (produit) d'impôt	-2.709	-1.665
Elim. du coût de l'endettement financier net	8.436	5.413
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	138.596	66.841
Incidence de la variation du BFR	263.707	455.057
Impôts différés	-	-
Impôts payés	-18.035	-23.137
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	384.268	431.920
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-138.127	-52.247
Variation des autres actifs financiers	18	27
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	2.610	-
Intérêts financiers versés	-8.436	-5.413
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-143.935	-57.633
Variations de dettes résultant de contrats location	72.964	-10.627
Dividendes payés aux actionnaires de la mère	0	-50.310
Variation des comptes courants associés	-1.012	-568
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	71.952	-61.505
Incidence des changements de principes comptables		
Variation de la trésorerie	312.285	379.623
Trésorerie d'ouverture	553.460	173.837
Trésorerie de clôture	865.745	553.460
Variation de la trésorerie	312.285	379.623

ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

En milliers de dirhams	Exercice 2020.12	Exercice 2019.12
Exercices du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre		
Résultat de l'exercice	-27.906	-41.189
Autres éléments du résultat global (bruts d'impôts)		
Ecart de conversion des activités à l'étranger		
Pertes et profits relatifs à la réévaluation des Actifs financiers disponibles à la vente		
Partie efficace des produits ou pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie		
Variation de la réserve de réévaluation des immobilisations		
Ecarts actuariels sur les obligations des régimes à prestations définies		
Impôt sur le résultat sur les autres éléments du résultat global		
Quote Part des autres éléments du résultat global dans les entreprises associées		
Autres éléments du résultat global nets d'impôts		
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE L'ANNEE	-27.906	-41.189
Dont Intérêts minoritaires	140	176
Résultat net - Part du Groupe	-28.046	-41.365

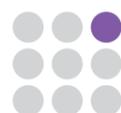
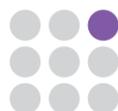


TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En KMAD	Capital	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du groupe	Intérêt minoritaire	TOTAL
Situation à la clôture de l'exercice 2018.12	390.000	1.604	1.537.178	12.812	1.941.594	1.561	1.943.155
Affectation du résultat de l'exercice N-1			12.812	-12.812	-		-
Dividendes versés			-50.310		-50.310		-50.310
Changement de méthodes comptables					-		-
Part du groupe dans le résultat				-41.365	-41.365	176	-41.189
Gains et pertes actuariels			-4.473		-4.473	-32	-4.505
Autres mouvements			1.386		1.386	11	1.397
Situation à la clôture de l'exercice 2019.12	390.000	1.604	1.496.594	-41.365	1.846.832	1.715	1.848.548
Affectation du résultat de l'exercice N-1			-41.365	41.365	-		-
Dividendes versés					-		-
Changement de méthodes comptables			-2.534		-2.534	-78	-2.612
Part du groupe dans le résultat				-28.046	-28.046	140	-27.906
Gains et pertes actuariels			-4.194		-4.194	-26	-4.220
Autres mouvements			501		501	8	509
Situation à la clôture de l'exercice 2020.12	390.000	1.604	1.449.001	-28.046	1.812.559	1.760	1.814.319



NOTES AUX COMPTES CONSOLIDES

SOMMAIRE

NOTE 1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

NOTE 2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

NOTE 3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

NOTE 4. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU COURS DE LA PÉRIODE

NOTE 5. INFORMATIONS SECTORIELLES

NOTE 6. CHIFFRE D'AFFAIRES

NOTE 7. ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES

NOTE 8. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

NOTE 9. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

NOTE 10. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

NOTE 11. RESULTAT FINANCIER

NOTE 12. IMPOTS

NOTE 13. RESULTAT PAR ACTION

NOTE 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

NOTE 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

NOTE 16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

NOTE 17. STOCKS ET EN-COURS

NOTE 18. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

NOTE 19. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

NOTE 20. CAPITAUX PROPRES

NOTE 21. PROVISIONS

NOTE 22. AVANTAGES DU PERSONNEL

NOTE 23. DETTES FINANCIÈRES

NOTE 24. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

NOTE 25. INSTRUMENTS FINANCIERS

NOTE 26. CONTRATS DE LOCATION

NOTE 27. AUTRES ENGAGEMENTS

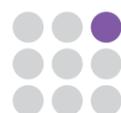
NOTE 28. PASSIFS ÉVENTUELS

NOTE 29. PARTIES LIÉES

NOTE 30. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

NOTE 31. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

NOTE 32. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2020



NOTE 1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Le Groupe Sonasid intervient dans l'industrie sidérurgique au Maroc.

Acteur majeur du secteur du BTP, Sonasid est le leader du marché marocain des aciers longs.

Sonasid dispose d'une capacité de production annuelle de plus d'un million de tonnes de rond à béton et fil machine, dans ses sites industriels situés à Nador et à Jorf Lasfar.

Le groupe Sonasid se positionne également sur le marché des armatures industrielles à travers sa filiale Longoméтал Armatures.

NOTE 2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

L'année 2020 n'a pas connu d'événements significatifs en termes de variation de périmètre.

NOTE 3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1. Référentiel comptable

En application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et conformément aux dispositions de l'article 6, paragraphe 6.2 de la circulaire n°06/05 du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) du 13 octobre 2005, les états financiers consolidés du Groupe Sonasid sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales adoptées au sein de l'Union Européenne au 31 Décembre 2020 et telles que publiées à cette même date.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

Ainsi, les états financiers consolidés du Groupe Sonasid donnent une image fidèle de sa situation financière, de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice annuel arrêté au 31 décembre 2020 conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après.

- Normes ou amendements applicables obligatoirement en 2020

Les normes, amendements de normes et interprétations publiés par l'IASB et applicables de manière obligatoire à partir de l'exercice 2020 sont listés ci-dessous.

Ces nouvelles normes et interprétations sont effectives aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2020 :

• IFRIC 23 : incertitudes relatives aux traitements fiscaux

L'interprétation de la norme IAS 12 clarifie les principes à appliquer en matière de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs fiscaux lorsqu'il existe une incertitude quant aux traitements fiscaux retenus en matière d'impôts sur le résultat.

Elle précise le traitement à retenir pour tenir compte de l'incertitude qu'il peut y avoir quant à la position fiscale d'une entreprise pour évaluer et comptabiliser l'impôt exigible et l'impôt différé. Ainsi, pour les entreprises ayant réalisé des opérations particulières au cours de l'année et pour lesquelles le cadre fiscal est incertain, il s'agit de déterminer si un traitement fiscal incertain est acceptable ou non par l'administration. L'entité doit également déterminer si chaque traitement fiscal doit être considéré au cas par cas ou si ceux-ci peuvent être regroupés.

• IFRS 16 : contrats de location

IFRS 16 remplace la norme IAS 17, ainsi que les interprétations correspondantes (IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27).

Elle précise la manière de comptabiliser, d'évaluer, de présenter les contrats de location et de fournir des informations à leur sujet. La norme contient un modèle unique de comptabilisation par le preneur exigeant la comptabilisation des actifs et des passifs pour tous les contrats, sauf si la durée du contrat est de 12 mois ou moins ou que l'actif sous-jacent a une faible valeur. Toutefois, la comptabilisation par le bailleur reste largement inchangée par rapport à IAS 17 et la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple demeure.

3.2. Bases d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux principes édictés par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

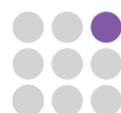
3.3. Utilisation d'estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés, en conformité avec les normes comptables internationales en vigueur, a conduit le Groupe à faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les états financiers et les notes les accompagnants.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur l'évolution des engagements envers les salariés, les goodwill, les immobilisations, les stocks, les impôts différés et les provisions.



a) Dépréciation des stocks

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le calcul de dépréciation des stocks est fondé sur une analyse des changements prévisibles de la demande, des technologies ou du marché afin de déterminer les stocks obsolètes ou en excès.

Les dépréciations sont comptabilisées parmi les charges d'exploitation courantes ou en charges de restructuration, le cas échéant, suivant la nature des montants concernés. Les stocks de pièces de rechange sont dépréciés selon la méthode du slow-moving. Cette méthode permet de constater une provision statistique pour rotation longue du stock basée sur la date du dernier mouvement. La provision est calculée selon les règles ci-après :

- articles obsolètes sont provisionnés automatiquement à 100% quel que soit leur nature
- articles non obsolètes sont provisionnés selon leur nature :
 - articles stratégiques : aucune provision n'est à constater
 - articles non stratégiques : à provisionner selon la grille ci-dessous :

	Pourcentages de provision
Entre 1 et 2 ans	25%
Entre 2 et 3 ans	50%
Entre 3 et 4 ans	75%
Plus de 4 ans	50%

b) Dépréciation des créances clients et des prêts

Conformément à IFRS 9, une dépréciation des créances clients et des prêts est comptabilisée si la valeur actualisée des encaissements futurs est inférieure à la valeur nominale. Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrabilité plus faible que celui estimé ou la défaillance de nos principaux clients peut avoir un impact négatif sur nos résultats futurs.

c) Frais de développement capitalisés, goodwill, immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles

Le Groupe a à son actif des immobilisations incorporelles acquises en espèces ou par le biais d'opérations de regroupement d'entreprises.

Il est procédé à des tests ponctuels en cas d'indice de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles sont déterminées à partir de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus qui sont obtenus à partir des budgets et prévisions et/ou de valeurs de marché des actifs concernés. Une évolution des conditions de marché ou des perspectives attendues peuvent avoir une incidence sur les flux de trésorerie initialement estimés et peuvent donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment.

Pour les immobilisations corporelles, les principales hypothèses et estimations qui sont prises en compte dans la détermination de la valeur recouvrable sont les perspectives de marché, l'obsolescence et la valeur de réalisation en cas de cession ou de liquidation. Toute modification de ces hypothèses peut avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait conduire à revoir la valeur des pertes de valeur comptabilisées.

d) Provisions

Le montant des provisions comptabilisé par le Groupe est basé sur la meilleure estimation de la sortie d'avantages économiques futurs à la date où le Groupe a comptabilisé cette obligation. Le montant des provisions est ajusté à chaque date de clôture en tenant compte de l'évolution éventuelle de l'estimation de la sortie d'avantages futurs attendue. Lorsque l'effet temps est significatif sur l'évaluation d'une obligation de sortie d'avantages futurs, les provisions sont actualisées, l'effet de désactualisation étant comptabilisé ultérieurement en charges financières.

La provision pour risque foncier :

Provision pour risque foncier au 31/12/2020 s'élève à 53 MMAD.

Cette provision est calculée sur la base du risque lié aux oppositions en cours et de la révision potentielle des indemnités d'expropriation sur la base des derniers jugements.

e) Impôts différés

Les impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les estimations de bénéfices futurs sont réalisées à partir des budgets et prévisions de résultats comptables, ajustés des ajustements fiscaux. Ces estimations sont réalisées sur la base d'hypothèses de marché qui pourraient ne pas être confirmées dans le futur.

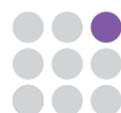
Les actifs et passifs d'impôts différés, quel que soit leur échéance, doivent être compensés lorsqu'ils sont prélevés par la même autorité fiscale et concernent une même entité fiscale qui dispose du droit de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles. Ainsi, chaque entité du Groupe a procédé à la compensation de ces impôts différés actifs et passifs.

f) Provision pour retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe participe à des régimes de retraites à cotisations définies. Par ailleurs, certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que la couverture médicale, les indemnités de départ en retraite et les médailles de travail font l'objet de provisions. L'ensemble de ces engagements est calculé sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le taux d'inflation médicale, les augmentations de salaires futurs, le taux de rotation du personnel et les tables de mortalité. Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. (cf. Note 22)

g) Comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien.



h) Juste valeur des dérivés et des autres instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation. Le Groupe sélectionne les méthodes et retient les hypothèses qui lui paraissent les plus adéquates en se basant principalement sur les conditions de marché existant à la date de chaque clôture. (cf. Note 25)

3.4. Principes de consolidation

3.4.1. Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Un investisseur contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

L'investisseur contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement si et seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis :

- (a) il détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet de l'investissement ;
- (b) il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- (c) il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient

Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

Le contrôle est présumé exister lorsque la mère détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles où il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle.

Pour déterminer si une entité du groupe exerce un contrôle sur une autre, il est tenu compte également de l'existence et de l'effet des droits de vote potentiels exerçables à la date d'arrêté des comptes. Cependant, la répartition entre le pourcentage d'intérêt du groupe et les intérêts minoritaires est déterminée sur la base du pourcentage actuel d'intérêt.

La quote-part de résultat net et de capitaux propres est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ».

3.4.2. Participations dans les entreprises associées et coentreprises

Le Groupe ne dispose actuellement pas dans son périmètre de consolidation d'entreprise associée ou de co-entreprise.

3.4.3. Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions des IFRS, il n'y a pas d'exemption au périmètre de consolidation du Groupe.

3.4.4. Retraitements de consolidation

Toutes les transactions intragroupes, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale ou intégration proportionnelle sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...). Les résultats des cessions internes réalisées avec les sociétés mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du Groupe dans ces sociétés.

3.4.5. Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe sont consolidées à partir de comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2020.

3.5. Conversion des opérations en monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle de la société Sonasid est le dirham, c'est également la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe.

Les transactions en monnaies étrangères (c'est-à-dire dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité) sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture ou au cours de la couverture qui leur est affectée le cas échéant.

Les différences de change correspondantes sont enregistrées au compte de résultat.

3.6. Regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- la juste valeur, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ;
- les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;

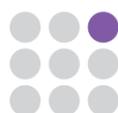
Les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation énoncés par la norme IFRS 3 sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 pour une qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

3.7. Immobilisations incorporelles

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont essentiellement des logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.



Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est indéfinie, ne sont pas amorties mais font l'objet, tous les ans, de tests de perte de valeur ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Le cas échéant, une perte de valeur est enregistrée.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie sont amorties selon le mode linéaire, sur les périodes suivantes :

- Logiciels : de 3 à 4 ans

3.8. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique ou de fabrication initial, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les intérêts financiers des capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période précédant leur mise en exploitation, sont partis intégrante du coût historique. Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés.

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées d'utilisation (durée d'utilité) suivantes :

• Immeubles et constructions :

	F 1*	F 2*	F 3*	F 4*	F 5*	F 6*	F 7*
Gros œuvres – Charpente métallique	50 ans	50 ans	50 ans	25 ans	33 ans	40 ans	
Etanchéité, toiture et autres Agencements et aménagements	10 ans 15 ans	-	20 ans				
Installations techniques fixes	25 ans	25 ans	25 ans	20 ans	20 ans	-	
Menuiserie intérieure & extérieure	15 ans	-					

F1 : constructions en dur $\leq R+2$

F2 : constructions en dur $> R+2$

F3 : Bâtiment industriel en dur (entrepôt, magasins, etc)

F4 : Bâtiment industriel- construction légère- structure métallique

F5 : Bâtiment industriel- construction lourde- structure métallique

F6 : Bâtiment en copropriété

F7 : Aménagements extérieurs/terrains non construits.

Installations techniques, matériel et outillage	de 3 à 35 ans
Matériel de transport	de 1 à 9 ans
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	de 2 à 7 ans
Autres immobilisations corporelles	de 2 à 5 ans

Le mode d'amortissement retenu par le Groupe est le mode linéaire. L'ensemble des dispositions concernant les immobilisations corporelles est également appliqué aux actifs corporels détenus par l'intermédiaire d'un contrat de location financement.

A chaque date de clôture, le Groupe revoit les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations corporelles et adapte les plans d'amortissement de façon prospective en cas de variation par rapport à l'exercice précédent.

3.9. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers, pour valoriser le capital ou les louer, plutôt que pour les utiliser dans la production et la fourniture de biens et de services ou à des fins administratives ou les vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Le Groupe ne dispose actuellement d'aucun immeuble de placement.

3.10. Contrats de location

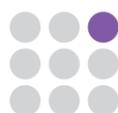
Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements. Selon la nouvelle norme IFRS 16 traitant les « contrats de location » préparée conjointement avec le FASB et qui a été publiée le 13 Janvier 2016 a remplacé la norme IAS 17, IFRIC 4, SIC 15 et 27 à compter du 1er janvier 2019, les contrats de location ne devraient plus être segmentés en contrat de location de financement et location simple. Par conséquent, les contrats de location hors bilan seront éliminés. ,

Bailleur

- Maintien de la distinction entre location financement et location simple;
- La comptabilisation substantiellement inchangée.

Preneur

- Distinction entre location simple et location financement supprimée;
- Un principe : tous les contrats de location au bilan;
- Deux exceptions possibles : pour les contrats de courte durée (durée < 12 mois) et les actifs de « faible valeur ».



La nouvelle norme IFRS 16 oblige l'inscription au bilan des contrats de location « financement et simple » à l'actif du preneur ; en conséquent, l'actif loué doit être retiré de l'actif du bailleur comme s'il avait été vendu à crédit.

Parmi les deux méthodes de transition offerte par la nouvelle norme IFRS 16, la société SONASID a choisi d'appliquer la méthode de transition rétrospective simplifiée à partir de la date de la première application (1er Janvier 2019).

Ainsi à la date de première application, la dette de loyers est égale au montant des loyers restants à payer actualisés au taux d'endettement marginal du preneur et l'actif « droit d'utilisation » est égal à la dette de loyers ci-avant.

3.11. Test de dépréciation et pertes de valeur des actifs

Concernant les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » précise que lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation de ces immobilisations, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur (diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur. La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes ...).

La fermeture planifiée de certains sites, des réductions d'effectifs complémentaires ainsi que la révision à la baisse des perspectives de marché peuvent, dans certains cas, être considérées comme des indices de perte de valeur.

Ainsi, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le Groupe examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur.

Les goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié.

Le Groupe a déterminé que le plus petit niveau auquel les actifs pouvaient être testés pour perte de valeur était distinctement Sonasid et Longoméтал. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en résultat. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu sur la valeur au bilan du goodwill. Le reliquat est affecté au reste des actifs inclus dans l'UGT au prorata de leur valeur comptable.

La valeur recouvrable d'une UGT correspond au montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité (flux de trésorerie futurs actualisés) et sa juste valeur sur le marché.

Ainsi, pour une filiale non cotée, la valeur recouvrable des UGT est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation, sur une durée de cinq ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs et le coût moyen pondéré du capital diffèrent en fonction des UGT et des secteurs d'activités dans lesquels elles interviennent.

Pour une filiale cotée, la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) retenue est sa capitalisation boursière à moins que celle-ci soit inférieure à la valeur nette comptable, auquel cas, une estimation de la valeur d'utilité est effectuée.

Approche

- Prise en compte de la capitalisation boursière si inférieure au montant des CP comme indice de perte de valeur
- Utilisation de la méthode DCF en se basant sur un BP validé par le CA sur un horizon de 5 ans pour évaluer la valeur d'utilisation des actifs
- Sonasid considéré comme une Unité Génératrice de trésorerie (interdépendance entre les usines)

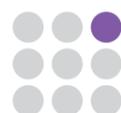
3.12. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés, satisfont aux critères d'une telle classification si leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée envers un plan de vente, et dont on s'attend à ce que la vente soit conclue dans un délai de douze mois à compter de la date où l'actif ou groupe d'actifs a été qualifié d'actif non courant destiné à être cédé.

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêté s'il est engagé dans un processus de sortie d'actif ou d'activité et présente ces derniers, le cas échéant, en « actifs destinés à être cédés ». Ces actifs détenus en vue de la vente sont présentés séparément des autres actifs au bilan. Les éventuelles dettes liées à ces actifs destinés à être cédés sont également présentées sur une ligne distincte au passif du bilan.

Les actifs détenus en vue de la vente et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. A compter de la date d'une telle classification, l'actif cesse d'être amorti.

Une activité abandonnée représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession soit d'un classement en actifs détenus en vue de la vente. Les résultats des activités abandonnées sont présentés, au compte de résultat, distinctement du résultat des activités poursuivies.



3.13. Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou aux coûts de production encourus pour amener les stocks dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent. Ces derniers comprennent, sur la base d'un niveau normal d'activité, les charges directes et indirectes de production. Les coûts de revient sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour achever les produits et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

3.14. Titres d'autocontrôle et actions propres

Les titres d'autocontrôle et actions propres détenus par le Groupe sont enregistrés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Les cessions ultérieures sont imputées directement en capitaux propres et ne donnent lieu à l'enregistrement d'aucun résultat.

3.15. Actifs financiers

Conformément à l'IFRS 9, les actifs financiers doivent être classés selon les quatre catégories suivantes :

- Actifs évalués à la juste valeur en résultat : juste valeur avec variations de juste valeur en résultat ;
- Actifs détenus jusqu'à l'échéance : coût amorti, les provisions pour dépréciation éventuelles sont constatées en résultat. Cette catégorie n'est pas utilisée par le Groupe ;
- Prêts et créances : coût amorti, les provisions pour dépréciation éventuelles sont constatées en résultat ;
- Actifs disponibles à la vente : juste valeur avec variations de juste valeur en capitaux propres, ou en résultat pour provisionner une dépréciation objective durable (six mois) ou significative (baisse supérieure à 20%) et dans ce cas toute baisse ultérieure sera portée en résultat tandis que toute hausse ultérieure sera portée en capitaux propres.

3.15.1. Evaluation des créances clients et actifs financiers non courants

Les créances clients et autres actifs financiers non courants sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti. Ils peuvent, par ailleurs, faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Une provision pour dépréciation des créances est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la provision représente la différence entre la valeur

comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés actualisés le cas échéant. Le montant de la perte est comptabilisé en dépréciation des comptes de créances et contrepartie d'une dotation pour dépréciation de l'actif circulant.

3.16. Valeurs mobilières de placement

Conformément à la norme IFRS 9 « Instruments financiers », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Pour les placements considérés comme détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat (en autres produits et charges financiers). Pour les placements disponibles à la vente, les variations de juste valeur sont comptabilisées directement dans les capitaux propres ou en résultat (en autres produits et charges financiers) dans le cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière ou en cas de cession.

3.17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant au bilan, comprend la trésorerie (fonds de caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur). Les placements dans des actions cotées, les placements dont l'échéance initiale est à court ou moyen terme sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

Les découverts bancaires liés à des opérations de financement sont également exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

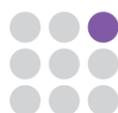
3.18. Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier tel que défini par la norme IFRS 9 « Instruments financiers » est sorti du bilan en tout ou partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

3.19. Impôts différés

Le Groupe comptabilise les impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception de :

- a) la comptabilisation initiale du goodwill, ou ;
- b) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - n'est pas un regroupement d'entreprises; et
 - au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable (perte fiscale).



Les taux d'impôt retenus sont ceux votés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice en fonction des juridictions fiscales.

Le montant d'impôts différés est déterminé pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit imposable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt exigible si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et
- (b) a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt différé si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible; et
- (b) les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Ainsi, les soldes nets d'impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale.

IFRIC 23

L'entrée en vigueur de l'IFRIC 23 vient pour mettre l'éclairage sur l'incertitude de la mise en place de la norme IAS 12 au niveau de la comptabilisation et l'évaluation qui peut engendrer un impact sur la détermination du bénéfice imposable, des bases fiscales, des pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés et des taux d'imposition.

L'introduction de cette norme préconise les entités à déterminer si chacune des incertitudes fiscales nécessiterait d'être traitée indépendamment ou si certaines incertitudes devraient être traitées simultanément pour pouvoir déduire le bénéfice imposable (perte fiscale), les bases d'imposition, les reports de déficits, les crédits d'impôt non utilisés ainsi que les taux d'imposition.

Sonasid a suivi la méthode rétrospective dans son application de la norme IFRIC 23.

3.20. Avantages du personnel

Les engagements du Groupe au titre des régimes de couverture maladie à prestations définies et des indemnités de fin de carrière sont déterminés, conformément à la norme IAS 19, sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays (essentiellement le Maroc pour le Groupe).

Les engagements du Groupe au titre des régimes de couverture maladie à prestations définies et des indemnités de fin de carrière sont déterminés, conformément à la norme IAS 19, sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays (essentiellement le Maroc pour le Groupe). Les engagements sont couverts par des provisions inscrites au bilan au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. Les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés (« projected unit credit method ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs...
- Le groupe comptabilise immédiatement la totalité des écarts actuariels en OCI car cela est requis par la norme IAS 19.

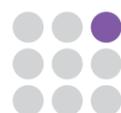
Les indemnités de départ en retraite font également l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte de la probabilité de la présence des salariés dans le Groupe, à leur date de départ en retraite. Cette provision est actualisée.

3.21. Provisions

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échéancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif. Cet effet est comptabilisé en résultat financier.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées dès lors que le Groupe a établi un plan formalisé et détaillé dont l'annonce a été faite aux parties concernées. Lorsqu'une obligation légale, contractuelle ou implicite rend nécessaire le réaménagement de sites, une provision pour frais de remise en état est comptabilisée en autres charges d'exploitation. Elle est comptabilisée sur la durée d'exploitation du site en fonction du niveau de production et d'avancement de l'exploitation dudit site.

Les coûts engagés pour limiter ou prévenir des risques environnementaux et engendrant des avantages économiques futurs, tels que l'allongement des durées de vie des immobilisations, l'accroissement de la capacité de production et l'amélioration du niveau de sécurité, sont immobilisés. Lorsque le Groupe estime qu'il a une obligation légale ou implicite lié à un risque environnemental dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressource, une provision correspondant aux coûts futurs estimés est comptabilisée sans tenir compte des indemnités d'assurance éventuelles (seules les indemnités d'assurance quasi certaines sont comptabilisées à l'actif du bilan). Lorsque le Groupe ne dispose pas d'un échéancier de reversement fiable ou lorsque l'effet du passage du temps est non significatif, l'évolution de ces provisions se fait sur la base des coûts non actualisés. Les autres coûts environnementaux sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus.



3.22. Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur les primes d'émission, de fusion ou d'apport.

3.23. Passifs financiers

3.23.1. Dettes financières

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Les frais et primes d'émission viennent impacter la valeur à l'entrée et sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt via le taux d'intérêt effectif.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

3.23.2. Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers concernent essentiellement les dettes fournisseurs et les autres créateurs. Ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti.

3.24. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires du Groupe sont composés principalement des natures suivantes de chiffre d'affaires :

- ventes de marchandises ;
- ventes de biens et services produits ;
- revenus locatifs.

Un produit est comptabilisé en produits des activités ordinaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens.

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les produits des loyers sont comptabilisés de façon linéaire sur les durées fermes des baux. En conséquence, les dispositions particulières et avantages définis dans les contrats de bail (franchise, droit d'entrée...) sont étalés sur la durée ferme du bail.

Les remises commerciales ou rabais pour quantité sont comptabilisées en déduction du revenu à l'exception des actions commerciales prenant la forme d'attribution de produits gratuits qui sont comptabilisés dans le coût des ventes et provisionnés conformément aux dispositions d'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

En général, les produits des activités ordinaires relatifs à la vente de biens et d'équipements sont comptabilisés lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe.

3.25. Autres produits de l'activité

Les autres produits liés à l'activité incluent des produits à caractère non récurrent ou non directement liés aux opérations décrites dans le paragraphe « chiffre d'affaires ».

3.26. Coût de l'endettement net

Il inclut les charges et produits d'intérêts sur les emprunts bancaires, les emprunts obligataires et les autres dettes financières (y compris dettes sur contrat de location financement).

Les coûts d'emprunts qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif sont incorporés dans le coût de cet actif.

3.27. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions d'auto détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat. A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instrument financier ayant un effet dilutif. Dès lors, le résultat de base par action est équivalent au résultat dilué par action.

3.28. Information sectorielle

Le Groupe Sonasid intervient principalement dans le secteur de la sidérurgie. L'activité est intégrée verticalement et le groupe de produits commercialisés par le Groupe ne comportent pas des risques et une rentabilité sensiblement différents. Par ailleurs, la quasi-totalité de son activité est réalisée au Maroc. De ce fait, aucun niveau d'information sectorielle ou par zone géographique n'a été retenu.

3.29. Liste des normes et interprétations

- Normes ou amendements applicables obligatoirement en 2020

Aucune nouvelle norme, amendement de norme ou interprétation publiés par l'IAS n'a été applicable de manière obligatoire à partir de l'exercice 2020 aux comptes de Sonasid.

3.30. Evaluation à la juste valeur (IFRS 13)

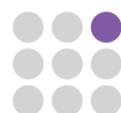
3.30.1 Hiérarchie de la juste valeur

Tous les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est comptabilisée ou mentionnée dans les présents états financiers sont classés selon la hiérarchie prévue par la norme IFRS 13.

En effet, cette norme classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur :

Niveau 1 :

Les données de ce niveau s'entendent des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.

**Niveau 2 :**

Les données d'entrée de ce niveau 2 sont des données, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement.

Niveau 3 :

Les données d'entrée de ce niveau sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables.

3.30.2 Techniques d'évaluation

Les AFS cotés sont évalués au cours de bourse de clôture, sauf lorsque ce dernier est jugé impertinent par rapport à la valeur des titres concernés.

Les AFS non cotés sont évalués en fonction de leur situation nette comptable.

Les instruments dérivés sont évalués à leur valeur marché à la date de clôture.

NOTE 4. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU COURS DE L'EXERCICE

4.1. Cessions

Le Groupe n'a cédé aucune entité au cours de l'année 2020.

4.2. Acquisitions

Le Groupe n'a pas procédé à aucune acquisition d'entités au cours de l'année 2020.

NOTE 5. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe Sonasid intervient principalement dans le secteur de la sidérurgie. Par ailleurs, la quasi-totalité de son activité est réalisée au Maroc. De ce fait, le Groupe Sonasid n'a retenu aucun niveau d'information sectorielle ou par zone géographique.

NOTE 6. CHIFFRE D'AFFAIRES

Les produits des activités ordinaires du Groupe Sonasid se décomposent de la manière suivante :

En Millions de MAD	2020	2019
- Chiffre d'affaires	3 152,8	3 622,1
- Autres produits de l'activité	84,9	(291,2)
Total produits des activités ordinaires	3 237,68	3 330,90

Le chiffre d'affaires se décompose globalement comme suit :

En Millions de MAD	2020	2019
- Production vendue de biens et services	3 095,5	3 527,2
- Ventes de Marchandises en l'état	13,2	94,8
Chiffre d'affaires	3 152,8	3 622,1

NOTE 7. ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES

Les achats et les autres charges externes se décomposent comme suit :

En Millions de MAD	2020	2019
Achats revendus de marchandises	(36,5)	(4,2)
Achats consommés de matières et fournitures	(2 620,5)	(2 721,7)
Achats	(2 657,0)	(2 725,9)
Loyers opérationnels	(0,9)	(5,1)
Redevances de crédit-bail	(6,5)	(1,8)
Entretien et réparations	(4,4)	(4,2)
Rémunération de personnel extérieur à l'entreprise	(12,1)	(13,6)
Transport	(107,2)	(116,2)
Publicité, publications et relations publiques	(2,6)	(5,2)
Charges externes diverses	(93,7)	(111,5)
Autres charges externes	(227,4)	(257,7)
Total Achats et Autres charges externes	(2 884,4)	(2 983,7)

NOTE 8. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS**8.1. Frais de personnel**

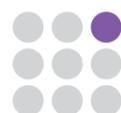
Les charges de personnel de l'année 2020 sont détaillées, ci-dessous, par nature de coût :

En Millions de MAD	2020	2019
Salaires et traitements	(122,9)	(134,3)
Autres charges sociales	(41,5)	(40,9)
Dotations nettes aux provisions pour avantages du personnel	(8,7)	(8,1)
Total	(172,1)	(183,3)

8.2. Effectifs moyens

Les effectifs moyens des entreprises consolidées par intégration globale se ventilent comme suit :

	2020	2019	Var %
Cadres	87	85	2,35%
Non cadres	636	662	(3,93%)
Total	723	747	(3,21%)



8.3. Rémunérations des organes d'administration et de direction

L'information relative à la rémunération des organes d'administration et de direction figure dans la Note 29 relative aux parties liées.

NOTE 9. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

Les variations d'amortissements et de provisions ayant un impact sur le résultat d'exploitation courant pour les périodes closes les 31 Décembre 2019 et 31 Décembre 2020 se décomposent comme suit :

En Millions de MAD	2020	2019
Amortissements nets impactant le résultat d'exploitation courant		
Immobilisations incorporelles	(0,9)	(1,7)
Immobilisations corporelles	(138,7)	(138,0)
Immobilisations en droit d'usage	(12,8)	(10,7)
Sous-total	(152,5)	(150,4)
Provisions et Pertes de valeur nettes impactant le résultat d'exploitation courant		
Stocks et créances	(1,3)	(14,7)
Provisions pour risques et charges	2,2	53,4
Sous-total	(3,5)	38,7
Total	(156,0)	(111,7)
Dont Amortissements et provisions des activités poursuivies	(156,0)	(111,7)
Dont Amortissements et provisions des activités non poursuivies	-	-

Une description des variations d'amortissement et de perte de valeur des immobilisations est incluse dans les notes 14 et 15 de ces états financiers.

Le détail des variations des pertes de valeur relative aux stocks et aux créances est inclus dans les notes 17 et 18 de ces états financiers.

Les mouvements de provisions pour risques et charges sont détaillés dans la note 21 de ces états financiers.

NOTE 10. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres produits et charges d'exploitation s'analysent de la façon suivante :

En Millions de MAD	2020	2019
Cession d'actifs	2,0	0,0
Résultats sur dérivés de change – Trading	0,6	0,8
Autres produits et charges d'exploitation	11,6	28,6
Autres produits et charges d'exploitation non courante*	(8,8)	(65,4)
Total produits et charges d'exploitation	5,4	(36,0)

* Ce poste est détaillé dans le tableau suivant

10.1. Autres produits et charges d'exploitation non courants

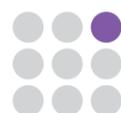
En Millions de MAD	2020	2019
Autres produits non courants	6,2	6,9
Autres charges non courantes	(15,0)	(72,3)
Total autres produits et charges d'exploitation non courants	(8,8)	(65,4)

10.2. Résultats sur dérivés

Ce poste enregistre principalement la variation de juste valeur des dérivés de change en Trading.

NOTE 11. RESULTAT FINANCIER

Les résultats financiers au 31 Décembre 2020 et Décembre 2019 se décomposent de la façon suivante :



En Millions de MAD	2020	2019
Produits d'intérêts	13,5	3,9
Charges d'intérêts	(8,4)	(5,4)
Reprises des pertes de valeur		
Gains et pertes de change	7,6	1,0
Autres charges financières		
Autres produits et charges financiers	7,6	1,0
Résultat financier	(2,5)	(0,5)

Le poste « produits d'intérêts » comprend essentiellement les intérêts sur les placements des excédents de trésorerie.

Le poste « Autres charges financières » est lié à l'impact de l'actualisation des provisions pour risques et charges conformément à IAS 37.

NOTE 12. IMPOTS

12.1. Charge d'impôt

12.1.1. Reconnue en compte de résultat

La charge d'impôt pour les exercices clos les 31 Décembre 2020 et 2019, s'analyse comme suit :

En Millions de MAD	2020	2019
Charge d'impôt courant		
Charge de l'exercice	(18,0)	(23,1)
Ajustement de la charge d'impôt provenant d'exercices antérieurs	0,0	0,0
	(18,0)	(23,1)
Charges / produits d'impôts différés		
Variations des différences temporaires	20,7	24,8
Variations des taux d'imposition		
Variation des déficits fiscaux antérieurs		
Autres produits et charges financiers	20,7	24,8
Charge / Produit total d'impôt	2,7	1,7

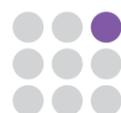
La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de la période.

12.1.2. Impôts différés comptabilisés au bilan

En Millions de MAD	Actif		Passif		Net	
	31 déc-20	31 déc-19	31 déc-20	31 déc-19	31 déc-20	31 déc-19
Impôts différés						
Provenant des différences temporaires	155,2	154,7	228,5	246,6	(73,3)	(91,9)
Provenant des déficits fiscaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provenant des crédits d'impôt						
Total	155,2	154,7	228,5	246,6	(73,3)	(91,9)

12.1.3. Preuve d'impôt

En Millions de MAD	2020	2019
Résultat net de l'ensemble consolidé	(28,0)	(41,4)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé (hors S.M.E)	(28,0)	(41,2)
Impôt sur les bénéfices	(18,0)	(23,1)
Impôts différés	20,7	24,8
Total charge fiscale	2,71	1,67
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts (hors S.M.E)	(30,6)	(42,8)
Taux effectif d'impôt (Total charge fiscale / Résultat comptable avant impôts)	(0,09)	(0,04)
Impôt sur différences permanentes		
Régularisation sur IS (a)		
Cotisation minimale		
Autres différences (b)	6,8	11,5
Charge fiscale recalculée	9,51	13,17
Taux d'impôt légal au Maroc (Charge fiscale recalculée / Résultat comptable avant impôts)	0,3	0,3



12.1.4. IFRIC 23

Les comptes consolidés du Groupe Sonasid sont établis en conformité avec IFRIC 23. Les impacts sont bien comptabilisés au titre de l'exercice 2020.

NOTE 13. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions d'auto détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

	2020	2019
Nombre moyen pondéré:		
- d'actions ordinaires émises	3 900 000	3 900 000
- d'actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat	-	-
- d'actions d'auto détention	-	-
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat de base par action	3 900 000	3 900 000
Nombre d'instruments dilutifs	-	-
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action	3 900 000	3 900 000

A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instrument financier ayant un effet dilutif. Dès lors, le résultat de base par action est équivalent au résultat dilué par action.

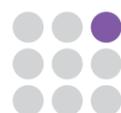
Le résultat de base par action est de **-7,19 Dirhams** au 31 Décembre 2020 contre **-10,61 Dirhams** au 31 Décembre 2019.

Exercices clos le 31 Décembre	2020	2019
Résultat net de l'exercice imputable aux actionnaires de la société-mère	-20,05	-41,36
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat par action	3 900 000	3 900 000
Résultat de base par action des activités poursuivies	-7,19 MAD	-10,61 MAD
Résultat dilué par action des activités poursuivies	-7,19 MAD	-10,61 MAD

NOTE 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En Millions de MAD	Logiciels	Concessions brevets et droits similaires	Autres	Total
Valeurs brutes				
Au 1^{er} janvier 2019	49,3	-	-	49,3
Acquisitions	0,1	-	-	0,1
Autres mouvements	-	-	-	-
Au 31 décembre 2019	49,4	-	-	49,4
Au 1^{er} janvier 2020	49,4	-	-	49,4
Acquisitions	0,0	-	-	0,0
Autres mouvements	-	-	-	-
Au 31 décembre 2020	49,4	-	-	49,4
Amortissements et pertes de valeurs				
Au 1^{er} janvier 2019	(44,3)	-	-	(44,3)
Amortissements	(2,3)	-	-	(2,3)
Autres mouvements	0,6	-	-	0,6
Au 31 décembre 2019	(46,0)	-	-	(46,0)
Au 1^{er} janvier 2020	(46,0)	-	-	(46,0)
Amortissements	(1,5)	-	-	(1,5)
Autres mouvements	0,6	-	-	0,6
Au 31 décembre 2020	(46,9)	19	19	(46,9)
Valeurs nettes				
Au 31 décembre 2019	3,4	0,0	0,0	3,4
Au 31 décembre 2020	2,4	0,0	0,0	2,4

Les amortissements et les pertes de valeur de la période sont comptabilisés au niveau des amortissements et provisions d'exploitation.



NOTE 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

En Millions de MAD	Terrains	Constr- uction	Matériel et outillage	Immobilisations en cours	Autres	Total
Valeurs brutes						
Au 1^{er} janvier 2019	266,2	720,3	3 498,5	20,0	54,4	4 559,4
Acquisitions		0,1	36,7	14,8	0,2	51,8
Cessions						
Autres mouvements						
Au 31 décembre 2019	266,2	720,4	3 535,2	34,8	54,6	4 611,2
Au 1^{er} janvier 2020	266,2	720,4	3 535,2	34,8	54,6	4 611,2
Acquisitions		3,2	18,3	33,3	0,0	51,8
Cessions		(2,9)				(2,9)
Autres mouvements		4,00	18,01	(22,86)	0,84	
Au 31 décembre 2020	266,2	724,75	3 571,61	45,2	55,4	4 663,2
Amortissements et pertes de valeurs						
Au 1^{er} janvier 2019	(40,9)	(439,2)	(2 635,2)	0,0	(52,9)	(3 168,3)
Amortissements	(0,4)	(29,3)	(107,8)	0,0	(0,5)	(138,0)
Cessions						
Autres mouvements	18,5	(18,5)				
Au 31 décembre 2019	(22,9)	(487)	(2 743,0)	0,0	(53,4)	(3 306,3)
Au 1^{er} janvier 2020	(22,9)	(487)	(2 743,0)	0,0	(53,4)	(3 306,3)
Amortissements	(0,4)	(29,6)	(108,1)	0,0	(0,6)	(138,0)
Cessions		2,3				
Autres mouvements						
Au 31 décembre 2020	(23,2)	(514)	(2 851,0)	0,0	(54,0)	(3 306,3)
Valeurs nettes						
Au 31 décembre 2019	224,9	251,8	792,2	34,8	1,2	1 304,9
Au 31 décembre 2020	243,0	210,4	720,5	45,2	1,4	1 220,4

Immeubles de placement

Le Groupe ne dispose pas d'immeubles de placement au 31 décembre 2020.

NOTE 16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers du Groupe se décomposent en valeur nette comme suit :

En Millions de MAD	31-déc-20	31-déc-19
Part non courante		
- instruments financiers dérivés	0,0	0,0
- actifs disponibles à la vente	0,0	0,0
- prêts et créances	40,0	40,0
Total	40,0	40,0
Part courante		
- instruments financiers dérivés	1,4	0,8
- actifs disponibles à la vente	0,0	0,0
- prêts et créances	0,0	0,0
Total	1,4	0,8
Total autres actifs financiers	41,4	40,8

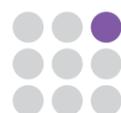
16.1. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés concernent les couvertures de charge à terme qualifiés de Trading.

16.2. Prêts et créances

Les prêts et créances se décomposent en valeur nette comme suit :

En Millions de MAD	31-déc-20	31-déc-19
Part non courante		
- Prêts au personnel	0,0	0,0
- Dépôts et cautionnements	40	40
Total	40,0	40,0



NOTE 16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit :

En Millions de MAD	31-déc-20	31-déc-19
Stocks de marchandises	3,3	1,6
Stocks de matières et fournitures consommables	317,1	314,0
En-cours de production	45,6	66,1
Stocks de produits finis intermédiaires	295,8	191,1
Total des stocks en valeur brute	661,7	572,8
Montant de la perte de valeur en début de période	(118,8)	(118,1)
Perte de valeur constatée sur la période	(2,6)	(99,3)
Reprise de perte de valeur suite à des sorties et des cessions		
Reprise de perte de valeur devenue sans objet		
Autres mouvements	7,9	98,6
Montant de la perte de valeur en fin de période	(113,4)	(118,8)
Total Stocks, net	548,3	454,0

NOTE 18. CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

La valeur brute et la valeur de réalisation des créances clients et autres débiteurs au 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

En Millions de MAD	31-déc-20	31-déc-19
Clients et comptes rattachés	999,1	1 152,2
Dépréciation clients et comptes rattachés	(294,8)	(289,5)
Total Créances clients	704,2	862,7
Fournisseurs débiteurs - Avances et acomptes	17,6	15,0
Personnel - débiteur	0,2	0,5
Etat - débiteur	95,8	51,7
Comptes d'associés débiteurs	0,6	0,6
Créances sur cession d'actifs		
Autres débiteurs	7,6	8,9
Compte de régularisation - Actif	0,1	0,4
Total Autres débiteurs courants	122,0	77,0

NOTE 19. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme en instruments monétaires. Ces placements, d'échéance inférieure à douze mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

En Millions de MAD	31-déc-20	31-déc-19
Titres et valeurs de placement	755,9	548,3
Banque	1,8	3,0
Autres comptes de trésorerie	108,0	35,2
Total	865,7	586,5

NOTE 20. CAPITAUX PROPRES

20.1. Politique de Gestion du capital

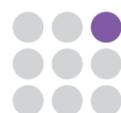
Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation, afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut soit :

- ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires ;
- rembourser du capital aux actionnaires ;
- émettre de nouvelles actions ; ou
- vendre des actifs pour réduire le montant des dettes.

Le Groupe utilise différents indicateurs, dont le levier financier (endettement net / capitaux propres), qui fournit aux investisseurs une vision de l'endettement du Groupe comparativement au total des capitaux propres. Ces fonds propres incluent notamment la réserve des variations de valeur des couvertures des flux de trésorerie et la réserve de variation de valeur des actifs financiers disponibles à la vente (AFS).

20.2. Variation des capitaux propres part du Groupe

En Millions de MAD	31-déc-20	31-déc-19
Capitaux propres consolidés en début d'exercice	1 846,8	1 941,6
Dividendes versés	(0,0)	(50,3)
Autres variations	(6,2)	(3,1)
Augmentation de capital	-	-
Résultat net (Part du Groupe) de la période	(28,0)	(41,4)
Capitaux propres consolidés Part du Groupe	1 812,6	1 846,8



20.3. Variation des réserves Groupe

Les réserves se décomposent de la façon suivante :

En millions de MAD	31-déc-20	31-déc-19
Réserve légale	39,0	39,0
Réserve de conso Groupe	-	-
Autres réserves Groupe	611,8	611,8
Autres réserves	839,5	845,7
Report à nouveau	(41,3)	0,1
Réserves Groupe	1 449,0	1 496,6

- Les autres réserves Groupe comprennent l'impact de la première adoption des normes IAS/IFRS. Leur variation entre 2019 et 2020 a pour origine les impacts des retraitements IFRS du résultat au 31 Décembre 2020.

- Les autres réserves comprennent les réserves réglementées et les réserves facultatives de la société Sonasid.

20.4. Variation des intérêts minoritaires

En millions de MAD	31-déc-20	31-déc-19
Intérêts minoritaires en début d'exercice	1,71	1,56
Dividendes versés	-	-
Autres variations	(0,10)	(0,03)
Résultat de l'exercice	0,14	0,18
Intérêts minoritaires de la clôture	1,76	1,71

NOTE 21. PROVISIONS

Les provisions courantes et non courantes s'analysent comme suit :

En millions de MAD	31-déc-20	31-déc-19
Litiges	1,9	1,9
Autres risques	88,2	86,1
Total	90,1	88,1
Dont:		
- Part non courante	61,6	63,2
- Part courante	28,6	24,8

La variation de ces provisions entre 2020 et 2019 s'analyse comme suit :

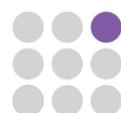
En Millions de MAD	Solde au 31 décembre 2019	Dotations de l'exercice	Reprise provisions	Solde au 31 décembre 2020
Litiges	1,9	-	-	1,9
Autres risques	86,1	(3,8)	1,7	88,2
Total	88,1	-	-	90,1
Dont:				
- Part non courante	63,2	-	1,7	61,6

NOTE 22. AVANTAGES DU PERSONNEL

Les engagements du Groupe Sonasid ne sont pas couverts par des actifs de couverture.

Les niveaux des provisions au 31 décembre 2020 :

Groupe	Total	SONASID	SONASID
Filiale		SONASID	SONASID
Avantages		IDR	Maladie
	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2020
Provisions 1^{er} janvier 2020	-105.031.931	-9.311.351	-95.720.580
Dotations de l'exercice / Charges de l'exercice (y compris les reprises de provision)	-9.005.964	-903.151	-8.102.813
Reprises pour utilisation / Presentations payées	1.256.073	430.000	826.073
Variation de périmètre	0	0	0
Business combination (seulement si significatif)	0	0	0
Ecart de conversion	0	0	0
OCI	-3.368.652	688.801	-4.057.453
Provisions au 31 décembre 2020	-116.150.474	-9.095.701	-107.054.773



Résumé des principales dispositions des régimes

A. Indemnités de Fin de Carrière

Les salariés du Groupe Sonasid perçoivent une indemnité au moment de leur départ en retraite.

Cette indemnité est soumise aux charges sociales, et dépend de la catégorie socioprofessionnelle du salarié. Les modalités de calcul en sont présentées ci-dessous :

Catégorie Socioprofessionnelle (CSP)	Indemnité en MAD
Personnel d'exécution	30 000
Agent de maîtrise	35 000
Cadre	40 000
Cadre directeur	50 000

B. Couverture de Frais de santé

Sonasid offre une couverture médicale à ses salariés et retraités par le biais de contrats d'assurance.

Sous réserve d'être présent au moment du départ à la retraite, la couverture médicale est viagère pour tout le personnel du Groupe Sonasid.

Les conjoints et les ayants droit bénéficient de la couverture médicale tant que l'ouvrant droit (i.e. le retraité) est en vie. En cas de décès de ce dernier, ils ne sont plus couverts par le contrat.

L'assurance couvre les frais médicaux engagés à un taux généralement compris entre 70 % et 80 %.

Par ailleurs, le contrat d'assurance prévoit des frais de gestion à la charge de l'employeur à hauteur de 38 % des sommes remboursées.

Base actuarielle

A. Méthode actuarielle

La méthode actuarielle utilisée pour ces évaluations est la « projected unit credit method » (« PUC Proratée ») :

L'indemnité susceptible d'être versée d'après les accords en vigueur dans l'entreprise, est estimée pour chaque participant à partir de ses données personnelles projetées (ancienneté et salaire) à l'âge de versement de la prestation.

Les engagements de la société envers le participant (Valeur Actuarielle des Prestations Futures ou VAP) sont alors calculés en multipliant la prestation estimée par un facteur actuariel, tenant compte :

- de la probabilité de présence du participant dans l'entreprise et de survie jusqu'au versement de la prestation,
- de l'actualisation de la prestation à la date de l'évaluation.

Ces engagements globaux, calculés pour la carrière totale projetée du participant, sont ensuite repartis uniformément sur chacun des exercices, passés et futurs, entraînant une attribution de droits auprès du régime pour le participant.

La part des engagements affectée aux exercices antérieurs à la date de l'évaluation (Dette Actuarielle) correspond aux engagements de la société pour services « rendus ». La part des engagements affectée à l'exercice qui suit la date de l'évaluation est appelée Coût des services rendus ou Coût Normal. Elle correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire que le participant aura effectuée à la fin de cet exercice.

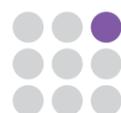
Les résultats individuels de l'évaluation sont ensuite cumulés pour obtenir les résultats globaux au niveau de la société.

La durée résiduelle moyenne probable est la moyenne des durées restantes jusqu'au versement de la prestation considérée, pondérée par les probabilités de décès et de mobilité. Elle est nulle pour les retraités.

B. Hypothèses actuarielles

La méthode actuarielle utilisée pour ces évaluations est la « projected unit credit method »

HYPOTHESES ECONOMIQUES	31.12.2020
Date d'évaluation	
Taux d'inflation médicale	4%
Taux d'actualisation	-
Indemnités de fin de carrière	4%
Frais de santé	4,40%
Taux moyen de charges sociales	0%
Taux de revalorisation des indemnités forfaitaires	3%
HYPOTHESES DEMOGRAPHIQUES	
Mortalité	TG CIMR 2012
Invalidité	Non prise en compte
Taux de mobilité avant 50 ans	1% (moyenne historique)
Taux d'occupation jusqu'à la retraite	Identique à celui de la date d'évaluation
Age de départ à la retraite	60 ans



NOTE 23. DETTES FINANCIERES

Les dettes financières courantes et non courantes du Groupe se décomposent comme suit :

En Millions de MAD	31-déc-20	31-déc-19
Emprunts auprès des établissements de crédit	0,00	0,00
Dettes de location financement	0,00	0,00
Dettes liées aux contrats à droit d'usage	123,2	50,2
Total dettes financières non courantes	123,2	50,2
Emprunts obligataires	0,00	0,00
Emprunts auprès des établissements de crédit	0,00	33,0
Dettes de location financement	0,00	0,00
Instruments dérivés de couverture	0,00	0,00
Total dettes financières courantes	0,00	33,0
Total	123,2	83,2

Les emprunts courants auprès des établissements de crédit concernent essentiellement les découverts bancaires et autres crédits de trésorerie.

NOTE 24. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs du Groupe se décomposent comme suit :

En Millions de MAD	31-déc-20	31-déc-19
Dettes fournisseurs non courants	-	-
Compte de régularisation - passif - part > 1 an	25,8	28,4
Total Autres créditeurs non courants	25,8	28,4

En Millions de MAD	31-déc-20	31-déc-19
Fournisseurs et comptes rattachés	1 068,7	818,9
Clients créditeurs Avances & Acomptes	20,5	22,4
Personnel créditeur	8,6	15,4
Organismes sociaux	11,8	3,5
Etat créditeur	261,7	264,0
Comptes d'associés créditeurs	0,1	1,1
Dettes s/ acquis. d'actifs	-	-
Autres créanciers	0,7	0,7
Compte de régularisation - passif	0,7	0,7
Total Autres créditeurs courants	304,2	307,8
Total Fournisseurs et Autres créditeurs courants	1 373,0	1 126,7

Le compte de régularisation-passif - part > 1 an comprend la part à plus d'un an des

NOTE 25. INSTRUMENTS FINANCIERS

25.1. Juste valeur des actifs financiers

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des créances d'exploitation, de la trésorerie, des comptes courants de trésorerie est une estimation de leur juste valeur.

La juste valeur des autres instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré.

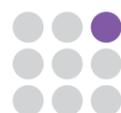
Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie. En tout état de cause, l'estimation des valeurs de marché se fonde sur une certaine interprétation des informations de marché nécessaires à la valorisation. L'utilisation de différentes estimations, méthodes et hypothèses peut avoir un effet important sur les montants estimés de juste valeur. Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- Titres de participation dans des sociétés non consolidées :
 - Pour les actions de sociétés cotées, la juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse publié le jour de la clôture considérée.
 - Pour les actions de sociétés non cotées, lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les titres sont valorisés à la quote-part de situation nette IFRS, ou à défaut à la quote-part de la situation nette établie selon les règles marocaines. En l'absence d'information sur la situation nette IFRS ou Maroc Gaap, les titres sont valorisés à leur coût.

- Instruments dérivés : la valeur de marché des opérations de taux, de change et de matières est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le tableau ci-après détaille la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers comptabilisés au bilan pour lesquels ces deux valeurs sont identiques :

En Millions de MAD	31-déc-20	31-déc-19
Autres actifs financiers	39,9	39,9
Clients et autres débiteurs	826,2	939,6
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	865,7	586,5
Total	1 731,8	1 566,9



25.2. Juste valeur des passifs financiers

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des concours bancaires courants, des dettes fournisseurs et autres créditeurs et des emprunts à court terme apparaît comme une estimation de leur juste valeur.

La juste valeur des autres instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré.

Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie. En tout état de cause, l'estimation des valeurs de marché se fonde sur une certaine interprétation des informations de marché nécessaires à la valorisation. L'utilisation de différentes estimations, méthodes et hypothèses peut avoir un effet important sur les montants estimés de juste valeur. Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- Dettes de financement : la juste valeur des dettes de financement (emprunts obligataires, dettes auprès des établissements de crédit...) correspond à leur coût amorti (valeur nominale diminuée des frais d'émission de l'emprunt si ces derniers représentent au moins 1% de cette valeur).
- Instruments dérivés : la valeur de marché des opérations de taux et de change est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le tableau ci-après détaille la valeur comptable et la juste valeur des passifs financiers comptabilisés au bilan pour lesquels ces deux valeurs sont identiques :

En Millions de MAD	31-déc-20	31-déc-19
Fournisseurs et autres créditeurs	1 398,8	1 155,1
Dettes financières non courantes	123,2	50,2
Dettes financières courantes	0,0	33,0
Total	1.522,0	1.238,4

25.3. Gestion des risques

De par ses activités, le Groupe est exposé au risque de change.

Pour réduire et gérer son exposition au risque de variation de change, le Groupe Sonasid utilise des instruments financiers dérivés dans le but de couvrir les expositions budgétaires en devises hautement probables et/ou les engagements fermes à l'importation. Comptablement, ces instruments dérivés ne sont pas qualifiés de couverture.

Ces risques sont contrôlés par une équipe dédiée et indépendante, ayant la faculté le cas échéant de rapporter directement à la Direction Générale.

L'intégralité de ces dérivés est comptabilisée à la juste valeur au bilan.

La juste valeur des instruments dérivés de change se présente comme suit :

En millions de MAD	31-déc-20	31-déc-19
Instruments dérivés – actif	0,60	0,78
- change	0,60	0,78
Instruments dérivés – passif	-	-
- change	-	-

• Risque de crédit et de contrepartie

Le Groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance d'une contrepartie. Le Groupe a mis en place des politiques visant à limiter son exposition au risque de contrepartie. Ces politiques reposent sur une sélection rigoureuse des contreparties en fonction de plusieurs critères (ex : actifs et capitaux propres, notations des agences de notation...), et selon les échéances de transaction.

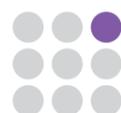
Les principales mesures prises pour le groupe concernent la limitation du risque de crédit clients.

Ainsi, dès début Janvier 2007, le Groupe a souscrit à une Assurance couvrant le Crédit Client.

NOTE 26. CONTRATS DE LOCATION

Conformément à l'IFRS 16, les contrats de location exclus du champ d'application sont ceux dont la durée restante est inférieure à 12 mois ou dont la valeur est faible. Les charges locatives annuelles de ces contrats se détaillent comme suit :

En millions de MAD	31-déc-20	31-déc-19
Charges locatives des biens hors scope < 12 mois	(1,60)	(1,59)
Charges locatives des biens hors scope de faible valeur	(0,12)	(0,12)
Charges relatives aux paiements de loyers variables	-	-
Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation	-	-
Sortie de trésorerie relatives aux contrats de location	-	-
Total	(1,72)	(1,71)



L'échéancier des paiements futurs de la dette comptabilisée sous IFRS 16 se détaille ci-dessous :

En millions de MAD	31-déc-20	31-déc-19
Dans 1 an	9,93	9,48
Entre 1 et 5 ans	37,92	40,75
Supérieur à 5 ans	75,34	
Total	123,19	50,23

La charge d'intérêt de l'exercice relative à la dette de location est de (6,54).

NOTE 27. AUTRES ENGAGEMENTS

Engagements donnés

En millions de MAD	31-déc-20	31-déc-19
Avals, cautions et garanties donnés	256,3	109,6
Dettes garanties par des actifs nantis ou hypothéqués	0	0
Autres engagements donnés	421,5	426,0
Total	677,8	535,6

Engagements reçus

En millions de MAD	31-déc-20	31-déc-19
Avals, cautions et garanties reçus	238,0	236,3
Nantissement et hypothèques reçus	0	0
Autres engagements reçus	0	0
Total	236,3	236,3

NOTE 28. PASSIFS EVENTUELS

Le Groupe a des passifs éventuels se rapportant à des garanties bancaires et autres éléments survenant dans le cadre habituel de ses activités. Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces éléments donnent lieu à des passifs significatifs.

NOTE 29. PARTIES LIEES

La rémunération des administrateurs et des membres du comité de direction incluses dans les charges de la période se décompose comme suit :

En millions de MAD	31-déc-20	31-déc-19
Administrateurs	1,2	1,2
Membres du comité de direction	5,1	6,2
Total	6,3	8,4

S'ajoutant à ces rémunérations, d'autres opérations avec les parties liées :

- Assistance technique à travers des conventions réglementées
- Achat et vente auprès des filiales du groupe aux conditions normales du marché

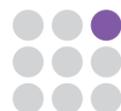
NOTE 30. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

30.1. Détail de l'incidence de la variation du BFR sur la trésorerie de l'exercice

En millions de MAD	31-déc-20	31-déc-19
Variation des stocks	(94,35)	361,15
Variation des créances	113,41	(101,88)
Variation des dettes	246,28	(54,11)
Variation du BFR	264,71	205,16

30.2. Réconciliation de la trésorerie affichée au bilan et au TFT

En millions de MAD	31-déc-20	31-déc-19
Trésorerie et équivalents de trésorerie	865,7	586,5
Trésorerie Passive (Montant inclus dans les dettes courantes envers les établissements de crédit)	(0,0)	(33,0)
Trésorerie et équivalents de trésorerie – bilan	865,7	553,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie – TFT	865,7	553,5



NOTE 31. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis le 31 Décembre 2020.

NOTE 32. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2020

	31 Décembre 2020			31 Décembre 2019		
	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode
SONASID	100%	100%	IG	100%	100%	IG
LONGOMETAL ARMATURE	96,93%	96,93%	IG	96,93%	96,93%	IG

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2020



Building a better
working world
37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050, Casablanca
Maroc

Deloitte.

Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Batiment C – Tour Ivoire 3 – 3ème
étage
La Marina – Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la société
SONASID S.A.
Route nationale n° 2
El Aaroui – BP 551
Nador

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société SONASID S.A. et de sa filiale (Groupe SONASID), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres consolidés et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 1.814 dont une perte nette consolidée de MMAD 27,9. Ces états ont été établis dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

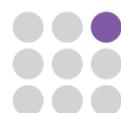
Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.



▪ Evaluation des immobilisations corporelles

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2020, les valeurs nettes comptables des immobilisations corporelles de la société s'élèvent à MMAD 1.220 qui représentent 32% du total Bilan.</p> <p>La direction revoit la valorisation des immobilisations corporelles à chaque arrêté en cas d'indice de perte de valeur, selon les modalités décrites dans le paragraphe « Tests de dépréciation et perte de valeur des actifs » de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Les immobilisations corporelles impactent de manière significative les comptes du Groupe et font par ailleurs appel au jugement et aux estimations de la Direction pour apprécier les indices de perte de valeur de ces actifs ainsi que leur valeur recouvrable. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation de immobilisations corporelles constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ pris connaissance des procédures mises en place par la direction dans le cadre des tests de dépréciation notamment des jugements relatifs à la détermination des UGT auxquelles les immobilisations corporelles sont affectés, à la détermination des indices de perte de valeur et à la détermination de la valeur recouvrable. ▶ examiné les contrôles clés mis en place par la direction dans le cadre des tests de dépréciation. ▶ apprécié le caractère raisonnable des conclusions de la direction sur la présence / l'absence d'indicateurs de perte de valeur. ▶ revu la cohérence des hypothèses et des données clés des modèles de flux de trésorerie avec les données historiques et les données du marché. ▶ examiné les analyses de sensibilité préparées par la direction afin d'évaluer le niveau de marge entre la valeur recouvrable et la valeur comptable de l'UGT.

▪ Provision pour risques significatifs

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p>SONASID est exposée à des risques inhérents à son activité, notamment en ce qui concerne le risque lié à l'acquisition de fonciers.</p> <p>Comme mentionné dans le paragraphe « Provisions » de l'annexe aux comptes consolidés, les provisions pour risques pour un montant de MMAD 59 comprennent une provision au titre du risque foncier qui constitue un point clé de notre audit compte tenu du degré de jugement exercé par la Direction dans l'estimation de ce risque et du caractère potentiellement significatif de son incidence.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit, les procédures mises en place ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Examiner les procédures mises en œuvre par la société afin de recenser les risques auxquels elle est exposée. ▶ Prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par la direction, de la documentation correspondante y compris les analyses menées par les conseils externes. ▶ Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction pour estimer le montant des provisions comptabilisées. ▶ Examiner le caractère approprié des informations relatives à ces risques présentées en annexe.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

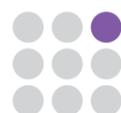
Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

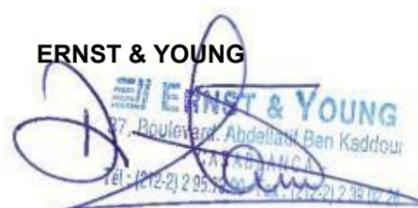


- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes



Hicham Diouri
Associé



Sakina Bensouda Korachi
Associée

4. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020



Deloitte.

Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C - Tour Ivoire 3 - 3ème étage
La Marina - Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la société
SONASID
Route nationale n° 2
El Aaroui - BP 551
Nador

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par les lois 20-05, 78-12 et 20-19..

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Le Président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice 2020.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1 Convention écrite d'assistance permanente avec Arcelor Mittal BASQUE

Personne concernée : Arcelor Mittal en tant qu'actionnaire de SONASID et d'Arcelor Mittal BASQUE.

Nature et objet de la convention : Prestations d'assistance en matière de stratégie générale, commerciale, d'achat et marketing et en matière de ressources humaines.

Modalités essentielles : La convention conclue le 31 mai 2006 accorde à Arcelor Mittal BASQUE une rémunération égale à 1% du chiffre d'affaires brut total hors taxes (nette de la retenue à la source) en contre partie des prestations fournies.

Transfert du contrat : En date du 1^{er} octobre 2019, Arcelor Mittal BASQUE a décidé de transférer 50% du contrat d'assistance en matière de stratégie générale, commerciale, d'achat et marketing et en matière de ressources humaines à la société du groupe ArcelorMittal International Africa et ce avec date d'effet le 1^{er} octobre 2019.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Le montant comptabilisé en charges par SONASID en 2020 compte tenu de l'impôt retenu à la source est de KMAD 16 379.

Sommes reçues ou versées : En 2020, le montant décaissé au titre de cette convention est de KMAD 9 833 TTC.

2.2 Convention écrite d'assistance permanente avec ARCELORMITTAL INTERNATIONAL AFRICA

Personne concernée : Arcelor Mittal en tant qu'actionnaire de SONASID et d'ArcelorMittal INTERNATIONAL AFRICA.

Nature et objet de la convention : Prestations d'assistance en matière de stratégie générale, commerciale, d'achat et marketing et en matière de ressources humaines.

Modalités essentielles : La convention conclue le 1^{er} octobre 2019 accorde à ArcelorMittal INTERNATIONAL AFRICA une rémunération égale à 0,5% du chiffre d'affaires brut total hors taxes en contre partie des prestations fournies.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Le montant comptabilisé en charges par SONASID en 2020 compte tenu de l'impôt retenu à la source est de KMAD 14 741.

Sommes reçues ou versées : En 2020, le montant décaissé au titre de cette convention est de KMAD 18 337 TTC.

2.3 Convention écrite d'assistance permanente avec AL MADA

Personne concernée : AL MADA en tant qu'actionnaire détenant indirectement plus de 5% des actions de SONASID.

Nature et objet de la convention : Prestations d'assistance permanente en matière de stratégie générale, financière, administrative, comptable, juridique et fiscale ainsi qu'en matière de communication et de ressources humaines.

Modalités essentielles : La convention conclue le 31 mai 2006 prévoit le versement à AL MADA d'une rémunération égale à 1% du chiffre d'affaires brut total hors taxes.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Le montant comptabilisé en charges par SONASID en 2020 est de KMAD 29 482.

Sommes reçues ou versées : En 2020, le montant décaissé au titre de cette convention est de KMAD 34 282 TTC.

2.4 Convention écrite de don pour la fondation ONA

Personne concernée : AL MADA en tant qu'actionnaire détenant indirectement plus de 5% des actions de SONASID.

Nature et objet de la convention : Il s'agit ici d'une convention conclue le 1^{er} Janvier 2012 par laquelle SONASID accorde des dons à la fondation ONA.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Au cours de l'exercice 2020, SONASID a accordé à la fondation ONA des dons pour un montant de KMAD 2 500.

Sommes reçues ou versées : En 2020, le montant décaissé au titre de cette convention s'élève à KMAD 2 500.

2.5 Convention écrite de gestion de trésorerie avec Nouvelles Sidérurgies Industrielles (NSI)

Personnes concernées : Nouvelles Sidérurgies Industrielles (NSI), actionnaire détenant directement plus de 5% des actions de SONASID.

Nature et objet de la convention : Cette convention conclue le 31 mai 2006 prévoit la centralisation des opérations de trésorerie, de conseils et d'assistance dans le but d'optimiser à la fois le recours au crédit et le placement des excédents de trésorerie.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Au cours de l'exercice 2020, la rémunération du compte courant SONASID, fixée à un taux de rendement moyen annuel de 2,75% n'a pas généré de produits pour la SONASID.

Sommes reçues ou versées : L'encours en principal des avances faites par la NSI à la SONASID est nul à fin décembre 2020.

Casablanca, le 28 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

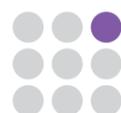


Hicham Diouri
Associé

DELOITTE AUDIT

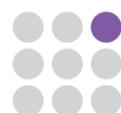


Sakina Bensouda Korachi
Associée



5. ETAT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Ernest & Young Audit						Deloitte Audit						Total		
	Montant en KMAD			Pourcentage par année			Montant en KMAD			Pourcentage par année			Total		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés	655	645	645	100%	100%	100%	530	426	426	100%	100%	100%	1.185	1.071	1.071
Sonacid	445	435	435	68%	67%	67%	530	426	426	100%	100%	100%	975	861	861
Longoméтал Armatures	210	210	210	32%	33%	33%	0	0	0	0%	0%	0%	210	210	210
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0
Sonacid	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0
Longoméтал Armatures	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0
Autres prestations rendues	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0
Autres	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0
Total des honoraires	655	645	645	100%	100%	100%	530	426	426	100%	100%	100%	1.185	1.071	1.071



5. PROJET DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE-EXERCICE 2020

Première résolution

(Approbation des comptes)

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 19.659.921,26 dirhams.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

(Quitus)

En conséquence de l'adoption de la résolution ci-dessus, l'assemblée générale donne aux administrateurs et aux commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2020.

Troisième résolution

(Conventions règlementées)

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

Quatrième résolution

(Affectation des résultats)

L'assemblée générale décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 qui fait apparaître un bénéfice net comptable de 19.659.921,26 dirhams, comme suit :

• Résultat de l'exercice 2020 :	+ 19 659 921,26 dirhams
• Prélèvement au titre de la réserve légale :	+ 0,00 dirhams
• Solde disponible en report à nouveau :	+ 8 407 781,00 dirhams
• Soit un bénéfice distribuable de :	+ 28 067 702,26 dirhams
• A la distribution de dividendes pour un montant de :	- 27 300 000,00 dirhams
• Solde de :	767 702,26 dirhams

Soit un dividende de sept dirhams (7,00) par action. Le dividende ainsi fixé serait mis en paiement au plus tard le 01 juillet 2021.

Et d'affecter au compte report à nouveau le solde non distribué, soit 767.702,26 dirhams

Cinquième résolution

(Jetons de présence)

L'assemblée générale décide d'allouer au conseil d'administration la somme fixe annuelle brute globale de 2.004.000,00 dirhams au titre des jetons de présence pour l'exercice 2020.

Sixième résolution

(Démission d'un Administrateur)

L'assemblée générale prend acte de la démission de M. Vincent Cholet de son mandat d'administrateur avec effet au 1er mai 2021 et lui donne quitus définitif de sa gestion.

Septième résolution

(Nomination d'administrateur)

L'assemblée générale décide de nommer Mme Jana Meisser en qualité d'administrateur en remplacement de M. Vincent Cholet, et ce pour une durée statutaire de six (06) ans.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Huitième résolution

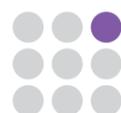
(Ratification de cooptation d'un administrateur)

L'assemblée générale décide de ratifier la cooptation de Mme Valérie Massin en qualité d'administrateur et ce en remplacement de M. Hugues Fauville, et ce pour la durée restante du mandat de son prédécesseur qui expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Neuvième résolution

(Pouvoirs pour formalités)

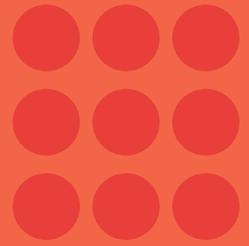
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.



7. LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE FINANCIERS PUBLIÉS

Communiqués de presse	Date du communiqué
Communication Financière sur les Résultats 2019	21 février 2020
Indicateurs du 4ème trimestre 2019	28 février 2020
Résultats 2019	20 mars 2020
Comptes au 31.12.2019	31 mars 2020
Mise à disposition du RFA 2019 & Comptes	30 avril 2020
Indicateurs du 1 ^{er} trimestre 2020	29 mai 2020
Avis de réunion de l'AGOE	30 mai 2020
Avis rectificatif de réunion de l'AGOE	19 juin 2020
Communiqué Post AGOE	02 juillet 2020
Effets de la crise sanitaire sur les résultats du 1 ^{er} semestre 2020	20 juillet 2020
Indicateurs du 2 ^{ème} trimestre 2020	07 août 2020
Résultat du 1 ^{er} semestre 2020	18 septembre 2020
Mise à disposition du RFS 2020 & Comptes	30 septembre 2020
Indicateurs du 3 ^{ème} trimestre 2020	30 novembre 2020
Indicateurs du 4 ^{ème} trimestre 2002	26 février 2021
Résultats 2020	18 mars 2021

Ces communiqués peuvent être consultés à l'adresse suivante :
<http://www.sonasid.ma/Finances/Communiqués-financiers>



SONASID

CONTACT PRESSE

Assia BARAKA

a.baraka@sonasid.ma

+212 5 22 95 41 00

CONTACT ESG

Amal BAHBOUHI

a.bahbouhi@sonasid.ma

CONTACT ANALYSTES ET INVESTISSEURS

Alae BENNANI

a.bennani@sonasid.ma

www.sonasid.ma

Siège social :

Route Nationale n° 2 – El Aaroui

– BP 551 - NADOR

Siège administratif :

Twin Center, angle Bd Zerktouni

et Massira Al Khadra, Tour A

18^{ème} étage, Casablanca

(+212) 5 22 95 41 00

www.sonasid.ma